

Mémoires d'exil

Dans leur départ, ils ne voyaient que leur retour...



**BULLETIN de l'ASSOCIATION d'ÉTUDES
VAUDOISES & HISTORIQUES du LUBERON**

ÉDITORIAL

Toute l'équipe de la *Valmasque* a le plaisir de vous présenter ce numéro «Mémoires d'exil» consacré aux récits du difficile départ des protestants français vers le Refuge à l'issue de la révocation de l'édit de Nantes.

Nous avons recherché, en réunissant des textes existants ou en écrivant certains articles, à vous transmettre toute l'émotion contenue dans les rares récits que les huguenots ont écrits au cours ou tout de suite après leur fuite de France.

J'ai choisi pour ma part de m'effacer dans cette présentation devant un très beau texte, écrit suite à une rencontre entre descendants de huguenots queyrassins à Carlsdorf, dans le temple érigé par David Clément, pasteur exilé du Pragelat¹. Je pense en effet que nul mieux que cet auteur anonyme, «l'incrédule», ne résume ce que fut la douleur de l'exil à la fin du XVII^e siècle, et combien puissante était la foi de ces femmes et de ces hommes pour résister ainsi à l'absolutisme royal et tout quitter pour la conserver :

« Il leur fallait du courage pour abandonner ainsi tous leurs biens... »

Il leur fallait du courage pour se rendre dans un pays étranger où ils ne connaissaient rien ni personne... »

Il leur fallait du courage pour braver leur souverain et ses lois absurdes... »

Ainsi parle le pasteur qui ajoute qu'en plus du courage, il leur fallait la foi, la foi qui ne remplace pas le courage mais qui le conforte, cependant que le courage soutient la foi.

Ses phrases se succèdent, persuasives, interrompues par leur traduction en allemand. Les deux communautés, française et allemande, écoutent, recueillies et pensives.

« Il leur aurait été tellement plus facile d'abjurer... » Certes! Les hommes n'auraient pas risqué d'être enchaînés à ces interminables files de condamnés qui sillonnaient la France pour rejoindre les galères. Les femmes n'auraient pas risqué d'être murées vivantes dans des prisons obscures où certaines avaient encore le courage de graver dans la pierre le mot « *Résister* ».

Plus de trois cents ans se sont écoulés et les descendants de ces réfugiés, évoquant leurs aïeux, se demandent encore « *POURQUOI?* ».

Pourquoi ces malheureux ont-ils été broyés par un régime qu'ils avaient pourtant fidèlement servi?

Pourquoi, au nom d'une religion qui se dit « d'amour », une telle férocité s'est-elle exercée contre des personnes qui adoraient le même Dieu, de façon seulement un peu différente? Pourquoi? Questions qui resteront sans réponse, comme chaque fois qu'une communauté tourne le dos à la tolérance et à la compréhension d'autrui, et profite de sa force pour en écraser une autre...

« Qu'un passé plein d'amertume n'ait pas le dernier mot... » implore une assistante.

C'est le moment du credo. Les mêmes termes, prononcés en allemand et en français, se mêlent, s'opposent, s'enveloppent, virevoltent et rebondissent en un contrepoint subtil. Mélodie poignante qui s'élève jusqu'aux fenêtres où le soleil désœuvré joue à faire briller les carreaux.

Si l'éternel existe, gageons qu'il a abaissé son ciel jusqu'à ce modeste temple pour mieux entendre la ferveur de toutes ces voix... »

Réflexions d'un incrédule, juin 2011

1. « *Queyracines* », août 2011, n° 10, p.16.

LE DÉPART AU REFUGE



Le Grand Électeur Frédéric-Guillaume accueille les réfugiés huguenots
(bas-relief de Johannes Boese, 1885) – Wikimedia Commons

Tout comme la Saint-Barthélemy, les dragonnades ou la guerre des Cévennes, le Refuge occupe une place de choix dans l'inconscient collectif protestant. Un épisode dont on se plaît à retenir les aspects positifs comme la ferveur des exilés, l'accueil généreux des pays protestants, les destinées prospères dans ces pays. Mais derrière cette réalité s'en est cachée une autre : des conditions de voyage difficiles, la peur d'être pris, le choc culturel dans le pays d'accueil, les retours en France avec toutes les conséquences imaginables. Le terme *Refuge* s'est vite imposé pour ce qui a constitué la première grande migration européenne pour cause de liberté de conscience. On désigne aussi par ce terme l'ensemble des pays d'accueil.

En 1598, mettant un terme aux guerres de religion, l'adoption de l'édit de Nantes fait de la France un pays novateur, en ce sens qu'il permet juridiquement la coexistence de deux religions, alors que partout ailleurs les sujets suivent la religion du prince selon le principe *cujus regio ejus religio*¹.

Si le Refuge est en général associé à la révocation de l'édit de Nantes par l'édit de Fontaine-

bleau du 17 octobre 1685, il ne faut pas oublier que l'exil a commencé bien avant : on parle alors du *premier Refuge*, consécutif aux massacres de la Saint-Barthélemy. Les destinations étaient alors Genève, l'Angleterre ou les Provinces-Unies². Tout au long du XVI^e siècle, la fuite hors du royaume a été une préoccupation pour le pouvoir. L'édit de Nantes, dans son article 70, à la suite de deux édits précédents, désire faciliter le retour de ces exilés protestants : il stipule que, même nés à l'étranger, ils sont toujours sujets du roi de France et n'auront aucune formalité à remplir s'ils reviennent dans un laps de temps de dix ans.

La situation des protestants en France s'aggrave en 1661, à partir du règne personnel de Louis XIV. Dans ses mémoires, le roi écrit à propos de cette année-là : « Quant à ce grand nombre de mes sujets de la Religion Prétendue Réformée, qui étaient un mal que j'avais toujours regardé, et que je regarde toujours avec beaucoup de douleur, je formai dès lors le plan de toute ma conduite avec eux... » En collaboration avec l'Église catholique, il va faire feu de tout bois pour ramener les huguenots dans le berceau catholique :

1. « Tel prince, telle religion ».

2. Pays-Bas aujourd'hui.

persuasion religieuse par les missions, persuasion économique par l'argent (Tiers des Économats ou « Caisse des conversions »), persuasion juridique par l'interprétation à la lettre de l'édit de Nantes ainsi qu'une prolifération législative anti-protestante. En août 1669, le roi émet un édit interdisant la sortie du royaume pour s'installer à l'étranger sous peine de confiscation de biens et de corps.

Puis, à partir de 1681, la persuasion se fait violente avec la dragonnade du Poitou ; il s'ensuit une vague d'abjurations mais aussi l'indignation des pays protestants européens qui, dès 1681, accueillent des exilés français. C'est d'ailleurs en partie pour cela que le roi, alors soucieux de l'opinion à l'étranger interrompt l'épisode. À partir de 1682, les interdictions de sortie du royaume se multiplient, le roi est de plus en plus préoccupé par l'éventuelle fuite de ses sujets huguenots. Sont d'abord visés ceux dont le métier pourrait fournir un moyen de transport, comme les gens de mer, mais aussi les gens de métier qui peuvent exporter leur savoir-faire (déclaration du 18 mai 1682). La déclaration du 14 juillet 1682 (complétée par celle du 7 septembre) réitère l'interdiction à tous les protestants de quitter le royaume et annule les contrats de vente et autres dispositions qu'ils auraient pris avant le départ. Mais cette abondance législative et comminatoire ne suffit pas car il est très difficile de surveiller les frontières ; c'est pourquoi par une déclaration du 20 août 1685,

le roi appelle à la dénonciation, promettant aux dénonciateurs la moitié des biens des fugitifs.

En octobre 1685, Louis XIV, consolidé dans son pouvoir par ses victoires militaires, est moins sensible à l'opinion des autres puissances. C'est le moment pour généraliser les dragonnades et le bruit des « missionnaires bottés » conduit nombre de communautés à abjurer leur foi. Dès lors, le souverain, considérant « que la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de ladite Religion Prétendue Réformée ont embrassé la Catholique », révoque sans scrupule l'édit de Nantes, par l'édit de Fontainebleau. Celui-ci, dans son article 4, annonce l'expulsion des pasteurs qui ne veulent pas abjurer, dans son article 9, réduit à quatre mois le délai de réintégration pour ceux qui sont déjà partis, et, dans son article 10, confirme l'interdiction de sortie du royaume à tous les sujets, sous peine de confiscation de corps et de biens et de galères.

À peine quinze jours après l'édit de Fontainebleau, le Grand Électeur de Brandebourg³, Frédéric-Guillaume 1^{er} de Hohenzollern, publie l'édit de Potsdam afin de convier les huguenots chassés de France à venir sur ses terres, leur offrant un certain nombre d'avantages conséquents. Solidarité de foi bien sûr pour le calviniste qu'il était, mais

3. Le Brandebourg est une région allemande située au nord-est du pays, entourant la capitale, Berlin.



Les dragonnades, gravure, crédit photo SHPF



Charles II, par J.-M. Wright, National Portrait Gallery (Londres)

aussi nécessité de repeupler son pays, décimé par la guerre de Trente Ans. Cet édit est largement diffusé en France, clandestinement, et a sans doute largement contribué à la prise de décision.

Le Refuge n'aurait jamais été possible sans l'aide de la diaspora en Europe, dans le souci premier d'une solidarité religieuse. Les princes protestants et les Églises ont organisé nombre de collectes d'argent pour venir en aide aux persécutés. Ainsi, en 1681, les Églises wallonnes multiplient les levées, à Amsterdam, Leyde, Haarlem. La même année, Charles II, roi d'Angleterre, lance un appel à la charité pour les huguenots par une lettre patente. Son frère Jacques II, bien que catholique, continuera cette politique. En 1682, l'électeur palatin⁴ accorde un édit de concession pour accueillir les huguenots. Quant à la Suisse, depuis le XVI^e siècle, elle poursuit sa mission de terre d'accueil pour ses frères protestants. Désireuse de leur venir en aide, mais aussi consciente du risque d'être submergée par cet afflux massif,

4. Le Palatinat est une région de l'ouest de l'Allemagne, située sur la rive gauche du Rhin.

elle organise leur acheminement vers des pays dans lesquels ils pourront s'implanter définitivement. Enfin, Francfort, cité impériale luthérienne qui a accueilli tout au long du XVI^e siècle des réfugiés protestants, décide à la fin du XVII^e siècle qu'elle ne désire pas l'installation de réfugiés non luthériens. C'est donc l'Église française de Francfort, dont les membres sont aisés, qui va accueillir ses frères. En conséquence, Francfort ne sera pas un lieu d'installation, excepté pour des réfugiés nantis, mais une plaque tournante pour se rendre aux Provinces Unies ou dans d'autres États allemands.

Une fois l'édit de Nantes révoqué, le roi de France, toujours aussi préoccupé par cet exil massif, continue de légiférer. On trouve plus de vingt textes législatifs relatifs aux fugitifs ou à leurs biens, entre novembre 1685 et 1751, lesquels laissent apparaître la volonté de dissuader les candidats au départ ainsi que celle de faire revenir les fugitifs. Ces derniers pourront retrouver leurs biens confisqués s'ils reviennent dans les quatre mois (novembre 1685); l'interdiction de sortie est réitérée, assortie d'une peine à perpétuité, les galères pour les hommes et la réclusion pour les femmes avec peine identique pour ceux qui les aident (mai 1686); puis commutation en peine de mort pour ceux qui les aident (novembre 1687).

En octobre 1685, les protestants français sont contraints d'abjurer une religion qu'ils avaient continué de pratiquer en dépit de l'adversité quotidienne. Que faire? Rester, abjurer de bouche et non de cœur et vivre sa foi secrètement, avec tous les risques que cela comprend? Ou quitter sa terre, ses biens, les siens parfois, fuir vers un avenir meilleur, rester fidèle à ses convictions et prendre le risque de la traversée du désert? Le départ ouvrait enfin une perspective. Des informations circulaient sur les routes à suivre, fournissant divers conseils pour éviter les dangers, il y avait aussi des guides; néanmoins, rien n'était moins certain que la réussite. Mais n'oublions pas que ces huguenots avaient la foi chevillée au corps, cette «*ferme assurance des choses qu'on espère*». Calvin avait suggéré en son temps: «*Que ceux qui croient de n'avoir pas la force de témoigner de leur foi s'exilent*». C'est la voie que des milliers d'entre eux ont choisie.

Françoise Appy

L'EXIL DES HUGUENOTS DE PROVENCE

L'exil n'est pas chose facile

Prendre le chemin de l'exil, on l'aura compris à la lecture des récits qui suivent, ne fut jamais chose facile, tant du point de vue matériel que moral. Ce fut encore davantage compliqué pour les protestants du Luberon, dont la grande majorité, agriculteurs, étaient attachés à la terre qui les nourrissait, eux et leur famille.

C'est sans doute la première raison qui explique le faible nombre d'entre eux qui décidèrent de partir. Si le pourcentage national des huguenots qui émigrèrent est estimé à environ 20 à 25 %, il fut nettement plus faible pour la Provence. La Base de données du refuge huguenot en dénombre environ sept cents sur une population protestante que l'on peut estimer à cinq mille individus, ce qui ramène le pourcentage des départs à environ 15 %.

La seconde raison fut sans doute d'ordre historique et psychologique. Nous avons affaire dans le Luberon à une population d'origine vaudoise qui parvint à conserver sa foi pendant des siècles en pratiquant la dissimulation de celle-ci aux regards des autorités et des voisins catholiques, afin d'échapper aux persécutions ou aux dénonciations. Cela leur fut d'ailleurs durement reproché lors du rapprochement avec les calvinistes, prélude à leur adhésion à la Réforme, en 1532. Leur premier réflexe fut peut-être à la révocation et à l'apparition des dragons de retourner à leur comportement atavique en attendant des jours meilleurs plutôt que de reprendre le chemin de l'exil.

Le premier problème que rencontrait ceux qui se décidaient à partir était de réunir quelques liquidités indispensables pour entamer leur périple. On sait qu'à l'époque, ils ne possédaient bien souvent aucun numéraire. L'argent était rare, et la notion de bas de laine étrangère à ces pauvres gens souvent criblés de dettes. Il fallait donc trouver quelque parent ou ami un peu moins dans le besoin qui consentit à racheter son lopin de terre avant d'envisager le départ. On assistait souvent d'ailleurs à une stratégie familiale consistant à

réunir une somme d'argent nécessaire au départ puis à déclarer une vente « fictive » au notaire justifiant cette somme et garantissant que les terres et maisons restaient dans la famille ! Dans ce cas, une partie seulement des membres de cette famille était désignée pour le grand départ (les plus jeunes, les valides, les plus convaincus...).

L'installation de ces exilés dans les pays d'accueil (voir les récits d'Henri Chièze ou Paul de Durand) ne fut pas non plus facile. L'afflux de migrants, nous en savons aujourd'hui quelque chose, ne développe pas forcément chez l'être humain les sentiments les meilleurs. Pour des simples paysans qui ne pouvaient proposer que la force de leurs bras, elle devenait forcément encore plus compliquée. Ceux qui n'avaient pas de compétence dans l'artisanat n'étaient pas les bienvenus.

Un exemple de cette forme d'immigration choisie pratiquée dans les pays du Refuge, avec une distinction entre agriculteurs et ouvriers qualifiés, nous est donné par la famille Appy de Roussillon, hameau des Dauphins.



Livre des métiers, 1694 : Le cardeur de laine
(gravure sur cuivre, Jean Luyken)



Schaffhouse (gravure de Martin Engelbrecht, début du XVIII^e siècle)

Jacques est né dans une famille d'agriculteurs, mais on apprend au testament de son père en 1674 qu'il a été « privilégié », puisqu'il a reçu un « métier de bois servant à faire le drap et une paire de peignes à laine », ce qui lui donne un métier. On le retrouve à Genève en 1687, accompagné de sa femme, de son fils et de son frère aîné Pierre. Celui-ci, ne possédant pas de compétence particulière comme son frère, retourne ensuite à Roussillon.

Jacques sera donc le seul de la famille Appy à poursuivre la route du Refuge: Lausanne, puis Schaffhouse où il arrive seul et reçoit une aide. Se joignant à un petit groupe originaire de Lacoste, il arrive le 27 octobre 1687 à Francfort-sur-le-Main, où il reçoit une nouvelle aide. Tandis que ses compagnons de voyage poursuivent leur route vers la Hollande, Jacques, qui a sans doute compris qu'il pourrait s'installer dans cette région, retourne en Suisse chercher femme et enfant. Son errance se poursuit à Zurich, Neuchâtel, puis La Neuveville, où il perçoit une nouvelle aide. Le 27 janvier 1688, il est à nouveau assisté à Schaffhouse, puis il part s'installer à Friedrichsdorf, près de Francfort, où il décède le 4 avril 1699.

Certains choisirent de poursuivre leur chemin jusqu'à la Hollande, qui proposait aux agriculteurs

une installation possible en Afrique du Sud, dans son comptoir du Cap. Ils seront une quarantaine d'habitants du Luberon à tenter l'aventure. Là encore, ce ne fut pas un voyage facile. La traversée durait des mois dans des conditions précaires, et les plus fragiles périssaient en mer. Les survivants eurent ensuite une vie de pionniers, avec toutes ses difficultés, mais aussi l'espoir d'une vie meilleure.

Ceux qui ne purent s'installer au Refuge choisirent, après quelques mois d'errance, le retour dans leur village d'origine, ce qui redoublait les risques et les dangers.

Ce fut le cas de Pierre Gouirand et de sa femme Françoise Roux, de Cabrières-d'Aigues. Ils font d'abord partie comme l'ensemble des protestants de Cabrières, de l'abjuration collective en 1685. Mais, comme la plupart de leurs coreligionnaires, cette abjuration n'est que de façade, et ils décident, deux ans après, de gagner le Refuge afin de vivre leur foi librement, en compagnie de Pierre Roux, frère de Françoise, et de sa femme Madeleine Gouirand, sœur de Pierre, accompagnés d'un enfant.

On les retrouve donc à Schaffhouse en septembre 1687, où ils reçoivent une aide puis

à Francfort, où ils sont à nouveau secourus et indiquent être passés en août à Genève et Lausanne.

Ils disent alors se destiner à la Hollande. On retrouve en effet leur trace à Rotterdam sur la liste des inscrits pour le départ vers l'Afrique du Sud : Pierre Gouirand et Françoise Roux sur le *Berg of China* (voyage du 23 décembre 1687), Pierre Roux et Madeleine Gouirand sur la liste du *Wappen Von Alkmaar* (voyage du 27 janvier 1689). On ignore la raison de ces embarquements différents, mais l'on sait par contre qu'aucun des deux ne se réalisa, Madeleine Gouirand décédant, et sans doute également son fils, dont nous perdons la trace. Ils renoncent alors à la traversée, et sont encore à Rotterdam le 20 mars 1688, puis réapparaissent à Schaffhouse le 25 novembre 1688, où ils reçoivent à nouveau une aide. Ils sont donc sur le chemin du retour, et nous les retrouvons d'ailleurs ensuite à Cabrières-d'Aigues :

Pierre Roux se remarie le 7 mai 1689 avec Judith Ripert. Ils auront sept enfants, puis Judith décédera le 23 mai 1704. Pierre se remarie alors le 18 janvier 1705 avec Jeanne Perrin, dont il aura encore trois enfants qui ne survivront que quelques années.

Pierre Gouirand et Françoise Roux font baptiser leur fille le 16 septembre 1690. Ils ont ensuite deux autres enfants et figurent sur une liste de six abjurations le 14 mars 1713. Ils décéderont à Cabrières, Françoise Roux le 19 août 1715 et son mari le 31 juillet 1723, ensevelis tous deux «avec les cérémonies accoutumées dans l'Église romaine», mais ayant probablement conservé secrètement leur foi, comme beaucoup de ceux ayant abjuré.

Leur chemin d'exil

Là encore, à la différence d'autres régions protestantes (l'Est de la France, le Poitou, le Languedoc), nous avons ici affaire à des paysans illettrés qui n'ont laissé aucun écrit de leur exode. Si leur périple à partir de Genève nous est connu par les différents enregistrements réalisés tant en Suisse, à Genève puis Schaffhouse, qu'en Allemagne, à Francfort¹,

nous sommes réduits, en ce qui concerne l'itinéraire de fuite en France à des suppositions. L'exil étant interdit, on peut penser qu'ils évitaient les grands axes et les villes où les contrôles étaient fréquents. Ils conservaient par ailleurs la mémoire des épisodes difficiles subis par leurs ancêtres vaudois, et notamment la fuite consécutive au massacre de 1545, ce qui pouvait les guider vers des lieux fréquentés dans le passé par ceux-ci.

Certains, reprenant le chemin qu'avaient suivi les immigrants vaudois du xv^e siècle reprirent sans doute le chemin de la vallée de la Durance, puis la traversée des Alpes en direction de la Savoie et de la Suisse.

D'autres prirent un chemin plus direct, plein nord vers Genève. La branche Luberon-Baronnies-Diois du sentier « Sur les Pas des Huguenots et des Vaudois² » (SPHV), à l'élaboration de laquelle l'AEVHL a participé, les fait traverser les monts de Vaucluse, via Murs, village vaudois, rejoindre Sault, puis traverser les Baronnies provençales via Montbrun-les-Bains, Saint-Auban-sur-Ouvèze, Rosans et Valdrôme, avant de rejoindre l'itinéraire principal de SPHV à Chatillon-en-Diois en direction de Grenoble puis Chambéry.

Cependant, rien n'interdit de penser qu'à partir de Sault, ils empruntèrent d'anciens chemins utilisés jadis par les vaudois (le barbe Griot mentionne lors de son interrogatoire en 1532³ son passage à Saint-Trinit), puis passèrent à Séderon, Orpierre et Serres, où résidaient d'importantes communautés protestantes, traversant ensuite le Trièves pour rejoindre Grenoble. Outre l'assistance qu'ils pouvaient ainsi trouver en route, cet itinéraire a sur le précédent l'avantage d'être le plus direct.

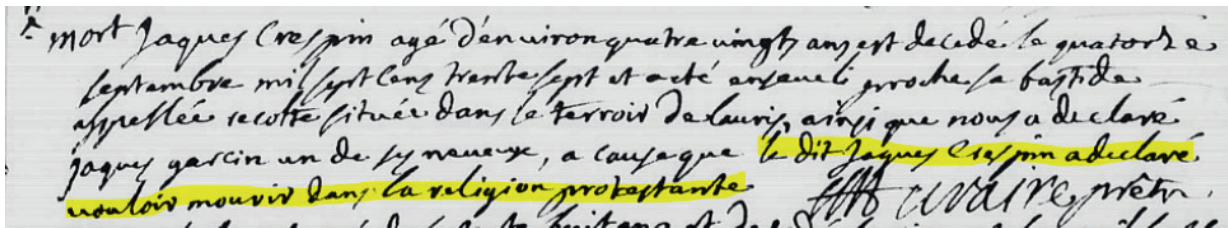
Un dépouillement approfondi des registres d'écrous conservés aux archives de l'Isère à Grenoble permettrait peut-être, via les récits d'arrestations de réfugiés, d'en savoir davantage sur leurs lieux de passage...

Rhin et embarquer à Schaffhouse en direction du nord du Saint-Empire Romain germanique et des Provinces-Unies.

2. Pour plus d'informations, voir notre site internet : <http://vaudoisdu-luberon.com>

3. Voir Gabriel Audisio, *Le barbe et l'inquisiteur*, Édisud, Aix-en-Provence, 1979.

1. De fait, l'itinéraire d'exil à partir de Genève consistait pour la plupart des huguenots à traverser la Suisse d'ouest en est pour rejoindre le



Acte de décès de Jacques Crespin, (AD Vaucluse, BMS 1737-1738, folio 1)

Conclusion

De la quarantaine d'exilés du Luberon qui tentèrent le départ au Refuge puis en revinrent quelques mois plus tard⁴, la grande majorité finit, contrainte et forcée, par rentrer dans le giron de l'Église catholique, ceux qui n'avaient pas abjuré avant leur départ le faisant dans les années suivant leur retour.

Seuls subsisteront quelques obstinés au caractère bien trempé. Grâce leur soit rendue en les citant ici :

- Madeleine Briquet, de Mérindol, secourue à Schaffhouse le 30 septembre 1687, morte célibataire le 14 février 1742 à Lacoste, « ensevelie à la campagne, hors l'Église catholique ».
- Jacques Crespin, de Lourmarin, secouru à Schaffhouse le 16 octobre 1687, mort célibataire le 14 septembre 1737, enseveli proche de sa bastide de Recaute (bastide ayant longtemps appartenu à la famille protestante des Garcin), car selon son neveu Jacques Garcin, il a « déclaré vouloir mourir dans la religion protestante ».
- Pierre Crespin, de Lourmarin (ou plutôt de La-Roque-d'Anthéron, dont il fut premier

consul), secouru à Schaffhouse le 16 octobre 1687, puis marié à son retour à Eyguières le 3 février 1693 avec Sarah Richard, et mort à La-Roque-d'Anthéron le 4 février 1755 « religionnaire, veuf de Sarah Richard, âgé de 95 ans, sans avoir donné aucune marque de catholicité, et a été enterré hors la sépulture ecclésiastique ». Son fils aîné, Jean, s'exila aux Provinces-Unies, où il se maria et fit souche, tandis que le second, Jacques, se maria « au désert » à Mérindol avec Suzanne Meynard le 13 mai 1747.

- Daniel Orcière, de Cabrières-d'Aigues, marié le 30 mai 1684 par le pasteur de Mérindol avec Marie Ravel. Il est secouru avec sa famille le 31 mai 1693 à Schaffhouse, puis à Francfort 7 octobre 1693, ayant l'intention de se rendre en Hollande. Finalement de retour en France, Daniel Orcière meurt le 22 juin 1730 et est enseveli sans « aucun signe de catholicité, privé de sépulture ecclésiastique ». Ses deux fils, Daniel et Mathieu se marièrent, l'un à Cabrières avec Marie Luc en 1748, et l'autre à La-Motte-d'Aigues avec Catherine Beymond en 1721.

4. Recensement aimablement transmis à l'auteur par Bernard Appy : <http://www.appy-histoire.fr/docs/refugerev.pdf>

L'EXIL DE LA COMMUNAUTÉ PROTESTANTE DU LUC

La communauté protestante du Luc est mal connue en raison de la rareté documentaire. Néanmoins, grâce au registre du pasteur Bouer¹, tenu entre 1670 et 1679, aux abjurations, et autres informations généalogiques, nous pouvons en apercevoir les contours. Les protestants qui la composent viennent essentiellement du Luc ou de Solliès, mais aussi d'Antibes, Grasse, Tourrettes-sur-Loup².

Au xvi^e siècle, dès les premières persécutions, notamment celle de la Saint-Barthélemy, Genève, cette « Rome protestante », devient terre d'accueil pour les huguenots français. Eugène Arnaud³ en a répertorié les habitants, individus autorisés à s'installer dans la ville « seulement pour le désir qu'ils ont de vivre selon la sainte religion évangélique ici purement annoncée. » Le Livre des habitants laisse apparaître 47 protestants de Provence orientale entre 1551 et 1586, parmi lesquels deux ont le statut de bourgeois. Ils viennent de Grasse, du Luc, de Draguignan, de Tourves, d'Antibes, de Tourrettes, de Hyères, de Bargemon, de Brignoles, de Solliès, du Val, de Figuières, de Grimaud, de Cuers, de Saint-Maximin, de Bargème, de Roquebrune.

Un siècle plus tard, les départs consécutifs à l'édit de Fontainebleau, sont connus grâce à la base de données du Refuge⁴. Chaque personne assistée fait l'objet d'une notice indiquant son identité, la somme reçue, éventuellement la destination et d'autres informations. Parfois, l'individu est accompagné d'un groupe, sans que soit spécifiées les identités des membres. Ces groupes comprennent au total une soixantaine de personnes. Il est fréquent que les fugitifs soient assistés plusieurs fois, dans des lieux différents ou dans un même lieu. Tout cela rend le comptage très compliqué. Pour la communauté du Luc, j'estime le départ à plus ou moins 90 individus, auxquels il faut ajou-

ter les huit mentionnés par Eugène Arnaud, secourus à Genève par la Bourse française. J'ai compté 65 notices relatives à des protestants du Luc entre 1686 et 1692. Le pic du mouvement se situe entre 1686 et 1688, avec un total de 115 passages individuels. Les villes étapes sont, dans l'ordre de fréquentation, Francfort-sur-le Main (29 notices), Schaffhouse (16 notices), Genève (10 notices), Neuchâtel (7 notices) et La Neuveville⁵ (3 notices). Francfort-sur-le-Main est un passage très fréquenté. Cette cité impériale luthérienne était une étape plus qu'un lieu d'installation, car la ville ne souhaitait pas l'implantation de calvinistes; ces derniers y étaient assistés et soignés, essentiellement par l'Église de France de Francfort, puis partaient pour d'autres destinations.

• Réfugiés du Luc identifiés, ayant fait une ou plusieurs étapes dans ces villes :

Mathieu Amiel, sa femme Susanne Aubanel et 2 enfants; Pierre Amiel, sa femme et 2 enfants; Etienne Amiel; Pierre Aniel, sa femme; Daniel Baren; Michel Boisson; Jean Bouer, pasteur; Jean Bouer fils, proposant; Madeleine Bouret; Honoré Boyt; Melchior Buisson; Jacob Buisson; Jacques Falet; Pierre Fouret; Jean Horguilloux; Gaspard Horguilloux; Thomas Horguilloux, sa femme Isabeau Matty, sa fille; Jacques Horguilloux; Jean Isnard, sa femme Susanne Rue, son fils Gabriel chirurgien, 2 autres enfants; Isabeau Mallet; Charles Meissonnier; Isaac Meissonnier; Jean Meissonnier; Isabeau Vitalis;

• Réfugiés secourus par la Bourse française :

Charles Meissonnier; Judith Segond; Catherine Sarrasin, veuve de Guillaume Cavally; la veuve Rancurel; Guillaume Bœuf; Marc Isnard; Paul Honoré; Honoré Belissin; Joseph Bouer, frère du pasteur du Luc, Jean; Joseph Bouer, fils du précédent; Scipion Brun de Castellane, seigneur de Caille, veuf de Judith de Legouche; les demoiselles de Plauchut; Segond; Henri Vitalis.

1. Jean Bouer, ministre du Luc de 1659 à 1685, fils de Jean, notaire de Mérindol, et de Marguerite Monestier.

2. Aujourd'hui dans le département des Alpes-Maritimes.

3. Eugène Arnaud, *Histoire des protestants de Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris, Grassart, 1884, 2 tomes.

4. Site de la base de données du refuge huguenot.

5. Dans le canton de Berne.

Tout fugitif désirent être accueilli dans une église du Refuge doit montrer l'attestation d'un pasteur, afin de prouver son engagement dans la foi réformée. Sans quoi, il devra faire examiner ses connaissances religieuses. Ainsi, nous apprenons que Jacques Falet «étant malheureusement tombé, a rendu gloire à Dieu à Zurich»; cela signifie qu'après avoir abjuré, il est revenu vers sa foi d'origine, alors qu'il faisait étape à Zurich. Il en est de même pour Jacob Buisson, muni d'un témoignage «par lequel il paraît qu'il a succombé à la tentation des persécutions, n'ayant encore fait réparation mais promis à M. Richier de le faire quand il trouverait l'occasion et un lieu propre à cela.» Les fugitifs apparaissent parfois en groupes pouvant aller jusqu'à vingt-quatre personnes, comme celui de Jacques Falet, lequel reçoit 55 florins⁶ pour l'ensemble. Il est fort probable que ces personnes voyageaient ensemble et étaient issues des mêmes lieux d'origine.

Les destinations ne sont pas toujours indiquées: sur vingt-cinq mentions, dix-huit concernent la Hollande, quatre la Suisse et une le Brandebourg. Mais elles peuvent changer au gré des vicissitudes du voyage. Suivons le parcours de Jean Isnard et sa femme, Susanne Rue, leurs enfants, Jean, Gabriel et Catherine. Ils viennent de Coursegoules⁷ et fuient en compagnie de douze compagnons, «tous sortis de France à cause de la persécution». Après être passés par Zurich, ils arrivent à Francfort le 26 juin 1686, afin de gagner la Hollande. Après quoi, ils se rendent dans la Hesse. Deux mois plus tard, Susanne est à nouveau à Francfort avec son fils aîné Gabriel, chirurgien, celui-ci étant «*fort malade et incommode*», ils disent vouloir aller en Suisse, et détiennent le témoignage d'un pasteur. Le père est mentionné absent. Mais on le trouve à nouveau avec sa femme, son fils Jean et sa fille Catherine à Francfort le 2 mars 1687, où ils sont à nouveau assistés, aspirant toujours à regagner la Suisse; il n'y a plus de trace de Gabriel. Le 7 novembre 1692, une nouvelle aide leur est accordée à Francfort, et ils disent se rendre en Hollande. Ils y sont bien arrivés; leur présence est attestée en 1696 par un document notarié.

6. Les monnaies varient selon les pays: florins, albus pour Francfort, florins, kreutzer ou groschen pour la Suisse, en gulden (florins), stuiver pour les Provinces-Unies.

7. Arrière-pays niçois.

Vers l'Afrique du Sud



Bateau du type Pina comme le Wapen van Alkmaar
(crédit photo geni.com)

La Hollande n'est bien souvent qu'une étape pour l'installation en Afrique du Sud. La colonie du Cap, exploitée par la compagnie néerlandaise des Indes orientales⁸ est une escale sur la route des Indes. Celle-ci fait appel aux huguenots dans un souci d'aide à des coreligionnaires persécutés, mais aussi pour exploiter les terres fournissant les denrées pour les voyages. Les cultures de la vigne ont jusqu'alors échoué. Le voyage est long de plusieurs mois. Il est gratuit à condition de s'engager pour un séjour d'au moins cinq ans. Les huguenots reçoivent à l'arrivée autant de terres qu'ils peuvent en cultiver avec les outils et semences nécessaires. On les installe au nord-est du Cap en un lieu qui deviendra Franschhoek, ou *le coin des Français*. Alors commence le long travail de défrichage. Les promesses d'aide matérielles ne furent pas toujours honorées.

Deux familles, du Luc et de Solliès, sont parties pour Le Cap: les Tireblanque⁹ et les Amiel, deux patronymes que l'on trouve encore aujourd'hui en Afrique du Sud¹⁰.

Étienne Tireblanque, né en 1670, est le fils de Louis, tisseur à toile de Solliès et de Catherine

8. VOC, Vereenigde Oost-Indische.

9. Patronyme devenu Terreblanche, Terblanc, en Afrique du Sud.

10. Sources et bibliographie relatives à l'Afrique du Sud:

- Huguenot Society of South Africa.
- FFY (First Fifty Years – a project collating Cape of Good Hope records) Projet de compilation de données sur les individus s'étant installés au Cap, dans les premières décennies après 1652.
- *Les réfugiés provençaux en Afrique du Sud*, sur Appy Histoire.
- EGGSA Branch of the Genealogical Society of South Africa.
- Huguenot Heritage of South Africa.
- Archives municipales d'Amsterdam.
- Harry Booyens, *God Bless the Good Ship China* sur Appy Histoire.
- Pieter Coertzen, *The Huguenots of South Africa* 1688-1988.
- François Wencelius, *Huguenots provençaux en Afrique du Sud*, in *La Valmasque*, n°94, mars-avril 2014.

Meissonnier. Il abjure avec son frère Pierre à Solliès en 1685 alors que son père est déjà mort. Il a alors quinze ans. On ignore le chemin qu'il a emprunté ainsi que le navire qui l'a conduit au Cap. Sa présence est attestée en 1701 quand son nom apparaît, après une escarmouche avec des pilliers Khoikhoi¹¹, à Land van Waveren¹². Au tout début de son installation, il travaille avec d'autres exploitants. Le rôle des taxes de 1705 le désigne comme un fermier associé à un certain Joubert, sans doute Jacob, fils de Pierre. Ils possédaient quatre chevaux, dix têtes de bétail, quelques vignes et ils s'essayaient aux céréales. Après quelques années, Étienne change d'associé et travaille alors avec Jean Imbert, un Nîmois, qui venait de vendre sa ferme *Languedoc*, à Drakenstein. Le 3 décembre 1713, il épouse Marthe Catherine Le Fèvre, à Stellenbosch. Elle est issue d'une famille originaire de Fleurbaix en Artois, venue au Cap en 1683. Elle a 29 ans, elle est veuve de Jacques Pinard. Étienne devient le beau-père des six enfants de Marthe, mais aussi le propriétaire de plusieurs fermes à Drakenstein, Geelblomsvlei, Hartebeestkraal et Lustigaan. Dans les huit années suivantes, le couple a deux fils, Stephanus et Pieter et deux filles, Geertruy et Martha. Mais les activités tournent mal, à tel point qu'en 1725, Étienne doit demander un prêt et vendre sa ferme principale, celle de Lustigaan, à Louis Le Riche. En 1731, il a cessé ses activités, selon le rôle des taxes. Deux de ses beaux-fils, Jan et Salomon Pienaar, deviennent éleveurs et rejoignent le mouvement migratoire des trekboers¹³ vers l'intérieur des terres. Étienne mourra en 1738. Pieter, son fils, né en 1721, perpétuera le patronyme en se mariant avec Pétronelle Stevens ; le couple aura six enfants : Stephanus, Pieter, Maria Martha, Martha, Johannes Gerhardus, Salomon.

La présence de la famille Amiel au Cap est, elle, directement attestée par la liste de passagers du navire qui les y a conduits. Il s'agit du *Wapen van Alkmaar*, un bateau de type « Pina » construit en 1671 pour la Chambre de Zélande. Il partit de Texel, au nord du pays, le 27 juillet 1688 pour arriver à destination six mois plus tard, le 27 jan-

vier 1689. Mathieu Amiel, est le fils de Jean, cardeur à laine du Luc et d'Isabeau Gras. Il se marie à Susanne Aubanel, le 20 février 1679, au Luc. Ils ont eu au moins deux enfants. Susanne abjure le 13 novembre 1685, au Luc mais il n'y a pas trace de celle de Mathieu. Puis ils décident de quitter le pays et se trouvent à Neuchâtel le 15 novembre 1687, où ils sont assistés avec leurs deux enfants. Ils continuent vers Schaffhouse, où ils arrivent le 26 novembre et reçoivent 5 florins, 24 kreuzer. Ils sont à Francfort le 13 avril 1688, où ils reçoivent, pour eux trois, une aide de 2 florins, 8 albus et disent être en transit pour la Hollande. L'un des deux enfants est probablement mort. Ils arrivent au Cap le 27 janvier 1689. Susanne meurt en 1689, peut-être lors de la traversée ou juste après son arrivée. La même année, Mathieu se remarie avec Jeanne Mille. Cette Lourmarinoise, née vers 1646, a eu un parcours particulièrement difficile. Quand elle arrive au Cap, elle est veuve de son deuxième époux, André Rey, qu'elle a épousé en 1681. On ignore s'ils ont abjuré mais ils partent au Refuge en compagnie de leurs deux enfants. Ils sont à Genève le 15 septembre 1687, puis à Morge ; le 30 septembre, ils arrivent à Schaffhouse puis sont à Francfort le 31 octobre 1687, en partance pour la Hollande avec les deux enfants. Malheureusement, le voyage, pour André, s'arrêtera là, il meurt avant le départ. Jeanne et ses deux fils s'embarquent seuls, probablement sur le *Wapen Van Alkmaar*. Outre les conditions matérielles du voyage, elle doit alors affronter le décès de son fils Jacques pendant la traversée. Son mariage immédiat peut nous surprendre aujourd'hui, mais on imagine facilement sa solitude, sa fragilité matérielle et émotionnelle après un parcours aussi pénible. Mieux valait être mariée pour affronter l'installation sur cette terre étrangère. Les arrivants recevaient des lots de terre à Drakenstein, un quartier du Cap, près de la rivière Berg. N'étant pas satisfaits de la qualité de la terre, ils firent une réclamation auprès du gouverneur et, en 1694, on leur octroya d'autres terres dans le quartier d'Oliphantshoek. Mathieu Amiel faisait partie de ces nouveaux propriétaires, sa ferme s'appellera *Terre du Luc*¹⁴. Entre 1690 et 1715, Mathieu apparaît régulièrement dans les recensements des

11. Peuple pastoral d'Afrique du Sud.

12. Tulbagh aujourd'hui.

13. Descendants de colons huguenots qui migrèrent vers le nord et l'est, à la recherche de meilleurs pâturages pour améliorer leur niveau de vie et échapper au gouvernement de la Compagnie néerlandaise des Indes orientales.

14. Encore aujourd'hui, sur l'emplacement de la ferme de Mathieu Amiel, se trouve une maison d'hôtes, *Terra du Luc*.



*Liste des huguenots débarqués en Afrique du Sud au mémorial de Franschoek
(crédit photo F. Appy)*

colons d'abord avec un compagnon, Antoine Martin, puis avec sa femme¹⁵, dans le district de Drakenstein. À partir de 1695, il figure avec deux enfants, puis en 1698, avec cinq enfants. En 1702, il est dans le district de Stellenboch puis à nouveau dans celui de Drakenstein. Son fils, François, apparaît avec lui de 1711 à 1713. En 1696, Mathieu va apporter son aide à des colons en délicatesse avec la compagnie. Celle-ci interdisait aux colons de faire du troc avec les Khoikoi afin de garder le monopole des échanges commerciaux. Mais beaucoup d'entre eux, l'ignorant ou pas, s'engageaient dans ce commerce illégal. Matthieu Amiel, alors installé à la ferme du Luc à Oliphantshoek, aide les fermiers impliqués, en leur offrant le gîte pour la nuit et en leur servant de guide pour la traversée des montagnes, en échange de quelque bétail. En 1706, Matthieu manifeste son soutien à Wilhem William Adriaen van der Stel, gouverneur

de la colonie, alors contesté pour son comportement arrogant et autocratique. Mathieu mourra en 1719 et Jeanne Mille le 17 mars 1730.

Les itinéraires exacts de ces exilés pour la foi sont difficiles à reconstituer avec précision. Néanmoins, on peut retenir sans se tromper, des bouleversements souvent douloureux causés par un exil qui les a conduits parfois très loin de leur terre natale. Ils ont vécu une traversée du désert qu'ils n'avaient probablement pas imaginée lorsqu'ils ont pris la décision de quitter le royaume de France. Épuisement physique, maladies, perte de proches, péril des traversées maritimes sont autant d'obstacles qu'ils ont franchis grâce à une grande solidarité entre eux et une ressource inépuisable : leur foi. Enfin, ils allaient pouvoir la pratiquer et l'afficher sans crainte aucune. Cette phrase de Martin Luther dit en quelques mots l'essence de ce que fut ce voyage obligé : « Lorsqu'arrive ce que nous ne voulons pas, alors arrive ce qu'il y a de meilleur pour nous. »

15. Successivement appelée Johanna Mile, Anna Miele, Janna Miele, Jannetie Miel, Jeanne Milo, Jannetje Duijsent (de *thousand*, mille).

Françoise Appy

L'EXIL DES PROTESTANTS DE VELAUX¹

Le plus méridional des villages vaudois de Provence était Velaux, où des vaudois venus de Lourmarin ont signé en 1514 un acte d'habitation avec le seigneur du lieu, Esprit de Rousset. Lors de l'édit de Nantes, Velaux fit partie des Églises de concession avec Le Luc et Manosque. Les protestants d'Aix et de Marseille devaient obligatoirement venir à Velaux pour y exercer publiquement leur culte, aucun temple protestant ne pouvant s'établir, ni à Aix, siège du Parlement et de l'Archevêché, ni à Marseille, frappée d'interdit depuis 1582.

L'importance de Velaux était liée au cosmopolitisme du port de Marseille qui accueillait de nombreux négociants de confession protestante, Suisses, Anglais et Hollandais. C'est l'un d'eux, Jean Conrad Sollicoffre, marchand et banquier suisse, originaire de Saint-Gall, qui a permis que le temple soit construit sur les terres qu'il avait acquises à Velaux dans les années 1610-1620. Consuls à Marseille des nations anglaise et hollandaise, les frères Sollicoffre deviendront les protecteurs des huguenots persécutés, parvenant à empêcher la démolition du temple par leurs démarches auprès des cantons suisses, du roi d'Angleterre et des états généraux des Provinces-Unies. Ils ne pourront cependant s'opposer à la suppression du culte protestant à Velaux en 1685, lors de la révocation.

Alors que les catholiques ne font que «troubler et chicaner audit Velaux», le récit colporté des dragonnades va faire abjurer les protestants en masse, à Mérindol, Lourmarin, La Roque, Eyguières. Du 23 octobre au 11 novembre 1685, à Velaux, quatre-vingt-onze adultes abjurent. Tenus de signer, certains sachant pourtant le faire n'ont pu s'y résoudre et ont déclaré ne savoir écrire².

Les pasteurs François Murat et Barthélémy Bernard sont contraints à l'exil. Plus de soixante-dix habitants de Velaux les suivront, de 1685 à

1705, malgré l'interdiction royale, sur la route du Refuge.

Passant par Genève puis par Lausanne, Barthélemy Bernard, accompagné de sa femme et de ses deux jeunes enfants, reçoit un secours de seize florins. Il déclare vouloir gagner la Hollande. Ayant signé la confession de foi des Églises wallonnes, il devint ministre d'une église d'Amsterdam. Après sa mort, survenue en 1693, sa famille était encore secourue. François Murat, lui, serait passé par Saint-Gall avant de gagner Schaffhouse.



Pasteur chassé de son domicile

Comme la famille Bernard, les autres fugitifs arrivaient par petits groupes à Genève, où ils étaient recensés. Grâce à la base de données du Refuge huguenot, nous pouvons plus ou moins suivre leurs pérégrinations sur les chemins les conduisant par Morges, Lausanne, Neuveville et Schaffhouse vers Hambourg, Berlin ou Amsterdam. L'Allemagne a été une terre de refuge pour de nombreux velauxiens. Ce pays qui n'avait pas retrouvé à cette époque le niveau de population qui était le sien avant la guerre de Trente Ans était ravi d'accueillir les fugitifs. Le choix se portait en premier lieu sur

¹ Extraits de l'ouvrage de l'auteur, *Mémoires de Velaux, Histoire d'un village de Provence*, Mairie de Velaux, 2011.

² Françoise Trotobas-Appy, *Forces les d'entrer*, Université de Provence, 1993, p.174-175.

les principautés calvinistes comme la Hesse-Cassel dont le landgrave avait promulgué, dès 1685, un édit d'accueil et de privilèges ; les exilés étaient aussi largement invités à s'installer en Brandebourg où le Grand Électeur, prince calviniste de sujets luthériens, a publié en novembre de cette même année l'édit de Potsdam. Quelques velauxiens ont ainsi pu gagner Berlin, ville nouvelle qui fut longtemps peuplée de Français protestants.

C'est ainsi que Jacques Vals, un ancien abjurant de Velaux, sera aidé à Schaffhouse le 22 octobre. On le retrouve à Francfort le 9 novembre, où il déclare vouloir rejoindre le Brandebourg. Il est inscrit comme laboureur, tout comme Charles Peraud. Il est probable qu'ils fassent route ensemble et répondent ainsi aux propositions des recruteurs du Grand Électeur Frédéric-Guillaume.

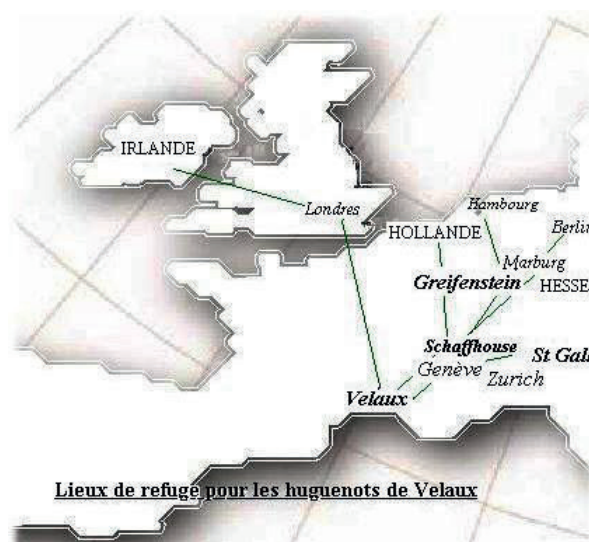
Louis Barbier, repéré le 30 octobre à Lausanne, passe à Neuchâtel le 8 novembre. Enregistré à Francfort le 9 décembre, il déclare vouloir se rendre à Cassel. Il revient à Francfort le 27 janvier suivant, revenant sur ses pas « voulant aller quérir leurs gens en Suisse » ; laboureur, il a en effet trouvé à s'installer près de Marbourg, en Hesse.

Cassel est aussi la destination que déclarent des femmes veuves avec enfants qui sont peut-être sœurs ou du moins cousines : Marie Frachasse, veuve de Jean Rey et son fils Pierre ; Catherine Frachasse, veuve de Jean Bonin, sa fille Margueritte et son fils Noé qui, baptisé à Velaux le 20 juin 1674, est âgé de treize ans. Toutes deux se sont trouvées le 5 octobre à Genève, le 14 octobre à Neuchâtel, le 22 à Schaffhouse. On les retrouve donc à Francfort le 11 novembre. Elles n'ont fait que traverser plusieurs cantons suisses, cheminant peut-être avec des frères ou des cousins de Lourmarin, Pierre et Mathieu Frachasse, qui sont avec femmes et enfants.

Un autre exemple avec Samuel Simon qui accompagne sa mère Madeleine Croux. Tous deux avaient aussi abjuré à Velaux. Passés sensiblement aux mêmes dates par Neuchâtel et Schaffhouse, ils ne sont recensés à Francfort que le 2 avril 1688. Ils veulent rejoindre Greifenstein, village de la Hesse. Sans doute y ont-ils accompagné Jean et Daniel Cattalan, d'autres abjurants... mais six semaines plus tard, ces derniers sont à nouveau secourus d'un florin et souhaitent rejoindre la Hollande.

Près de Greifenstein seront fondés par des réfugiés du Champsaur les villages huguenots de Greifenthal et Daubhausen, qui se trouvent

aujourd'hui sur le *Waldenserweg* entre Wetzlar, ville jumelée avec Avignon, et Herborn, jumelée avec Pertuis. À Greifenstein, un *Gasthaus* porte aujourd'hui le nom de Simon et la cuisine huguenote est une spécialité du village.



Les lieux du Refuge des protestants de Velaux

Les paysans de Velaux ne sont pas les seuls à prendre la route de l'exil. Le seigneur des Pennes, Jean-François de Candolle, de vieille famille provençale et qui s'était marié au temple de Velaux le 24 janvier 1673 à Isabeau d'Estienne de Chaussegros de Lioux, arrive à Genève le 12 novembre 1687. Il est veuf depuis peu et est accompagné d'un valet, d'une nourrice et de ses deux enfants Cosme et François. Ce dernier a bientôt six ans, il fut baptisé à Velaux par le pasteur Barthélemy Bernard. Nous n'avons pas trouvé trace du baptême de Cosme qui porte le prénom de son grand-père maternel. Eux aussi suivront le même itinéraire, Schaffhouse et Francfort, pour rejoindre Hambourg.

Au village cependant, le beau temple qu'ils avaient laissé derrière eux était devenu par une bénédiction dans les règles la nouvelle église Saint-Trophime, le 3 décembre 1685 :

« Le Roy ayant fait abattre les temples des Huguenots du Royaume, et Mgr l'Archevêque ayant obtenu celui de Velaux pour en faire une église, la vieille église étant trop petite et sur le point de tomber en ruine ».

C'est ainsi que le « temple » devint « église » et fut préservé de la destruction.

Après ces évènements, le repli de la communauté protestante sur Marseille, où le culte était toléré pour les ressortissants étrangers, y permit le maintien de la tradition protestante de manière clandestine sous la protection des Sollicoffre et autres négociants suisses. En 1787, ce sont environ 2 000 Marseillais qui profiteront de l'édit de tolérance.³

À Velaux, le 1^{er} juillet 1789 sera célébré un mariage ouvertement protestant entre Elisabeth Bertin et Pierre Furet, natif de Peypin d'Aigues. Une partie de la famille Bertin avait accepté la conversion au catholicisme, une autre partie s'était exilée, d'autres avaient conservé leur foi d'origine, malgré les vexations et les contrôles que subirent

les nouveaux convertis.⁴ Certains se sont donc enrichis en rachetant les biens de ceux qui s'exilaient, d'autres ont renforcé par des mariages les liens avec les bourgeoisies anciennement protestantes des alentours.

Alors que Velaux était pourtant un village vaudois, son identité protestante ne s'est pas reconstituée au XIX^e siècle. Un temple fut construit en 1822 à Marseille; de nombreux temples ont été relevés dans le Luberon, mais à Velaux le protestantisme a pratiquement disparu et l'originalité architecturale de l'église Saint-Trophime s'est fondue dans la normalisation progressive du bâtiment.

Jean-Jacques DIAS

3. Madeleine Villard, *Protestants à Marseille: histoire d'un groupe social*, La Thune, Marseille, 1998.

4. V. Garrigos, *Les Protestants velauxiens de 1685 à 1790, la peau de chagrin*, mémoire de maîtrise, Université de Provence, 1993.

L'EXIL DE JACQUES DE PINETON DE CHAMBRUN ET DE SON ÉPOUSE



Guillaume III d'Angleterre par Gottfried Keller
(Galeries Nationales d'Écosse)

Ce témoignage est bien connu grâce la publication en 1688 à La Haye de son livre intitulé « les Larmes » (titre complet : *Les larmes de J. Pineton de Chambrun qui contiennent les persécutions arrivées aux Églises de la principauté d'Orange, depuis l'an 1660; la chute et le relèvement de l'auteur avec le rétablissement de S. Pierre en son apostolat ou sermon sur Jean XXI, 15*).

En 1686, son évasion spectaculaire en direction de Genève est digne d'un film; après quoi il est reparti vers son prince, Guillaume III, devenu roi d'Angleterre, et son épouse, la reine Marie, à qui il dédicace son émouvant récit.

L'auteur

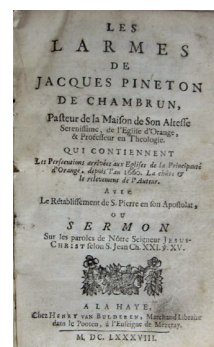
Jacques Pineton de Chambrun représente la troisième génération d'une dynastie pastorale qui appartient à l'élite sociale méridionale. Son grand-

père, prénommé Jacques, est le premier pasteur de Nîmes de 1562 jusqu'à son décès en 1601. Son père, devenu pasteur lui aussi, vient s'installer en 1620 à Orange après son mariage avec une sœur de pasteur, Madeleine de Raffelis, mais elle décède en 1623. En 1627, il se remarie avec la fille du président du parlement orangeois, Olympe du Barry, qui lui donne plusieurs enfants dont un fils prénommé Jacques, né en 1635. Ce dernier suit des études de théologie à Die et à Saumur et revient, en 1655, aider son père qui décède en 1662. Cette même année, il s'unit à Louise de Perrotet de Chavanon qui lui apporte une belle dot de 7 000 livres. L'absence d'enfants vivants explique le rôle important joué par deux neveux qui les entourent : Gabriel Convenent, né en 1649 qui est docteur en droit et depuis 1683 conseiller du parlement, et Jean Convenent, né en 1665, qui devient pasteur.

En 1666, Jacques publie un premier livre qui célèbre la coexistence pacifique régnant entre les deux communautés religieuses car, depuis 1607, toutes les fonctions importantes sont partagées entre les catholiques et les protestants de la principauté. C'est une situation très différente de celle du royaume de France où le sort des protestants s'aggrave durant le règne de Louis XIV.

« Les larmes »

Les 348 pages de l'édition de 1854 se répartissent en deux parties: la première moitié évoque les causes antérieures à 1685, non résumées ici, et la seconde concerne plus précisément l'exil. Son texte présente un double aspect: un mémoire historique et une autobiographie relatant sa confession publique après son abjuration à Valence, car l'auteur écrit à la première personne en ne cachant pas ses sentiments durant toutes ces épreuves. Il relate d'abord le contexte particulier dans lequel



Édition originale de 1688

se trouve la principauté, dépendant théoriquement du prince Guillaume d'Orange-Nassau mais représentant un enjeu territorial tentant pour le royaume de France.

Le début des difficultés pour les Orangeois date de 1660 avec la destruction des bastions élevés par le prince Maurice et le contrôle de la principauté par les troupes françaises. Suivent l'arrivée des jésuites et des confréries de pénitents (interdites jusque-là), et les persécutions. Dès le 25 octobre 1685 arrivent de nombreux dragons sous le commandement du comte de Tessé, sous prétexte de la présence de réfugiés français dans la principauté. Les bourgs voisins de Courthézon et Jonquières sont aussi occupés par les militaires. En quelques jours, les Bibles sont déchirées, les pasteurs sont emprisonnés, les temples sont rasés à Orange et à Courthézon, et les réformés sont obligés d'abjurer.

Le pasteur orangeois souffre depuis août d'une crise de goutte exacerbée par une fracture du fémur qui le rend invalide. Le comte de Tessé et l'évêque d'Orange se rendent chez lui où ils essaient de le convertir en promettant argent et faveurs, en vain.

Devant son refus, quarante-deux dragons qui fument beaucoup s'installent chez lui avec quatre tambours pour l'empêcher de dormir! Son évanouissement oblige le commandant à les renvoyer et à réduire leur nombre à quatre seulement.

« Ces nouveaux hôtes venoient en foule dans ma chambre pour me demander de l'argent... »

Il falloir qu'on courût à tous les cabarets de la ville pour leur donner tout ce qu'ils demandoient... Mon épouse tâchoit de subvenir à tout avec un courage intrépide; mais ce qu'elle avoit plus à cœur étoit la conservation de ma personne qu'elle approchoit souvent dans la crainte où elle étoit que les dragons ne me fissent quelque insulte. Elle essaya toutes les insolences qu'on se peut imaginer: les menaces, les injures de putain, de charogne et d'autres mille discours d'impudicité que ces malheureux prononçoient à tous moments. »

« La crainte où j'étois qu'elle ne fût insultée plus avant m'obligea à la conjurer de se retirer chez M. de Chavanon son père. Elle s'opposa longtemps à mon désir; mais enfin, vaincue par mes larmes, elle voulut bien me donner cette satisfaction. La nuit ne fut pas venue, que les dragons allumèrent des chandelles par toute ma maison. Dans ma basse-cour, dans mes chambres, on y voyoit comme en plein midi, et l'exercice ordinaire

de ces malhonnêtes gens étoit de manger, de boire et de fumer toute la nuit. »

Alors, Tessé décide de le faire transporter à la prison de Pierre Scize (vers Lyon) comme les autres pasteurs orangeois. L'état de santé de Pine-ton nécessite un brancard avec une première halte à Pont-Saint-Esprit. Il est encore entouré de son épouse qui a pu échapper aux mauvais traitements et de son neveu Jean Convenent.

Après un arrêt de vingt jours, ils repartent jusqu'à Valence où l'évêque Daniel de Cosnac le force à abjurer en lui ôtant la présence de ses proches qui, seuls, arrivaient à soulager ses douleurs. Cet acte malheureux le plonge dans de tels tourments qu'il ne souhaite plus que la mort.

« Je disois à ceux qui me parloient pour me consoler: « Que diront mes pères en la redoutable journée? Mon grand-père, qui avoit renoncé aux grandeurs du monde pour avancer la Réformation, qui avoit reçu sa vocation des mains même de Calvin... C'est lui-même qui a vu raser et brûler ses maisons pour cette bonne cause et qui, par courage héroïque avoit fondé les belles églises de Nîmes et Marvejols, malgré le fer et le feu et les autres obstacles qui s'opposoient à ce grand dessein. »

« Que dira ton père en ce même jour, lui qui t'avoit élevé avec tant de soins pour servir la maison de Dieu...? Hélas, ils te regarderont comme un enfant bâtard et illégitime, indigne de leur sang et de leur nom. Mais surtout que dira ton Sauveur lorsque tu paraîtras en jugement devant lui? »

Début mars 1686, l'évêque l'exile dans le Diois, que le pasteur considère comme un « désert affreux » à cause des montagnes, et où il reste pendant cinq mois, « me nourrissant de mes soupirs et de mes larmes ». En août, il obtient l'autorisation de partir à Lyon pour se faire opérer. Là, il prépare son évasion par un plan ingénieux: sitôt après une visite du médecin, il sort de Lyon déguisé en officier avec perruque, chapeau et habit doré et accompagné de valets et chevaux changés à chaque relais.

Malgré un soldat tatillon, il réussit à passer la frontière savoyarde et arrive en deux jours à Genève où il laisse éclater ses sentiments:

« Je ne fus pas plutôt sur le pont de l'Arve que je sentis mon cœur se fondre en larmes

pour la délivrance que je venois de recevoir. Je commençais mes actions de grâce à ce divin protecteur par le chant de ce verset du psaume 26.»

«C'est une chose remarquable qu'au dernier pas que les chevaux firent à l'entrée de l'hôtellerie, un bras de ma chaise se cassa par le milieu. Sur quoi, je fis cette réflexion que Dieu me disoit par ce muet langage que c'étoit lui qui m'avoit soutenu et porté en ses mains.»

Le 12 septembre, il peut, à nouveau, communiquer avec l'accord de dix-huit pasteurs français dont il inscrit précisément les noms. Seulement, il s'inquiète pour son épouse qui avait pu le rejoindre à Lyon, mais n'a pas pu fuir avec lui. Elle a eu les plus grandes difficultés, compliquées par la rigueur de l'hiver :

«Ses guides l'abandonnèrent dans la nuit à deux heures de Lyon avec trois demoiselles qui étoient dans le même parti. Ces pauvres créatures demeurèrent neuf jours de Lyon à Genève errantes dans les neiges, les glaces et les montagnes, attendues par trente paysans armés sur les passages et poursuivies par un prévôt qui étoit à leurs trousses... Ce retardement me fit croire qu'elle avoit été prise; ce qui me jeta dans une affliction mortelle, m'imaginant que si ce malheur étoit arrivé, on la traiteroit cruellement; au moment qu'on alloit fermer la porte (de la ville), le dernier jour de l'année 1686, un soldat de la garnison vint en grande hâte pour me donner la nouvelle de son arrivée et un moment après je la vis paraître devant mon lit où j'étais détenu par mon affliction. Notre joie fut extrême.»

À de nombreuses reprises, il mentionne son épouse, «personne si chère», très présente pendant les différentes étapes de ce long voyage. Dès son arrivée en terre genevoise, il écrit une lettre, recopiée dans le livre, au prince d'Orange qui lui adresse un passeport afin de continuer son par-

cours. Le 1^{er} février 1687, le couple prend la route pour La Haye, qu'il atteint fin mars. Le prince et son épouse les accueillent lors d'une audience pendant laquelle Pineton de Chambrun verse encore des larmes... C'est en Hollande qu'il rédige et édite ce récit qui connaît de multiples rééditions, et même une traduction anglaise. L'année 1688, ils accompagnent le couple princier en Angleterre où le pasteur est nommé chapelain de la princesse Marie, et où il décède en 1689, loin de sa principauté. Malgré l'exil, il a pu retrouver une place conforme à sa fonction, grâce à ses liens privilégiés avec le prince, mais c'est un homme brisé par ces tragiques événements.

Son épouse revient dans sa ville natale en 1697, après la signature du traité de Ryswick, qui libère les pasteurs orangeois de leur prison lyonnaise, jusqu'à son second exil en 1703, à Genève, où elle décède en 1716, entourée par ses fidèles neveux. C'est la fin de la liberté religieuse pour les protestants orangeois et de l'indépendance de la principauté.

La vie de Jacques de Pineton de Chambrun est liée intimement aux destinées de la principauté dont il a contribué par son livre à faire connaître le sort malheureux durant ce siècle de fer.

Ce témoignage exceptionnel par un témoin de premier plan est de grande qualité par son style éloquent, mais aussi par les sentiments personnels qu'il dévoile : pour préparer sa fuite, il a fait acheter une chaise qu'il essaye lors d'une promenade le long de la Saône, où il aperçoit la prison où sont détenus ses collègues : «Il me fut impossible de contenir mes larmes. J'en versais des torrents... si mon neveu ne m'eût pressamment sollicité à quitter ce lieu, je crois que j'aurais attendu la nuit pour m'en retirer».

Au XIX^e siècle, ce texte des «larmes» est repris par deux historiens, le comte de Pontbriand et le pasteur Arnaud, qui cite intégralement le récit depuis l'arrivée des soldats français jusqu'à la fuite du pasteur orangeois à Genève.

Françoise Moreil

L'EXIL DES RÉFORMÉS DE L'OISANS

Dès le ^{xvi}^e siècle, des habitants qui exercent le métier de colporteur pendant l'hiver et qui parcourent le Bas-Dauphiné, la Savoie et la Suisse, introduisent les idées de la Réforme dans l'Oisans. Peut-être le terrain était-il déjà préparé également par les colporteurs vaudois du Pragelat et d'Oulx¹. C'était en effet une voie de passage depuis le Mont-Genève et le Lautaret par la vallée de la Romanche, ou bien depuis le Mont-Cenis par la vallée de la Maurienne.

Le 12 mars 1562 monsieur Ponnat, conseiller au Parlement de Grenoble écrit à monsieur Calvin de Genève, au nom des frères de Clavans et Mizoën² pour qu'un ministre (pasteur) leur soit envoyé.

En 1598, les commissaires de l'édit de Nantes reconnaissent l'existence officielle de quatre Églises dans l'Oisans : Mizoën, Besse, avec une annexe à Clavans, Mont-de-Lans et La Grave. L'exacte situation de ces communautés est donnée dans les visites pastorales de Mgr Le Camus, évêque de Grenoble.

En 1683, il écrit :

« À Mizoën, il n'y a point de catholique dans toute l'étendue du village. Le curé que nous y avons mis lors de notre première visite nous a rapporté que personne ne s'était converti depuis dans ce lieu. Il y a cent familles huguenotes et seulement un curé et son clerc de catholiques. Il y a pour la communauté huguenote un ministre et un temple, qui a été maintenu par arrêt du Conseil d'en Haut du 5 janvier 1582. À Clavans, il y a soixante-deux familles toutes huguenotes : à Besse, il y a quatre-vingt-douze familles catholiques et cent familles huguenotes ».

Chacune de ces Églises est dirigée par un consistoire des Anciens composé d'une dizaine de

laïcs (les Anciens) et par un pasteur (le ministre), et dans chaque Église, il y a un maître d'école.

À la suite de la révocation de l'édit de Nantes, tous les réformés de Clavans, soixante-dix pour cent de ceux de Mizoën, et cinquante familles de Besse quittent le royaume de France pour gagner la Suisse. Les premiers émigrés partent dès la fin de 1685. Il semble qu'ils traversent sans trop de problème la Maurienne, sans que les autorités s'y opposent. Le duc de Savoie, Victor-Amédée II, écrit en octobre, au marquis Janus de Bellegarde, premier président du sénat, pour lui confirmer qu'il faut laisser passer les réformés français, mais que cela doit se faire dans la plus extrême discrétion, la position officielle étant celle exigée par Louis XIV : interdire tout passage et tout asile aux réformés français, qui doivent être arrêtés et renvoyés dans le royaume

Au mois de décembre, en réponse à une lettre du gouverneur du Dauphiné qui s'inquiète de la perméabilité des frontières, le marquis de Bellegarde répond :

« Si personne n'a empêché le passage des gens de l'Oisans, cela est dû à l'ignorance et la simplicité des gens de montagne de Maurienne qui ne pourraient être informés des ordres du Roy et n'auraient pas cru de mal faire en donnant à des voisins des secours d'amitiés et de correspondance pour favoriser un passage qu'ils présumeraient libre et qu'ils ne prenoient pas pour une désertion »³.

Dès le début de 1686, Victor-Amédée II, sous la pression de Louis XIV, se voit obligé de changer sa politique vis-à-vis des réformés et ordonne, à compter du mois de mai, d'arrêter les immigrants. Louis XIV considère qu'il ne lui sera pas possible d'éradiquer la religion réformée de ses États tant que ses membres trouveront asile dans les terri-

1. Ces deux vallées protestantes, d'origine vaudoise, font partie du Dauphiné jusqu'au traité d'Utrecht de 1713.

2. Clavans, Mizoën et Besse se trouvent au-dessus du lac Chambon, sur la route du col de Lautaret.

3. Pierre Geneletti, « Passage de réformés en Maurienne au ^{xvii}^e siècle », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne*, tome 46, 2012, p. 7-101.



Un village de l'Oisans (Victor Cassien, Album du Dauphiné)

toires savoyards. C'est à la frontière de Barraux⁴ que les religionnaires de passage dans la province doivent être remis aux officiers français.

Le 29 avril 1686, deux cent quarante personnes accompagnées de vingt-huit mulets quittent les trois communes de la vallée du Ferrand, Besse, Clavans et Mizoën, pour gagner la Maurienne en passant par le col des Prés Nouveaux⁵.

Le récit de cette fuite a été rédigé par un membre de la communauté réformée de l'Oisans, Jean Giraud, marchand à La Grave⁶, qui tient son livre de comptes et, parmi ses écritures, note les événements marquants qui touchent sa famille. Quelque temps après son arrivée à Genève, il raconte dans son journal, le voyage de ce groupe d'immigrants, puis dans la deuxième partie son propre voyage.

Au mois d'avril 1686, la décision de partir est prise. L'hiver vient de se terminer. Les réformés vendent leurs meubles et leurs bestiaux. L'occasion est favorable, car la garde établie à la frontière de Savoie, retirée pendant l'hiver, n'a pas encore été rétablie. Quelques membres de la communauté, déjà partis l'année précédente en éclaireurs sont

revenus pour servir de guides à leurs frères. Le départ est maintenant risqué, car les consuls de Besse ont fait afficher, sur ordre de l'intendant, une déclaration royale portant condamnation aux galères perpétuelles les sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, qui sortiraient du royaume sans permission. Cette permission n'était jamais accordée aux nouveaux convertis ni aux religionnaires.

L'intendant ordonne d'arrêter les personnes soupçonnées de désertion, et promet de donner à ceux qui arrêteront les déserteurs le tiers des effets dont ils se trouveront saisis lors leur capture. Cette répression contre les fugitifs avait pour but de servir d'exemple pour empêcher toute nouvelle tentative de fuite hors des « États de France ».

Après le départ des réformés, le roi de France propose de repeupler les paroisses de la vallée du Ferrand avec de bons catholiques, exemptés de taille pendant plusieurs années. Cette offre va attiser la convoitise de plusieurs habitants des Arves, désireux de profiter de l'opportunité.

Une partie des fugitifs de l'Oisans a fondé le village de *Willhemsdorf*, en Allemagne. Des contacts ont été établis avec leurs descendants qui nous rendent régulièrement visite dans le Queyras.

Le chemin d'exil est aujourd'hui balisé depuis ces trois villages de l'Oisans jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne, où il rejoint le chemin d'exil des vaudois du Piémont.

4. Le Fort Barraux, construit par le duc de Savoie, était encore dans le Dauphiné et sera repris par Lesdiguières. La frontière était à quelques kilomètres plus haut, en face de Poncharra.

5. Col des Prés Nouveaux, frontière entre le Dauphiné et le duché de Savoie, aujourd'hui limite entre l'Isère et la Savoie.

6. Voir l'article qui suit : « Le journal de Jean Giraud de La Grave ».

LE JOURNAL DE JEAN GIRAUD DE LA GRAVE

Après l'édit de Fontainebleau, le 18 octobre 1685, partout en France, les protestants voient s'intensifier les persécutions dont ils sont victimes depuis plusieurs années s'ils refusent de se convertir au catholicisme. Le narrateur du récit qui suit est Jean Giraud, l'un de ces protestants vivant à La Grave, commune des Hautes-Alpes actuelles, dans l'Oisans. Notons que Jean Giraud n'est pas un cas isolé. Dans son village, cent cinquante personnes ont fait le choix du départ, entre l'automne 1685 et l'hiver 1687, vers des destinations variées dans toute l'Europe et au-delà. Cinquante de ces fugitifs sont partis vers Vevey, en Suisse, où ils se sont établis, tout comme lui. Vingt se sont rendus à Kassel, en Hesse. D'autres se sont dispersés entre Londres, Amsterdam, le Portugal et l'Amérique du Nord (Caroline). Les autres, enfin, se sont installés dans d'autres cantons de la Suisse. Ce nombre important de départs pour une communauté villageoise pourrait indiquer l'existence d'un réseau de solidarités actives au moins pour l'accueil en terre de Refuge.

Sur les pages de son livre de raison (livre de comptes et journal familial), il a noté ces terribles moments et son périple, qui, jour après jour, l'a mené avec sa famille en Suisse. Son récit se conforme au modèle des « récits de délivrance » selon les termes de certains auteurs. Il abonde en détails sur les persécutions vécues à « Babylone » et sur les circonstances de la fuite. Il rapporte des épisodes qui témoignent du secours apporté par la « Providence divine ». Il n'oublie pas de remercier le Seigneur pour ses bienfaits envers lui. Son récit peut se lire aussi comme une sorte de roman d'aventures, captivant par les situations dramatiques, les détails concrets, les noms cités et les lieux évoqués.

7. Le récit de Jean Giraud provient d'un article du *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme* intitulé « Fragment du journal d'un exilé dauphinois à Vevey. 1686 », vol.14, n°7/8, juillet-août 1865, p. 251-258.

Les persécutions

« Le 29 avril (1686), il partit de Mizoën, Besse et Clavans, environ la nuit, en deux bandes, 240 personnes et 28 mulets chargés de hardes ou petits enfants, pour se retirer de France en Suisse. Les curés desdits villages, étant surveillants et voyant quelques jours auparavant de l'extraordinaire, soit pour vente de bestiaux, soit de meubles à vil prix aux étrangers, et ayant même appris qu'il était venu huit ou dix personnes de Suisse pour aider à leurs parents à leur sortie et n'ayant pas apparence d'arrêter cette grande populace sans exposer les habitants papistes à quelques grands malheurs, envoyèrent secrètement à Saint-Jean de Maurienne de les arrêter et mettre tellement de monde en compagnie que le tout fut arrêté, ce qui fut fait; l'on sonna le tocsin audit Saint-Jean-de-Maurienne, où tout fut enveloppé et dans le malheur. En les ayant gardés avec leurs hardes pendant huit jours, jusqu'à ce qu'ils eussent nouvelles de leur prince de quelle manière il en devait agir, ils eurent ordre de livrer le tout en diverses troupes sur les limitrophes de France, à l'ordre de Monsieur l'intendant de la province de Dauphiné ou à Messieurs du Parlement; ce qui fut fait entre Chapareillan et Montmélian, et tous traduits aux prisons à Grenoble, les hommes aux cachots et les femmes en une prison particulière, et les jeunes enfants, hors ceux de la mamelle, à l'hôpital. Qui n'a vu cette séparation des pères et mères avec leurs enfants, ce fut un deuil et des cris que les plus endurcis papistes ne pouvaient s'empêcher jeter des larmes. Les pauvres gens croyaient de ne jamais revoir leurs enfants, et les pauvres enfants jamais revoir leurs pères et mères. Il se fit en même temps grandes députations auprès des puissances à Grenoble: qui demandait sa femme et ses enfants, les femmes leurs maris, et d'autres leurs parents et amis; enfin cela mena un grand bruit. »

« Assurément, même les puissances en écrivirent au Roy qui ordonna que tous les hommes fussent envoyés aux galères, et les femmes rasées et mises en des lieux particuliers pour le reste de

leur vie. Et Messieurs du Parlement donneront un arrêt, au bout d'un mois et demi environ, que les hommes seraient relâchés, les femmes mises à l'hôpital encor pour quelque temps, et à l'égard des six hommes qui étaient venus hors de France pour les quérir, Paul Coing, Daniel Bouillet, de La Grave, et Ogier, de Besse, tous trois condamnés aux galères pour leur vie; et Pierre-Bernard Camus, Masson et Etienne Heustachy, tous trois de Besse, seraient pendus et leurs têtes mises sur des poteaux, avec grandes amandes à ceux qui les ôteraient.»

«Le 26^e juin, jour de mercredi, le pauvre Etienne Heustachy, âgé de 23 années, fut défait⁸ et sa tête exposée sur un poteau sur le pavé, hors le faubourg Trois-Cloîtres, et les deux autres, conduits par les archers et le grand prévôt à Mizoën où le dit Masson fut exécuté et sa tête mise sur un poteau à vingt pas au-delà de mon jardin, allant à Besse; ledit Masson âgé de 24 années; et Pierre-Bernard Camus, âgé environ 38 années, fut défait en Besse, où était encor sa femme et famille, et sa tête a été mise sur un poteau en entrant dans ledit village, et son corps fut traîné au-dessous dudit village, jeté dans le précipice pour n'avoir pas voulu entendre à la religion romaine. On laissa aussi sur le pavé à Grenoble le pauvre Heustachy vingt-quatre heures, qu'on croyait de le jeter sans l'enterrer, parce qu'il n'avait voulu rien faire des marques de la religion romaine. Ainsi, au contraire, il fit sa prière tout haut au bas de la potence, le lui ayant permis. Le Bon Dieu console les pauvres affligés, et le tout, fait à cause de notre religion; et les pauvres femmes parties sont mortes à l'hôpital, et celles qui se sont retirées chez elles y sont mortes quelque temps après, toutes d'une même maladie ayant mangé d'un même pain.»

«Le 15^e juin environ, Monsieur l'évêque de Grenoble étant à La Grave en visite nous exhorta fort à faire les devoirs de l'Église romaine. Nous nous excusâmes fort, disant qu'il fallait avoir connaissance des choses et qu'il fallait y être disposé. Il se rencontre que le même jour, Monsieur l'intendant Bouchu passa, qui allait à Briançon, et avait passé par Mizoën et Besse et me parla fort brusquement, me disant qu'il entendait que je fisse



Dragonnade (crédit Nastasic)

mon devoir, et n'était pas que Monsieur de Grenoble lui avait dit qu'il avait bonne espérance de moi, qu'il aurait déjà mis une compagnie de dragons. Et en même temps, (il) fit venir le consul de la communauté, et en ma présence lui dit: « *Je vous recommande de veiller sur les actions de Giraud. S'il évade, soit meuble ou autres effets, faites-en votre verbal, et me l'envoyez* ». Il est à remarquer que j'étais tout seul d'homme de la religion pour lors aux Hières⁹, et il semble qu'il n'en voulait qu'à moi. Je lui dis: « *Monseigneur, Monsieur le consul n'aura pas la peine assurément de faire aucun verbal, d'autant que je leur ai tout laissé* ». J'oubliais à dire en son rang, que Monsieur Baudot, conseiller du parlement de Grenoble, quand ces pauvres personnes de Besse et Mizoën furent arrivés à Grenoble, le Parlement le députa pour venir s'informer sur les lieux du fait qu'il y avait si grande évacion de monde, si Monsieur Pelorce en était la cause ou Giraud de La Grave puisqu'il était à Mizoën ce jour-là qu'ils ont déserté. À ce qu'on lui avait dit. Et de fait, j'avais fait le voyage ce jour-là de La Grave à Mizoën et retirai à l'entrée de la nuit et comme le dit sieur Baudot faisant enquête, ne se trouva personne qui m'eut chargé de la moindre chose, et en effet si la plupart m'eût cru, ne se serait pas trouvé dans ce malheur. Ledit sieur Baudot dit pour lors, que ceux qui pourraient arrêter, sur les passages, Monsieur Pelorce et Giraud de La Grave auraient cent louis d'or pour récompense.»

8. Exécuté.

9. Hameau de la commune de La Grave (NDLR).

«Le premier de juillet, quatre jours après ces pauvres exécutés à Mizoën et Besse, le sieur Monnet, mon beau-frère, ayant été caché chez un de ses amis à cause de quelques créanciers, vint avec des prises de corps de la Conservation de Lyon, et comme il n'aspirait qu'à sa retraite pour la religion aussi bien que tous les autres, prit un guide qui était aussi bien à cheval que lui, et passèrent en Savoie par la montagne de Galibier. Ils firent quatorze lieues ce jour-là, et il arriva heureusement à Genève.»

«Le 13^e juillet, Monsieur l'intendant Bouchu, de la province de Dauphiné, ayant appris par les hommes qui vinrent à La Grave se plaindre au dit intendant que l'on leur avait caché leur débiteur, et possible à dessein de désertir, ce qui l'obligea d'écrire une lettre ledit jour aux consuls de La Grave et autres notables, qu'il apprit que ledit Monnet ne faisait pas son devoir, et que même il se cachait à dessein de désertir, et qu'ils y tinsent la main, que s'il arrivait quelque chose de semblable ou quelques autres, que le jeune et le vieux s'en ressentiraient, et le pauvre et le riche.»

«Le 20^e juillet, l'on me vint trouver sur ordre du consul Bouillet avec ladite lettre qu'il fallait trouver ledit Monnet à quel prix que ce fût, autrement la communauté courrait risque des gens de la guerre. Je leur fis réponse: il m'a dit qu'il allait en Provence et que delà il se devait rendre de la foire de Beaucaire pour parler avec toute liberté à ces créanciers à cause de la franchise de la foire, et leur donner satisfaction; et preuve de ce, voilà une lettre qu'il avait écrite, avant son départ, au sieur Claude Planchet, curé, pour avoir son certificat. Il lui fit réponse qu'il n'en pouvait aller en toute liberté sur le certificat qu'il avait de l'abbé de Lescot de Grenoble. Mais qu'on pouvait faire réponse à Monsieur l'intendant, et lui envoyer copie de ladite lettre qu'il avait faite au curé des Hières avant son départ pour la Provence. C'est ce qu'on fit, et Monsieur l'intendant ne retourna plus écrire.»

«Le 25^e juillet ledit Planchet, curé des Hières, vint chez moi me faire voir une

lettre circulaire pour le diocèse de Grenoble, (disant) qu'il fallait absolument se confesser et communier à l'exemple de Grenoble, capitale de la province, faute de cela¹⁰, souffrir les dragons, et après m'avoir fort exhorté et ma femme aussi à nous disposer, je pris la parole et lui dis: « *Monsieur, un jour de la semaine prochaine je porterai ma femme et sa sœur à faire ce qu'il faudra, cela est plus raisonnable, assurez-vous de cela* »; il s'en alla souper sur ce bon courage. Je remarquai sa posture qu'il s'en allait frottant les mains de joie. Il entendait¹¹ d'une manière et moi de l'autre; aussi bien que ma femme, puisque notre partie était liée quatre jours après, et de fait nous fîmes voile.»

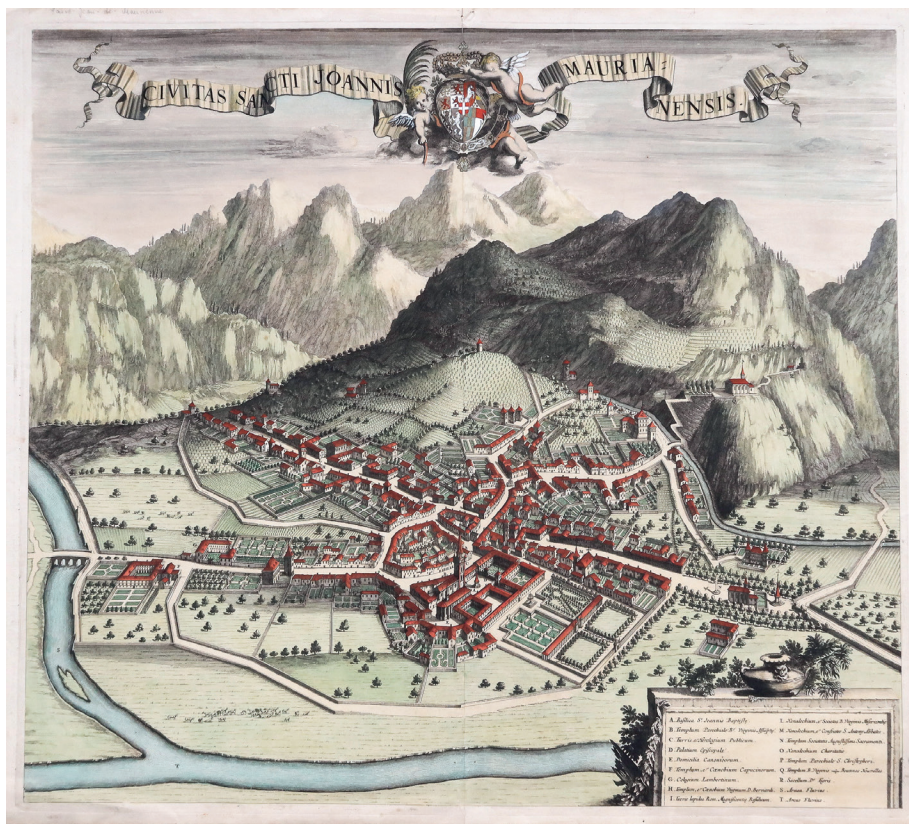
La fuite

«Le 29^e juillet, Dieu nous envoya une pluie puis vingt-quatre heures avant notre départ, qui donna de la neige nouvelle au plus haut endroit, près d'un grand pied et demi. Environ dix heures du soir, arriva un Savoyard mouillé à merveilles, qui me dit que les autres nous attendaient sur le chemin. J'avais aussi un homme du pays aposté¹² pour porter ma Suzon âgée de six années. Nous ne fîmes que faire boire ces personnages et sans grand bruit comme vous pouvez figurer, et pendant ce temps-là je préparai mes deux chevaux, et je fis avertir ma sœur, femme du sieur Monnet, avec rendez-vous et l'autre m'aida à mettre des morceaux de nippes que j'avois coupés aux pieds de mes chevaux, à celle fin qu'ils ne menacent point de faire du bruit en sortant de chez moi sur le pavé, de peur que les voisins n'entendissent. Ma femme en sortant de ma chambre mit ma fille sur le dos. C'était environ onze heures du soir, au plus fort de la pluie, et quand je jugeai qu'elle pouvait être à deux cents pas hors de ma maison et du village, je fermai bien mes portes, et me remis à la garde du Bon Dieu, et ayant joints ma femme, déchaussâmes les deux chevaux et mis ma

10. Faute de cela: se comporter comme un bon catholique.

11. Il comprenait.

12. Dont le rôle était de porter la fillette.



Saint-Jean-de-Maurienne (gravure, 1693, crédit Joan Blaeu)

femme à cheval avec ma fille. Nous ne fûmes pas vis-à-vis de Clots, que ma femme et fille tombèrent de cheval, d'autant qu'il ne faisait point de lune, étant au défaut. Sur quoi, ma femme prit derechef sur son dos notre Suzon, et comme il faisait noir et du fait de la montée, elle s'écarta du chemin, les guides étant assez occupés à conduire mes chevaux ; et ma sœur avec son guide ayant passé un autre chemin, par bonheur firent rencontre d'elle et ma fille. La mère ne pouvait plus marcher, la fille par le grand mauvais temps qu'il faisait, ou de frayeur, prit un grand dévoiement de cœur et un bénéfice à même temps, si bien que nous croyons qu'elle mourait. Je mis la pauvre fille dans mon brandebourg, et le tout attaché au dos d'une de mes guides où elle n'avait pas froid, sans quoi il nous la fallait enterrer à la montagne du coin du col où nous passâmes ; et à l'égard de ma sœur, étant à moitié montée de ladite montagne, après avoir passé Martignare, elle perdait courage, et de même les guides pour l'injure du temps, pluie, neige et glace, le jour venant, que les habits étaient gelés sur les corps, les cottes jusqu'à moitié cuisse. Nous bûmes, étant près

du plus haut de la montagne, pour lors était grand jour, chacun une demi-tasse d'eau-de-vie, puisque ma sœur en avait une bouteille ; finalement étant au plus haut d'icelle¹³, le soleil commençait à paraître sur les plus hauts rochers ; pour lors prîmes courage, nous trouvant finalement à la descente. »

« Et étant arrivés aux premières maisons de Savoie, qui sont les montagnes de Lesté et ayant passé le Riou-Blanc, les guides demeurèrent d'accord qu'il nous fallait séparer. Ils étaient trois, et nous trois à cheval ; qu'un irait avec femme et fille, et l'autre avec ma sœur et sa fille, et l'autre qui avait un cheval avec moi, et qu'on laisserait toutes les hardes à Saint-Jean-de-Maurienne, et que nous passerions tous séparément jusqu'à Genève, et que si par malheur quelqu'un était pris (que Dieu ne veuille !) et que les autres le verraient, n'en pas faire semblant, d'autant qu'il est plus facile d'en délivrer un ou trois que notre route serait par Montmélian, Chambéry, Aix-

13. Au plus haut de la montagne.

les-Bains et Rumilly; et que si l'on trouvait quelqu'un qui se voulut formaliser, l'on dirait qu'on va aux bains d'Aix, conduire ces filles qui sont indisposées et qu'on ne logeât point soit à la couchée ni à la dinée dans un même logis, et de cette manière nous nous séparâmes tous trois à la garde de Dieu.»

«Quant à moi, je dînai dans Saint-Jean-de-Maurienne, ma femme une lieue au-dessous, et ma sœur Marie, une lieue dessus de Saint-Jean, au bas de la montagne. Ma femme et moi logeâmes à la chapelle au-dessous Saint-Jean, trois lieues chacun à son logis sans savoir rien l'un de l'autre, et ma sœur à la chambre, une lieue près de nous. Le lendemain, ma femme se sentant bien montée, part fort matin, et je la vis de loin s'arrêter à un cabaret à deux lieues de Montmélian, où je fus fort surpris, croyant qu'elle fut encor dernière, et nous, nous allâmes diner plus bas, et ne la retournai pas voir qu'au-dessus de Chambéry.»

«Approchant le même temps, ma pauvre sœur fit mauvaise rencontre de soldats de la citadelle qui la conduisirent dans le fort, disant être une Lucernoise¹⁴. Nous croyant que tout allait bien, puisque n'avions ni les uns ni les autres eu mauvaise rencontre, ayant passé partout séparément nous allâmes coucher à Aix, chacun à son logis séparément, et le lendemain au soir à Saint-Julien, chacun à son logis où il ne se manqua de rien que ma femme ne fût arrêtée, et le jeudi premier août, nous fîmes notre entrée à Genève, à huit heures du matin par la grâce du Seigneur.»

«Revenant à ma sœur, après que nous eûmes dîné, nous envoyâmes le guide de ma femme à cheval au-devant de ma dite sœur, pour éviter le lieu de Saint-Julien, croyant qu'elle arriverait ce même jour à midi, dont le guide s'en alla jusqu'à Saint-Jean-de-Maurienne, d'autant que le gouverneur de Montmélian donna un certificat à ma sœur pour s'en retourner, et le guide pas plus de tête, quoiqu'un homme de cinquante années, et qui paraissait résolu, la retourna à Saint-Jean-de-Maurienne où étant arrivée, ont appris que des personnes de

La Grave nous avaient poursuivis jusque-là et qu'ils s'en étaient retournés. Et ayant demeuré quelques jours cachée, un soir il devait partir pour se mettre en chemin, furent arrêtés au milieu de la rue, et menés devant M. le fiscal auquel elle baillit¹⁵ de l'argent et ses bagues, et il lui promit que le lendemain au soir il lui baillerait encor une guide, outre celle qu'elle avait, et qui la conduirait dans la cité; et étant arrivée à une lieue près Genève, à Saint-Julien, elle fut arrêtée par M. le juge mage, environ deux heures après midi, et après l'avoir rançonnée de 12 louis d'Or, et gardé son mulet qui a été perdu aussi bien que le reste, ils l'ont conduite environ la minuit au pont d'Arve, et les sentinelles ont mis bas le pont-levis, et l'ont retirée dans le corps de garde jusqu'au jour qu'elle est entrée à Genève à porte ouvrant. Elle a séjourné en chemin huit jours après nous par les mauvaises aventures qu'elle a eues, et le lendemain de son arrivée s'est alitée d'un flux de sang qui l'a gardée douze jours. Après ce(la) elle s'est blessée d'un enfant de près de trois mois, qui apparemment s'était détaché en passant le coin du col, la première nuit, par les grandes souffrances que nous eûmes de la pluie, neige et grande glace sur le matin. Elle a fait une maladie de neuf semaines à la Tête-d'Or à Genève; et ma Suzon, dès son arrivée à ladite ville, prit la vérole de quoi elle fut heureusement délivrée par la grâce du Seigneur et les grands soins de M. Gramel, le médecin. Il est mort 1 200 enfants de la vérole à Genève, pendant le temps de notre séjour de cinq semaines.»

«Seigneur Jésus, nous te rendons très humbles grâces de tous les bienfaits. Octroie-nous ce bien que jamais ne les mettions en oubli, que vivions en ta crainte pour mourir en ta grâce. Amen.»

«Fait à Vevey en Suisse, dans le canton de Berne, le 26 janvier mil six cent huitante sept. (1687)»

Jean Giraud.

Adapté par Josette Mathiot

14. La sœur prétend être une Lucernoise.

15. Elle donna.

LETTRES À LUCIE SUR LE CANTON DE MENS (ISÈRE)¹

L'auteur, André Blanc, est né à La Chalpe d'Arvieux² le 14 mai 1790, a été pasteur à La-Motte-d'Aigues (84), avant sa nomination à Mens, dans le Trièves, où il restera de 1817 à 1846, année de son décès. Il fut président du consistoire en 1822 et fondateur de l'École Modèle de Mens vers 1831 (école normale d'instituteurs) qui fut reconnu d'utilité publique, poursuivant ainsi l'œuvre de Félix Neff.

Il avait choisi de s'exprimer anonymement dans un ouvrage intitulé *Lettres à Lucie* sur l'histoire de son canton. Il y décrit son voyage dans toutes les communes qu'il va traverser, sous forme de lettres qu'il adresse à une imaginaire mademoiselle Lucie. Il retrace ainsi, entre autres, la vie mouvementée des protestants de cette région.

J'ai sélectionné pour ce numéro *Mémoires d'exil* un extrait qui traite des conditions de fuite et des ruses utilisées par les exilés pour tromper les gardes. On retrouve dans ce récit l'histoire de quelques membres de la famille de René de Durand, de La Charce en Trièves.³ Il s'agit de M. d'Hélis, du village de Saint-Jean-d'Hérans, et de mademoiselle Durand de La Châtre, du Villars-Julien⁴.

« Louis XIV avait ordonné à tous ses sujets calvinistes de rentrer dans le giron de l'église romaine. Pour les mettre dans la nécessité d'obéir, et qu'ils n'eussent d'autre alternative que les galères, la mort ou l'abjuration de leurs principes, il faisait bonne garde aux frontières pour les empêcher de sortir du royaume. L'amour de la liberté et le désir de servir Dieu d'après sa conscience, firent inventer toutes sortes de stratagèmes pour

tromper le vigilance des gardes. Quelques-uns s'étant heureusement rendus dans une ville frontière, s'habillaient proprement, et une canne à la main, traversaient les corps de garde comme s'ils allaient faire une visite. D'autres déguisés en courriers, passaient sans donner le temps de les regarder au visage. D'autres, ayant un chien devant eux et un fusil sur l'épaule étaient considérés comme des chasseurs. D'autres, avec des habits de paysan paraissaient mener du bétail au marché voisin. D'autres, enfin, ayant un fardeau sur la tête ou roulant une brouette devant eux, ou conduisant une charrette de fumier, ou aidant à leur guide à porter une civière semblaient occupés de la culture de leurs champs. Souvent un gros paysan, qui servait de guide, faisait le grand seigneur en route et dans les auberges, pendant qu'un gentilhomme le suivait à pied, le servait à table, mangeait à la cuisine, pansait les chevaux et couchait dans l'écurie. Quand on avait à sauver des femmes et des enfants on prenait des routes écartées et difficiles; on ne marchait que de nuit; on passait les rivières à des gués inconnus. Pendant le jour on restait caché dans des bois, dans des cavernes, où l'on avait à souffrir toutes les incommodités du temps, selon la saison. »

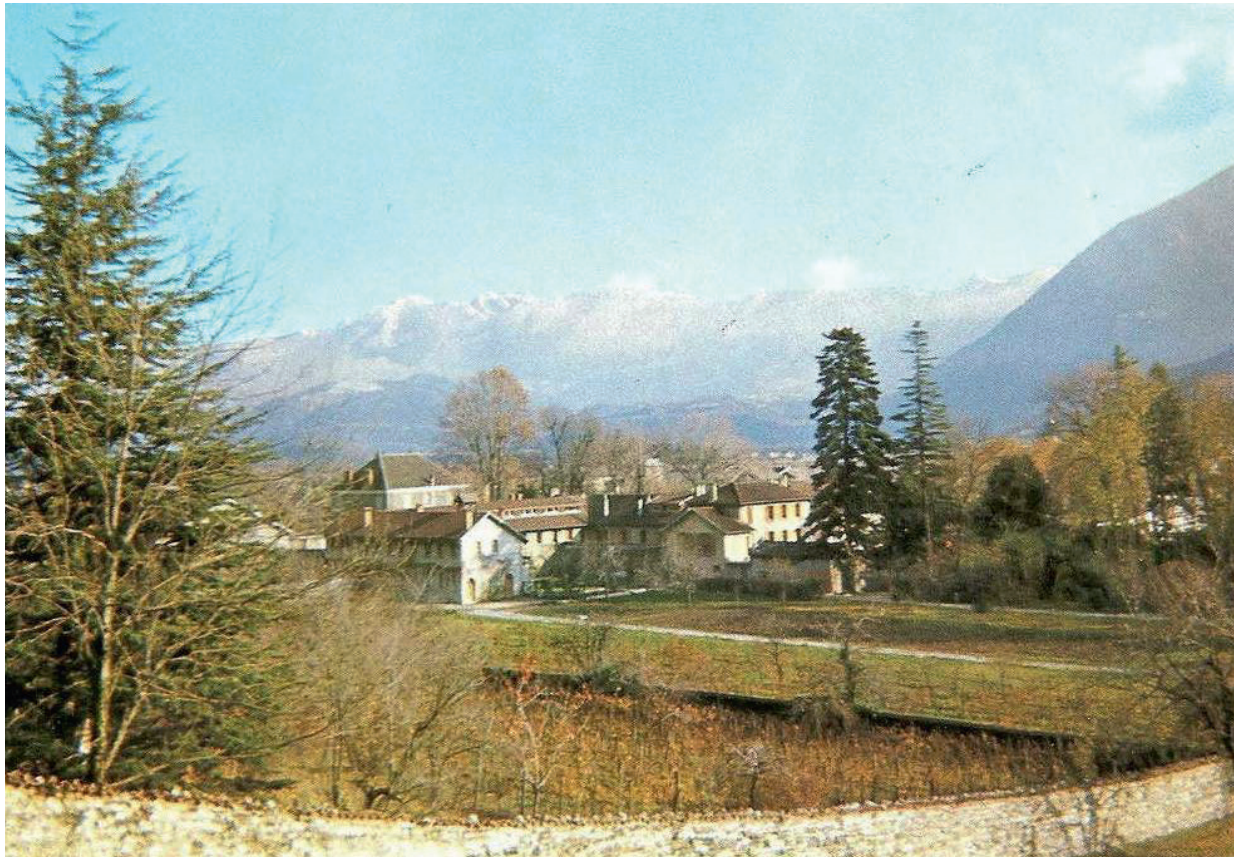
« Quelquefois, des hommes et des femmes de qualité se déguisaient en mendiants, traversant les lieux suspects, chargés de sales haillons et demandant leur pain de porte en porte. Des mendiants à gages portaient dans leurs bras les enfants qui ne pouvaient pas marcher et se faisaient suivre par cinq ou six autres, à demi-nus et couvert de crasse. D'autres enfin entreprenaient de forcer les passages les armes à la main. De ce nombre fut M. du Collet, qui eut le bonheur de passer au travers de plusieurs corps de garde avec sa famille, pendant qu'on leur tirait des coups d'arquebuse qui, grâce à Dieu ne blessèrent personne. Le marquis de la Trousse,

1. Vellot et cie, Grenoble, 1844.

2. Certains disent qu'il est né à la Chalpe d'Arvieux, d'autres à Villard Saint-Pancrace près de Briançon.

3. Voir dans ce bulletin le récit d'exil de René de Durand de La Charce en Trièves.

4. C'est la cousine germaine de René de Durand de La Charce en Trièves.



Le monastère de la Visitation à Vif (© France Publicité)

commandant militaire du Dauphiné, ayant envoyé une compagnie de dragons chez M. d'Hélis, celui-ci résolut de sortir de France, accompagné d'une de ses filles, de M^{lle} de La Châtre, d'un gentilhomme... et de plusieurs autres personnes. Ils se mirent en chemin vers la fin du mois de novembre 1685, se dirigeant vers Vizille et remontant la Romanche. Étant arrivés à Chichilienne à la pointe du jour (ils avaient marché toute la nuit), ils furent arrêtés par les gens d'un corps de garde placé à l'entrée du village. Les demoiselles de La Châtre et d'Hélis marchaient les premières, M^{lle} de La Châtre, qui était armée, tira un coup de pistolet à un paysan qui voulait mettre la main sur la bride de son cheval. Aussitôt on sonna le tocsin et les gens des villages voisins accoururent pour accabler de coups et enchaîner la petite caravane d'émigrants. Tous furent conduits prisonniers à Grenoble, excepté M^{lle} de La Châtre que ses blessures avaient mises aux abois. On la déposa chez le seigneur du lieu... l'épouse du seigneur, M^{me} de Mottet en prit des soins

si particuliers que dans trois mois elle put être conduite à Grenoble⁵. »

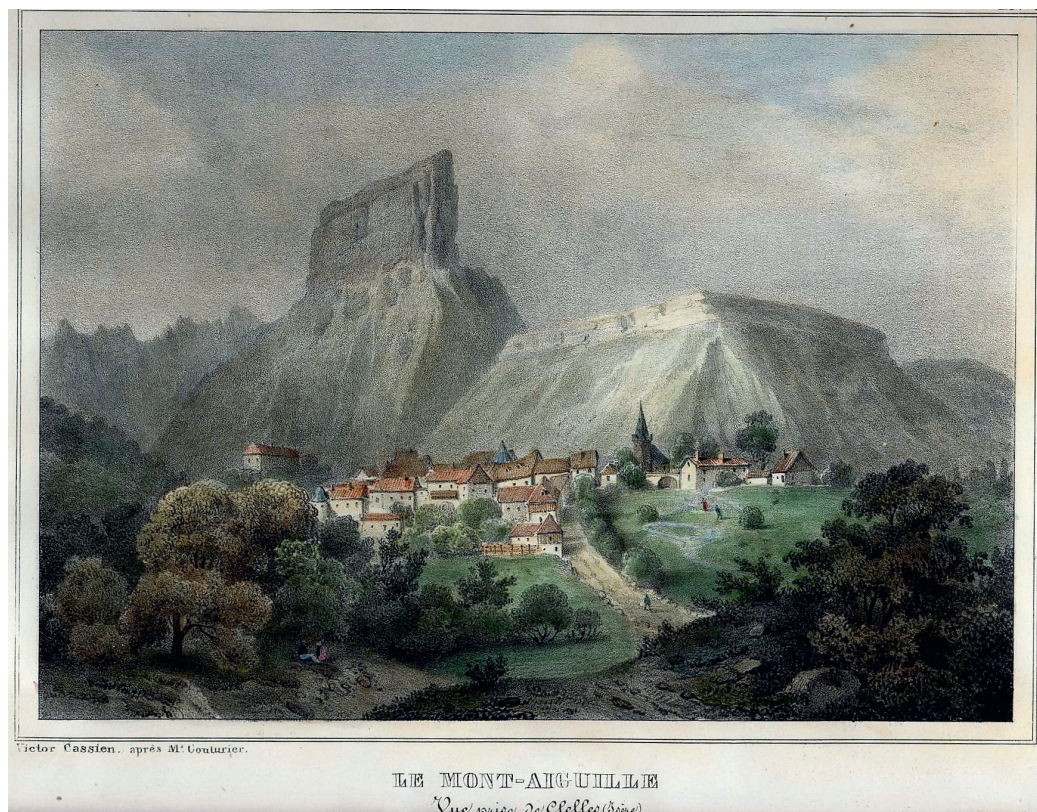
M. d'Hélis reçut beaucoup de visites en prison de personnalités qui le pressaient de toutes leurs forces de renoncer à sa religion. Mais tout fut inutile et le parlement le condamna à avoir la tête tranchée à Grenoble, et sa fille à être enfermée dans le couvent de Sainte-Ursule. D'autres du groupe furent envoyés aux galères et les femmes enfermées dans la tour Dauphine. M^{lle} de La Châtre fut enfermée dans le couvent de la Visitation-Sainte-Marie de Grenoble, où elle embrassa la religion romaine et reçut le voile de religieuse.

« À cette époque, les huguenots ne pouvaient sauver leur vie que par la plus parfaite obéissance ».

Magali Bourgue

5. Version donnée par de Durand, qui ignorait la fin de l'histoire : « Une jeune fille nommée Marguerite de Durand, âgée de 17 ans, encore l'un de mes germains, s'étant habillée en garçon, avoit voulu se sauver aussi en étant accompagnée de quelques hommes, ils trouvèrent une embuscade au passage d'un pont, qui voulant l'arrêter elle en tua deux, en blessa deux autres reçut ensuite un coup de fusil à travers le corps, étant connue pour une fille, on la mit dans un château voisin. Je ne sçai si elle en aura échappé ».

RÉCIT D'EXIL DE RENÉ DE DURAND, DE LA CHARCE EN TRIÈVES (ISÈRE)



Victor Cassien, après M^r Goussier.

LE MONT-AIGUILLE
Vue prise de Clelles (Isère)

Le Mont Aiguille surplombant Clelles
(gravure de Victor Cassien, Album du Dauphiné, Grenoble, 1835)

Ce récit est tiré du livre *Voyages d'un français exilé pour la religion, avec une description de la Virginie et Marilan dans l'Amérique*, d'après l'édition originale imprimée le 7 juillet 1687 à La Haye¹.

Cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, constitue un témoignage de première main sur les mesures prises contre les protestants, dans les provinces du Midi, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il mérite d'être tiré de l'oubli. Il s'agit de la fuite d'un gentilhomme du Dauphiné, qui a subi l'attrance du mirage américain et traversé l'océan. Il a parcouru à pied, à cheval, en canot, la Virginie, exploré les estuaires de la baie de Chesapeake. Il a

voulu faire part de ses observations aux réfugiés huguenots de Hollande et d'Angleterre, publiant son récit dès son retour à La Haye.

René de Durand était d'une humeur aventureuse et une « assez mauvaise tête ». Il avait parcouru la France et l'Italie, et, en 1655, il s'était joint à un groupe d'une trentaine de jeunes gens pour rejoindre les vaudois, réfugiés dans les vallées du Piémont, suite à l'expédition dirigée contre eux par le duc de Savoie. Ayant pris goût à la guerre, il fit « quelques autres campagnes » jusqu'au jour où, assagi par les épreuves, il se retira en Provence, où il avait acquis quelques biens.

Il appartenait à la noble famille des Durand de Dauphiné (Châteaudouble dans le Valentinois), dont une branche s'établit dans les montagnes du Trièves, à Saint-Martin-de-Clelles (Isère).

1. Gilbert Chinard, professeur à l'Université Johns Hopkins l'a édité, en 1932, avec une introduction et des notes, chez E. Droz (Paris).

Veuf, il avait marié sa fille à un capitaine de l'armée royale à Sault. Il pensait terminer ses jours tranquillement en Provence dans sa bastide provençale, servi par un valet, un « petit garçon » et une cuisinière, mais les troupes royales sont annoncées dans la région le 18 octobre 1685, et de Durand prend la fuite, à cheval, accompagné d'un valet et de son « petit garçon ». Au moment, où il quitte sa maison, les premiers dragons arrivent, drapés dans leurs longs manteaux jaunes. L'odyssée du réfugié allait commencer.

Trois de ses parents du Dauphiné, dont un ministre âgé de « septente cinq ans » sont venus se réfugier chez lui en Provence, abandonnant leurs biens et leurs maisons aux soldats. Ils se sont sauvés dans les bois et sont venus à pied le trouver à vingt lieux de chez eux par des chemins escarpés. Ils se préparent pour le départ. Sault est à une centaine de km du Diois ou du Trièves. Ses cousins, les descendants de Paul de la Chastre en Trièves (Châtre ou Charce), sont à Lagarde d'Apt, suite à l'albergement² passé avec le comte de Sault. Lorsqu'il fuit, il fait étape à Mérindol, où était le pasteur Théophile Poyet (fils de Guillaume, l'un des albergataires de Sault), pour aller vers Marseille. Il y est témoin des abjurations collectives. On sait que le propre fils du pasteur, Théophile fuit lui aussi à Genève.

C'est par eux qu'il apprend les tristes et lamentables nouvelles de la ruine totale de la religion réformée dans leur province. René de Durand décide le 18 octobre, jour de la signature de la révocation de l'édit de Nantes, de fuir la France, ayant appris l'entrée par Tarascon des troupes royales...

La fuite

« Il n'y avait point encore de soldats dans cette Province on l'avoit réservée la dernière, parce qu'il n'y avoit que sept mille familles de Réformés. Je donnai l'ordre incontinent dans mon voisinage qu'on m'avertît dès qu'on apprendroit qu'il en seroit arrivé. Trois jours après le départ de ces Messieurs, qui étoit le 18 d'octobre 1685, j'appris, environ midi, qu'il en étoit entré par Tarascon ; je pars donc

sur la minute, aiant pris trois chevaux et deux valets, je crus que j'avois assez de temps de me retirer à Marseille avant qu'ils eussent avancé, car je sçavois qu'il y avoit cinq ou six grands bourgs de six à sept habitans le chacun, où il n'y avoit presque point de Papistes, et j'y connoissois les Bourgeois riches de cent mille écus et fort affectionnés à la Religion. J'estimois donc qu'il n'y avoit aucun d'iceux qui ne gardât ce Régiment un mois avant que de se rendre ; mais je fus bien surpris le lendemain sur le tard, lors que je vis descendre d'une petite montagne beaucoup de manteaux jaunes. Je ne doutai point alors que ce fût ces Dragons. Je fis donc cacher dans un valon mon équipage, car s'ils eussent vu deux chevaux chargés de meubles et d'un petit garçon de dix ans, ils auroient sans doute soupçonné la Religion et ma fuite, et ainsi il y auroit eu danger pour moi, me trouvant encore dans notre Evêché où j'avois été compté, ne doutant point que le Commandant n'en portât les rôles et que je n'y fus des premiers, d'autant qu'il n'y avoit dans icelle que deux Gentilshommes de la Religion le reste étant tout Païsans. Pour moi je me tins au bord du chemin bien monté que j'étois et fis la meilleure contenance qu'il me fut possible, ainsi je vis passer douze Compagnies de Dragons dont ce régiment étoit composé. »

« Dès qu'ils eurent défilé, je marchai toute la nuit pour sortir de l'Evêché, et aiant rencontré quelques soldats à pied je voulus sçavoir des nouvelles. Ils me dirent avec beaucoup de chagrin, qu'ils accompagnèrent de quelques serments, qu'ils avoient passé ce jour là deux ou trois grands Bourgs, tous remplis d'Huguenots, qui avoient témoigné si peu d'attachement pour leur Religion, que dès qu'ils entendoient leurs tambours, ils se montoient sur les épaules pour entrer dans l'église, afin d'y faire leur abjuration ; que le premier qu'ils abordèrent étant entrés dans la Province, avoit voirement résisté trois jours, et qu'ils y avoient bien fait leurs affaires, mais que pour ces autres, il ne leur avoit pas été permis d'y débrider un cheval n'y d'y prendre tant seulement une poule. Je fus surpris de la rapidité de ces belles conquêtes, et me trouvant hors de l'Evêché ayant appris qu'il n'y avoit plus

2. Contrat féodal de location de terre entre un seigneur et des paysans, sorte de bail emphytéotique.



Mérindol (gravure ancienne)

de soldat derrière je résolu de m'aller reposer dans un d'iceux nommé Mérindel.»

«Je trouvay ces pauvres gens dans un état lamentable, qui me fit grande compassion. Leur conscience commençait à leur reprocher le crime qu'ils avaient commis avec tant de précipitation. J'en partis, et allai loger ensuite dans d'autres endroits où il n'y avoit aucuns Protestants. C'étoit là où on avoit logé tous ces Dragons à cause de la facile révolte de ces Bourgs Réformés. Ils étoient si accoutumés à la licence et aux rançonnements, que à la réserve de battre et de martiriser, ils y avoyent exercé le même brigandage que chès les Protestants, ce qui faisoit faire à ces pauvres gens des terribles imprécations contre cette entreprise infernale. Je marchay ainsi par des routes escarpées tant que finalement, je me rendis à deux lieuës de Marseille. Ce fut le 25 d'octobre.»

«Je me vis incontinent enveloppé par un détachement de cent ou six vingt dragons. Je crus alors que je ne pouvois pas éviter les tourments et la prison, mais je vis que bien loin de là ils me demandèrent avec civilité, le chemin de Marseille. Je leur montray et les laissay défilér, et appris ensuite qu'il y avoit 25 ou 30 habitants dans cette grande ville qui n'avoient point encore changé et qu'ils alloient pour les convertir. Ainsi j'en fus quitte pour la peur. Je sçeux aussi en y arrivant par un homme de mon voisinage qui avoit changé, que le lendemain de mon départ il étoit arrivé une compagnie de Dragons chez moi qui avoient brûlé mes Bibles et tous mes livres de dévotion, et avoient fait comme ils ont accoutumé de faire chez ceux

qui se sont évadés. Je me logeay dans des endroits reculés, et me tenois le jour presque à l'ordinaire dans les magasins de ceux qui avoient été de la Religion. Ils me servaient avec beaucoup d'affection en ce qu'ils pouvoient, et ils s'employoient pour me faire trouver une occasion pour aller en Angleterre ou en Hollande; mais ce fut inutilement; J'y avais déjà demeuré deux mois, lorsqu'il y en eut un qui me donna espérance qu'un Vaisseau anglois me porterait. Je fis donc mettre mes meubles dans une caisse, et la fis porter dans son bort, mais trois jours après le Capitaine de ce navire me dit, que je fisse retirer ma caisse si je voulois, qu'il ne vouloit point me porter parce qu'il étoit trop menacé. Je lui dis qu'il la portât à Londres, que si Dieu me faisoit le grâce d'y aller je la retrouverois, sinon qu'il en fit ce qu'il voudroit, car je vis bien que si je l'avois fait reprendre cela m'auroit découvert.»

«Un valet qui m'avait servy quatorze ans avoit pris la position de Muletier, et ayant changé de Religion il commençoit à Marseille sans appréhension. Je me fiois à lui, et l'ayant rencontré peu après que je fus arrivé dans la ville, je lui ordonnay de me venir voir tous les voyages qu'il y feroit. J'appris donc par lui qu'une Fille que j'avois mariée, il y a dix huit mois avec un Capitaine qui commandoit le troisième bataillon du régiment de Sault avait changé avec son mary, qu'un mien frère et toute la noblesse de notre Province, qui avoit resté avoit fait la même chose ce qui me donna un grand déplaisir; mais il me dit aussi qui me consola un peu qu'un Gentilhomme de mon voisinage, riche de plus de douze mille livres de rente, avec quatre damoiselles sœurs fort riches et très bien faites, avoit généreusement tout quitté, et s'étoit sauvé en Suisse.»

«Le gentilhomme étoit germain de ma défunte femme et les demoiselles étoient ses nièces; il m'appri encore que quatre de mes germains ou fils de mes germains avoient fait la même chose; que une jeune fille nommée Marguerite de Durand³ âgée de 17 ans,

3. Il s'agit de Mlle Durand de la Châtre, du Villars-Julien, citée dans l'article «l'exil des Huguenots du Trièves» d'après *Les lettres à Lucie*



*Vue du port de Livourne, J.F. Ozanne, 2nd moitié du XVIII^e siècle
(Musée d'Art et d'Histoire de Genève)*

encore l'un de mes germains, s'étant habillée en garçon avoit voulu se sauver aussi et étant accompagnée de quelques hommes, ils trouvèrent une embuscade au passage d'un pont, qui voulant l'arrêter elle en tua deux, et en blessa deux autres et reçut ensuite un coup de fusil à travers le corps, et étant connue pour une fille, on la mit dans un château voisin. Je ne sçai si elle en aura eschapé; et finalement je fus averty que bien loin de tenir la parole d'un donnoit dans le dernier article de l'édit du 22 octobre, que ceux qui s'étoient retirés sous la bonne foy d'icelui avoient été plus maltraités que les autres jusqu'à ce qu'ils eussent abjuré. Je sçus encore que l'on condamnoit aux galères sans miséricorde ceux qui vouloient sortir, ce qui me fut confirmé par l'arrivée de vingt-deux jeunes gens dont il y en avoit trois ou quatre de mon lieu, que je vis raser et mettre à la chaîne. Toutes ces raisons m'ont obligé de sortir du royaume ou plutôt de Babylone. Le Roy me le défendoit, voyrement sous les peines des galères, mais Dieu me l'ordonnoit sous celles de me rendre participant de ses playes. De sorte que dans une affaire de cette importance, où il ne fai-

soit rien moins que de l'intérêt de mon salut, j'ay mieux aymé obéir à Dieu qu'au Roi.»
« Il y avait trois mois que j'étais caché dans cette ville, où je faisais beaucoup de dépenses y faisant toujours fort cher vivre, de sorte que ne voyant nul moyen de pouvoir aller en droiture en Angleterre ou en Hollande, je m'en allay trouver un patron de barque lui dis ce qu'il me feroit payer pour me porter en diligence en Italie. Il me demanda vingt pistoles que je luy promis, et comme il me fallait une patente de santé sans quoy je n'aurois été reçeu en aucune ville d'Italie, j'allai trouver un des Consuls. Je déguise mon nom, me dis être d'une ville de Provence où il n'y a jamais eu de Protestants, et feignant d'avoir fait un vœu je le pris pour aller à Rome. Moyennant cela ce patron qui se douta bien de mon dessein, me sortit du port avec mon valet et mon garçon à dix heures du soir et dans quatre jours nous rendit à Livourne. Ce fut le 25 janvier 1686.»

Le 25 janvier 1686, il débarque à Livourne, accompagné de son valet et de son « garçon ». De là, il se met « en campagne » pour rejoindre l'Angleterre. Grâce à un moine espagnol, il obtint un billet à prix réduit sur un navire anglais qui venait d'Antioche et allait à Londres.

De Durand recevra à plusieurs reprises l'aide des catholiques, et il rendra hommage à leur huma-

d'André Blanc. On y trouve le dénouement tragique de cette histoire que René de Durand ignorait.

nité. Lui-même va venir en aide à d'autres réfugiés au cours de son voyage. Parti de Livourne le 6 février, il arrive en Angleterre deux mois plus tard avec une escale à Malaga. À son arrivée à Londres, il découvre le temple français où il a le bonheur de pénétrer « avant le premier prêche ». ⁴ L'exilé vient de trouver son refuge auprès de ses frères.

Il ne restera que six semaines à Londres, attiré déjà par les colonies anglaises d'Amérique où il pensait retrouver le climat de sa Provence. Ce premier voyage avait réveillé en lui, malgré son âge, le goût de l'aventure. Fortuné et prévoyant, il était accompagné d'un valet solide et bon travailleur et d'une veuve huguenote du Languedoc qu'il avait aidé à fuir (ces derniers vont décéder durant le voyage). Il embarque fin mai 1686 pour débarquer le 22 septembre en Amérique ⁵.

Le voyage vers la « terre promise » : le mirage américain

« M'étant absolument déterminé à faire ce voyage, je commençai à acheter des meubles, des outils de fer pour faire travailler, des ferrements pour faire bâtir une maison ; ... j'allais parler à un capitaine de navire qui allait partir le vendredi suivant. Ils font payer vingt écus par tête pour faire ce voyage, mais moyennant cela, ils vous logent entre deux ponts, vous couchent trois dans un lit et ne vous baillent que de pottage de pois tous les jours une fois et trois jours de la semaine du bœuf salé et les autres quatre jours de la plus méchante morue qu'ils peuvent trouver... je m'engage donc avec lui... ⁶ »

« Nous eûmes le vent si favorable, la première semaine qu'on disait que s'il continuait, nous arriverions dans moins d'un mois. Mais après huit ou neuf jours, notre conducteur, qui outre sa brutalité était un vrai ignorant en navigation n'ayant jamais commandé de vaisseau, voulut quitter ce navire et dit pour rai-

son que comme nous voyagions contre l'été, qu'il allait tenir du côté du nord, que nous aurions dans la suite quelque vent septentrional qui nous remettrait sur notre degré ; et cependant notre route était d'aller près des deux tiers du chemin avec cet autre vaisseau, qui arriva en effet un mois après nous avoir quitté... je dormais peu à cause de la tristesse et de la mélancolie où j'étais plongé, me levant presque toutes les heures de la nuit... Nous naviguâmes cependant si bien contre le nord, le vent de midy continuant toujours, que nous nous rencontrâmes plusieurs degrés au delà de celui où est situé la nouvelle Angleterre où nous vîmes de monstrueuses baleines, et étant contraint de revenir le long de ces côtes où nous étions à cinquante lieues de terre, nous employâmes tout le mois de juillet à traverser la nouvelle Angleterre, nouvelle York, Painsilvanie et Virginie et jusques à ce que nous rencontrâmes le degré de Virginie et Marilan (aujourd'hui le Maryland), il nous fallut toujours chausser ou prendre tous les habits que nous portions au cœur de l'hiver. »

« Nous étions dans la dixième semaine depuis notre départ de Londres, lorsqu'il plut à Dieu de retirer cette pauvre Damoiselle ⁷. Je la regrettai beaucoup parce que c'était une personne d'une grande vertu et qui m'aurait grandement servi à mon établissement. Mais je l'aurais encore regrettée davantage si elle eut vécu quelques temps après, parce que nous entrâmes dans la disette de toutes choses et du moins j'avais encore du vin et toutes les provisions que j'avais apportées... J'avais un valet brave garçon, que j'avais amené de France, qui la servit aussi avec une grande affection et assiduité... Comme s'il n'y en eut pas assez pour m'accabler, Dieu retira encore mon garçon trois jours après. Tant de pertes me réduisirent dans un état lamentable. Je priai le bon Dieu avec beaucoup de zèle et d'ardeur de terminer tant d'afflictions et souffrances par une prompte mort, mais mon heure n'était pas encore venue... »

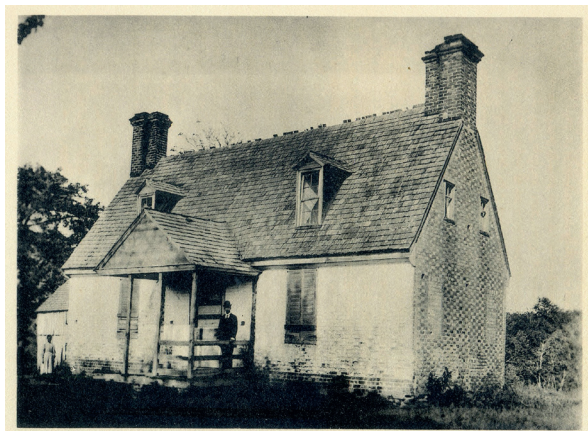
« Je pris terre avec un grand contentement après avoir demeuré dix-neuf semaines sur la mer, ce

4. Dès la fin du XVIII^e siècle, on ne comptait pas moins de trente-cinq temples français à Londres. Le plus ancien était celui de Threadneedle Street. C'était là que les réfugiés se rendaient en général dès leur arrivée.

5. C'était sur le *Royal Bounty*, provenant d'un fonds établi dès 1681 pour venir en aide aux réfugiés, et renforcé par de nouvelles collectes faites dans les églises anglaises à partir du 23 avril 1686.

6. Le coût de ce voyage pour les gens de la plus basse classe était d'environ 5 livres et 10 shillings. Le prix demandé à Durand était donc le prix ordinaire.

7. Il s'agit de la veuve huguenote du Languedoc qu'il avait aidée à fuir.



Habitation du XVII^e siècle à Williamsburg (Virginie)

fut le 22 septembre 1686. Dès que je fus arrivé dans les Indes, j'ai écrit toutes les semences que j'y ai vu et ainsi ce que je mets présentement... »

Il s'en suit une brève description de l'Amérique, avec une plus étendue de la Virginie et du Maryland :

« Dans la Virginie, on ne souffre que l'exercice de la Religion Réformée. Il y peut bien y avoir quelques Catholiques Romains, mais ils vont au prêche... l'air y est fort tempéré, le brouillard n'y traîne jamais, les pluies qu'il y fait en quelle saison que nous soyons sont toujours douces comme celles au mois de mai en France. Il n'y tombe jamais plus de demi pied de neige et n'y demeure jamais plus de trois jours... Il n'y a ni ville ni village... Le reste est tout des maisons seules, chacun a la sienne dans sa plantation... On y recueille une si grande quantité de tabac qu'il y en a de quoi charger cent cinquante navires tous les ans dans la Virginie tant seulement... Pour ce qui est du pays, on ne paye aucune imposition que celle des Ministres et deux chelins pour chaque cent acres de terre au Roi. J'ai séjourné jusques au quinze de mars 1687. »

René de Durand est seul, affaibli, sans ressource dans ce pays inconnu. Jeté par hasard et contre son gré sur la côte de Virginie, il devait y rester

du 22 septembre 1686 au 15 mars 1687, soit un peu plus de six mois. Si attrayante que fut la Virginie, les Français s'y étaient fixés en petit nombre. De Durand avait la nostalgie de son pays, du culte en français. Il ne voulait pas mourir sans avoir été témoin du rétablissement de la religion dans sa patrie, comme il l'avait été de sa désolation et de sa ruine. Au moment où il écrivait son récit de voyage, il se sentait bien vieux et affaibli.

Dernier voyage : le retour en Europe

« Une autre considération qui n'avait pas peu contribué à me faire résoudre de retourner en Europe... fut qu'en partant pour l'Amérique, j'achetai les prophéties de Monsieur de Jurieu⁸... Des preuves si fortes et si convaincantes qu'après avoir leu deux ou trois fois, je demeurai presque aussi persuadé de cet avenir que je suis par cette rude expérience convaincu du passé. Aussi je souhaitai d'être le témoin du rétablissement de la Religion dans ma patrie, comme je l'ai été de sa désolation et de sa ruine ».

Son écrit est comme un testament dans lequel il lègue « *aux fidèles François qui se sont tirés de la captivité de Babilon* » la vision et la promesse d'une nouvelle patrie dans laquelle ils pourraient, avec leurs enfants, maintenir leur religion et retrouver le bonheur perdu. Imprimé hâtivement, non revu par l'auteur, le livre de Durand présente de nombreuses fautes typographiques non reproduites. L'orthographe de l'auteur a été respectée dans toute son incorrection et sa fantaisie.

Adaptation : Magali Bourgue

8. Dans son *Accomplissement des Prophéties, ou la Délivrance de l'Église*, publié à Rotterdam en 1686, le fameux pasteur Jurieu avait prédit le rétablissement du culte réformé en France pour l'année 1689.

À PROPOS DES EXILÉS QUEYRASSINS

L'article qui suit, écrit par Raymonde Meyer-Moyne, parut dans *le Dauphiné libéré*, suite au rassemblement dans le Queyras de plus de six cents descendants d'exilés de la région. Nous le reproduisons en introduction aux deux récits d'exil qui suivent.

Une victoire de la mémoire Une histoire vraie

Dispersés à tous vents d'E. Bellon¹

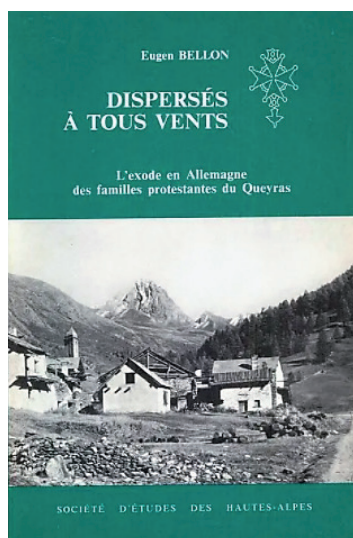


Image de la couverture

Cette histoire commence en 1944, lorsqu'un officier allemand, natif du Palatinat², arrive à Abriès, dans le Queyras. Il n'y reste que peu de jours, mais suffisamment longtemps pour constater qu'un grand nombre d'habitants ont le même patronyme que lui et que d'autres ont

des noms s'y apparentant, Chaillol, Avieny, etc.

Il sait qu'il n'est Allemand que depuis l'abolition de l'édit de Nantes, et que ses lointains aïeux sont venus de France. Serait-ce d'Abriès et du Queyras? Le garde-champêtre lui confirme qu'un grand nombre de familles de la vallée (protestantes à l'époque) ont émigré il y a trois cents ans pour se rendre en Suisse et en Allemagne, tandis qu'un membre abjurait afin de garder les terres, mais il n'en sait pas davantage... C'est loin tout ça, et

depuis les Queyrassins sont redevenus catholiques en majorité.

Ce bref passage à Abriès marque profondément Eugen Bellon. À peine démobilisé, il s'adonne à des recherches historiques sur son passé. Il fouille les archives de Langenzell, première étape sur la route de l'exil, jamais exploitées et pratiquement inconnues. Il peut ainsi reconstituer le lieu d'où ses ancêtres sont partis. C'est bien Abriès, comme il l'avait subodoré.

Quelle émotion! Très vite, il se sent Français aussi bien qu'Allemand et fier de ses ancêtres. Les archives ne suffisent pas. Il part à leur recherche dans toutes les villes où sont passés les exilés et refait avec eux le chemin de croix parcouru trois cents ans plus tôt.

Il cherche en priorité l'histoire des Bellon, une des plus grosses familles queyrassines. Soixante-dix d'entre elles se sont expatriées en 1685. Il apprend avec attendrissement que vu leur nombre, cette famille avait constitué deux branches: les Bellon-Serre et les Bellon-Feya. Au cours de ses pérégrinations, on lui raconte qu'à Schönberg, jusqu'en 1930, l'expression «Tu es un vrai Serre» avait été conservée pour désigner certains Bellon. Il en pleure!

Il suit ainsi les réformés à la trace, de la Suisse au Palatinat, d'où ils se sont dispersés dans une Allemagne envahie par les armées de Louis XIV. Puis il écrit un livre magnifique, *Dispersés à tous vents*, racontant leur difficile adaptation, leur courage, la foi dont ils ont fait preuve, et ce que sont devenus leurs descendants.

L'émotion fut grande dans le Queyras à la lecture de ce livre. Chacun le dévora avec des larmes aux yeux, et n'eut plus qu'une envie: rencontrer «ses cousins protestants».

Les descendants reviennent au pays de leurs ancêtres huguenots exilés

Une décennie plus tard, nous sommes en 1985, et on commémore en France l'abolition de l'édit de Nantes, en demandant aux communes autrefois protestantes d'y participer activement. Dans

1. Eugen Bellon, *Dispersés à tous vents (1685-1720)*, éd. Société d'études des Hautes-Alpes, Gap, 1981.

2. Région située à l'ouest de l'Allemagne, sur la rive gauche du Rhin.

le Queyras, Jacques Mathiau, président de l'Office de Tourisme, décide de faire revenir les descendants des Queyrassins qui ont émigré.

Il va voir Eugen Bellon pour tâter le terrain. Ce dernier, enthousiasmé, l'assure de son appui total : il s'occupera de rassembler les familles allemandes. Mais beaucoup d'autres sont parties dans le monde entier et celles-là paraissent particulièrement difficiles à retrouver.

« Le seul moyen serait de s'adresser au ministère des Affaires Étrangères », dit quelqu'un en riant. Sitôt dit, sitôt fait et, par l'intermédiaire du préfet, Jacques Mathiau envoie au ministre une lettre expliquant son projet et donnant 118 noms de familles huguenotes habitant le Queyras au XVI^e siècle, qu'il conviendrait de rechercher.

Le ministère joue le jeu et transmet cette liste à toutes les ambassades et tous les consulats qui, à leur tour, acceptent d'effectuer ces recherches. Au fil des semaines, des adresses arrivent : ici un Schailloil habitant l'Indiana, ailleurs un Bellon demeurant en Argentine, un Avieny d'Indochine... Quelques mois plus tard, on comptabilise 6 000 adresses éparpillées sur les cinq continents.

À tous, Jacques Mathiau envoie un dépliant expliquant son but : « rechercher et regrouper les descendants des montagnards qui jadis ont quitté leur village pour ne plus y revenir ». Plus de six cents familles répondent que « oui, elles seront là le 8 septembre 1985, trois cents ans après la révocation de l'édit de Nantes, qui a contraint leurs ancêtres à l'exil ».

Ce jour-là, plus de vingt cars sont réquisitionnés pour faire visiter le Queyras aux « cousins » lointains ; « Je cherche les Schailloil », crie Willy³, homme corpulent et jovial, le premier arrivé sur le terre-plein du centre d'accueil, de très bonne heure... Quelques instants plus tard, ce n'est pas

un, mais dix « Challiol » qui l'embrassent, se partagent le bonheur d'être avec lui, tandis que Willy manifeste bruyamment sa joie.

D'autres ne se souviennent plus de quel village sont partis leurs ancêtres. Autour d'eux, on cherche : « Les Martin-Roux vous dites ? Ils étaient de Saint-Véran ! Non, plutôt de Moline », et de vérifier sur les listes... Incapable d'identifier avec exactitude le berceau de sa famille, une femme prend une poignée de terre dans tous les cimetières afin d'être certaine de ramener chez elle un peu de « la terre de ses ancêtres » ; d'autres veulent voir un hameau particulier, non inclus dans la visite, mais d'où leurs ancêtres sont partis. Deux ou trois Queyrassins les y emmènent ; que dire de cet Allemand qui veut absolument se rendre au col des Thures (à pied comme les exilés), parce que, sur la cheminée de la maison construite par son grand-père, ce dernier a inscrit « Les Thures » en grosses lettres, afin que la mémoire ne se perde pas.

Eugen Bellon est là, au milieu de ses compatriotes. Entouré de toutes parts, c'est le héros de la fête. Il a beaucoup de mal à arracher Hildegarde Matthieu au village de Vars où elle désire rester les trois jours complets sans rien faire d'autre « que de regarder ».

L'office œcuménique du dimanche reste dans l'esprit de tous comme le moment le plus chargé d'émotion : cinq mille personnes, peut être plus, pleurèrent en même temps lorsqu'on planta une croix portant ces mots : « Qu'ils soient tous un ».

Le lendemain, le Queyras parut vide à tous ses habitants, mais la flamme qui l'avait animé durant trois jours ne s'est jamais éteinte.

Raymonde Meyer-Moyne⁴

3. Voir plus loin l'article consacré à ses recherches.

4. Parmi ses ouvrages, citons : *La diligence du Queyras*, éd. de Haute-Provence, 1994 ; *Queyras Passion*, éd. Verneuil, 1996, ou *La pierre des abandons*, éd. de Haute-Provence, 1994.

L'EXIL DU QUEYRAS DE LA FAMILLE CHAILLOL

«... À environ 2000 m d'altitude, je me reposais... tandis que mon guide et parent éloigné Paul Challiol grimpeait plus haut vers le col enneigé des Thures qui conduit vers l'Italie... Après bientôt cinquante ans de recherches pour connaître l'histoire de ma famille, j'étais enfin dans le tout petit village des Hautes-Alpes d'où mes ancêtres avaient émigré vers l'Allemagne...¹ »

L'homme qui écrit ces lignes est un Américain du nom de Willis Lee Schalliol, professeur d'université à West Lafayette (Indiana). Cela se passait le 22 mai 1983 ; Willis Schalliol avait atteint le but qu'il s'était fixé : retrouver ses origines. Ses ancêtres avaient quitté Le Roux, hameau d'Abriès (Queyras) en 1685 pour le Refuge, d'où, en 1861, une branche a émigré vers les États-Unis.

Willis Schalliol s'était intéressé à l'histoire de sa famille et aux langues européennes depuis 1934. Il fut membre actif de la Société Huguenote Allemande et a assuré la traduction en anglais du livre *Dispersés à tous vents*, d'Eugen Bellon, qui raconte l'exil des Queyrassins. Né en 1919, à Elkart, dans l'Indiana, il obtint un doctorat-ès-sciences. Il servit pendant la Seconde Guerre mondiale, en Allemagne et au Japon comme pilote de liaison de l'US Army.

À l'été 1981, Willis Schalliol avait frappé à la porte de Paul Challiol², qui se trouvait au hameau des Roux avec son père Victor. De cette rencontre allait naître une relation chaleureuse, et Paul allait aider Willis à retracer l'histoire de sa famille et de son départ au Refuge.

Les Challiol dont l'origine la plus probable est le village de Chaillol, dans le Champsaur,



Willis Schalliol, bras écartés au col des Thures

remontent à une famille du Briançonnais dont on retrouve la trace au début du XIV^e siècle, avec un certain François de Challiol, capitaine de cavalerie. Plusieurs descendants furent vi-bailli du Briançonnais avec des fonctions judiciaires, financières et militaires. D'une branche établie dans le Queyras sont issues cinq familles que l'on retrouve sur Abriès avant 1600.

Un poste avancé pour défendre les frontières avait été établi dans la paroisse d'Abriès, en un lieu nommé Le Roux, où a été construite au XIV^e siècle la « Tour de Challiol » servant de refuge. Le village actuel du Roux n'existait pas encore ; c'est au village des Granges, situé en bas de la montagne du Roux, que résidaient les ancêtres des habitants du Roux.

De nombreux auteurs, Ravoire, Thivolier, Bellon ont décrit l'histoire et les persécutions des protestants dans le Queyras. Nous ne nous y étendons pas ici. Mais nous devons en rappeler rapidement le contexte pour comprendre l'émigration de ces familles. Ces persécutions ont dû être terribles à vivre pour les gens de cette époque, parfois violentes physiquement, ou souvent plus sournoises. Il y avait, vers la fin du XVII^e siècle, environ 1900 habitants à Abriès et aux alentours, et la population de la paroisse réformée (fondée en 1561) était à 90 % protestante en 1660. Malgré leur prépondérance, ils n'ont pas pu résister face à

1. Willis Schalliol, *(S)challiol est notre nom de famille*, édition trilingue, Belles publications, 1985.

2. Paul Challiol est un des descendants des Challiol qui restèrent au Roux, dans la commune d'Abriès, en 1685. Il passa toute son enfance et sa jeunesse dans ce hameau. Après des études à la Faculté des Sciences de Marseille, il s'installa à Gap, où il était professeur de mathématiques. Malgré ses imperfections en anglais, il a cependant accepté de participer à l'élaboration de la version française du livre de Willis Schalliol, enthousiasmé par le travail immense accompli par ce dernier pour écrire l'histoire de sa famille.

des mesures prises à l'égard des protestants par le gouvernement du roi : droits civils réduits, libertés civiles systématiquement retirées, suppression du droit de célébrer les baptêmes et les mariages, enfants déclarés illégitimes lorsque le mariage n'est pas reconnu par l'Église catholique, démantèlement des lieux de culte vers la fin de 1684, et en 1685, destruction de tous les temples dans le Queyras, obligation de payer leur part du salaire des prêtres catholiques, interventions de troupes de dragons (vers 1660) et de moines (de 1674 à 1678) pour contraindre les protestants à renoncer à leur foi.

Face à ces dispositions, une douzaine de familles d'Abriès, dont des Challiol, sont déterminées à conserver leur foi protestante (selon E. Bellon). Mais d'autres pendant cette période ont accepté de signer les documents de renonciation à la Religion Prétendue Réformée pour embrasser la Religion Catholique Apostolique Romaine. On trouve une série de documents qui rapportent la renonciation de 236 habitants de la région d'Abriès. Un tel document est aussi signé par Daniel Challiol et, en 1685, entre le 14 et le 17 septembre, dix-huit membres des cinq familles Challiol (dont huit ayant moins de 17 ans) renoncèrent. Ils continuèrent cependant à pratiquer leur foi protestante, mais en cachette. Une raison supplémentaire de se convertir était de pouvoir conserver en partie les terres et les biens de ceux qui allaient partir et éviter qu'ils ne soient confisqués par l'Église ou l'État.

En 1685, une compagnie de cavalerie est envoyée sur ordre à Abriès pour « traquer les hérétiques comme des animaux » et les forcer à retourner à la messe. Pour cela, les soldats furent répartis par quatre dans les maisons huguenotes, leurs « hôtes » devant leur assurer le gîte, le couvert et un salaire. Les conditions étaient réunies pour que les familles Challiol fassent alors un examen approfondi de la situation : certains pensaient que cette répression serait de courte durée, espérant dans une monarchie suivante plus tolérante ; d'autres, plus stricts dans leur foi huguenote, décidèrent de quitter définitivement la France.

Le départ

Ils ne pouvaient emporter que ce qu'il était possible de porter sur le dos. Grâce aux liens très étroits entre les familles Challiol, ils n'ont pas eu

de grandes difficultés pour liquider leurs biens : ils les vendirent à des parents qui restaient, ce qui leur a permis d'obtenir un peu d'argent ; ils en auront bien besoin.

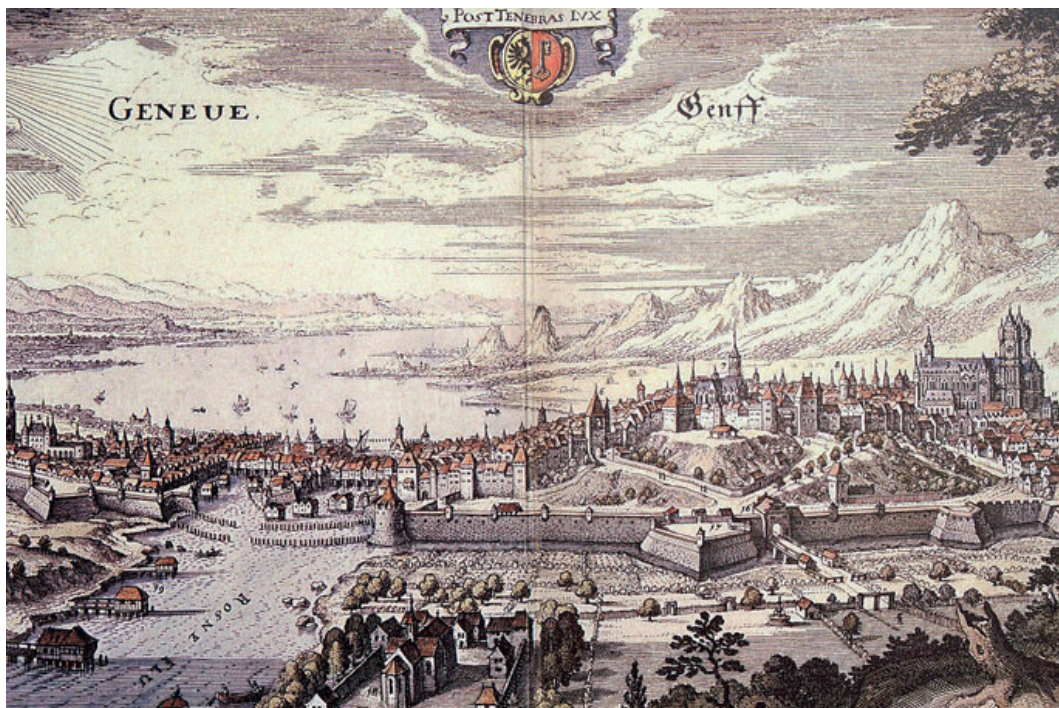
En prévision de ce départ, un membre d'une des familles Challiol était parti en reconnaissance l'année précédente ; d'autre part, Jean et Jacques Martin d'Abriès, négociants, profitèrent de leurs déplacements pour explorer aussi les routes vers la Suisse. Ils sont à Genève le 30 avril 1685, et Jacques est retourné à Abriès pour conduire, à l'automne 1685, un groupe de huguenots par le col des Thures.

La famille de Jeannet, 42 ans, partit au complet ; les enfants avaient, en 1685, respectivement 8 ans, 6 ans et 3 ans. Parmi les autres familles, seulement certaines personnes partirent, seules ou parfois accompagnées. Les frontières étaient fortement gardées pour prévenir l'émigration. Il était tentant de passer par les cols les plus faciles, c'était plus rapide, mais par là il était aussi plus facile pour les troupes de les pourchasser. C'est le col des Thures qu'ils ont dû choisir, situé à 2 797 m (1 000 m de dénivelé depuis le Roux), une montée raide, difficile, mais qui présentait en plus l'avantage de partir vers le Nord, le Piémont, l'Italie, la Suisse puis l'Allemagne. Quand on a vu des amis quitter le pays le cœur gros et les larmes aux yeux, mais pour s'installer seulement à Aix ou à Marseille, on peut imaginer les déchirements qu'ont dû ressentir ces gens qui partaient sans espoir de retour.

Ils passèrent par la vallée du Cluson pour contourner Briançon, qui était un avant-poste des troupes royales et en très grande majorité catholique. Le passage de la frontière franco-savoyarde s'est révélé très dangereux ; les troupes françaises franchissaient couramment les frontières en commando pour arrêter les sujets français et les ramener devant les tribunaux. Puis en Savoie, c'était plus facile, les habitants récemment et brutalement reconvertis au catholicisme gardaient des sympathies pour les réfugiés.

La Suisse

Nous retrouvons Jeannet et Chaffré Challiol à Genève, le 15 novembre 1685, où ils reçurent une aide. Il semble qu'ils ne se soient pas éternisés dans les Alpes « italiennes » et la Savoie. Les Vaudois les



Genève
(gravure sur bois de Mathieu Mérian, 1654)

ont-ils aidés? Certainement, mais persécutés et pourchassés, ils avaient, eux aussi, bien des problèmes et restaient dans les villages de montagne. En Suisse, des commissions d'exilés avaient été fondées dès 1683 pour venir en aide aux réfugiés, leur fournir des certificats de voyage à travers la Confédération, et une somme d'argent suffisante. Jeannet et Chaffré passent ensuite par Neuchâtel (une aide le 28 novembre 1685), puis par Bienne, Soleure, Aarau, Brugg et Eglisau pour parvenir à Schaffhouse le 29 janvier 1686. Il est difficile d'être plus précis sur leur itinéraire, car le nom Challiol apparaît assez rarement sur les listes suisses. On suppose qu'ils avaient encore suffisamment de ressources pécuniaires pour ne pas demander des aides à chaque étape.

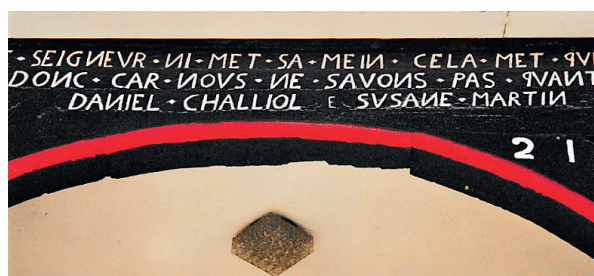
Une mention particulière doit être faite au canton protestant et à la ville de Schaffhouse. C'était pour les huguenots la région la plus septentrionale avant la route vers le Saint-Empire. Dans des archives et des registres très bien tenus, on trouve une multitude de détails et de nombreuses références aux Challiol, avec des listes de distribution d'argent et d'hébergement. Toutes ces informations montrent que les Challiol, après leur départ de Schaffhouse vers l'Allemagne (voir plus loin), sont parfois revenus en Suisse, quand ils devaient se protéger des tourmentes politiques et militaires qui faisaient rage autour d'eux et parfois contre eux.

L'Allemagne

De nombreuses régions d'Allemagne, en particulier dans le Nord, avaient été dévastées, saccagées, au cours de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), aussi bien au niveau économique que démographique. Le Landgrave Carl de Hesse-Kassel éprouvait de grandes sympathies pour les huguenots, et en même temps voulait repeupler et redynamiser sa région. Pour ces deux raisons, il prit un décret dès le 18 avril 1685, proposant à des Français de «s'établir près de Kassel ou d'autres endroits», puis, à la suite de l'édit de Fontainebleau, puis de celui de Potsdam pris par Frédéric-Guillaume I^{er}, grand électeur de Brandebourg, proposa de payer le déplacement des huguenots, de rassembler les réfugiés, et de leur fournir de nombreux avantages (exemption d'impôts, mise à disposition de maisons,...).

Ces mesures vont créer un appel d'air vers le Nord pour les émigrés en surnombre en Suisse. Sur le nombre de huguenots qui quittèrent la France (peut-être 50 000), 3 800 s'installent alors dans la Hesse-Kassel. Elles apportèrent un peu de stabilité à ces réfugiés qui cherchaient un lieu pour s'installer et qui aspiraient à une vie plus calme. Mais cela n'a pas été immédiat. On peut prendre comme exemple les pérégrinations de la famille de Chaffré Challiol: Chaffré est à Heidelberg le

8 février 1686, puis est revenu le 24 janvier 1687 à Hofgeismar (à 20 km au NO de Kassel) comme membre de la « Brigade du Queyras »³. Le 13 avril 1687, il regagne le sud à Langenzell par Francfort, puis revient en Suisse en 1688-1689 quand les troupes françaises menacent Langenzell. En 1693, il revient à Francfort pour s'installer ensuite à Magdebourg jusqu'en 1697. Il est mort à Wilhemsberg le 30 mars 1698, sans descendants. Sa sœur aînée Marie est avec Chaffré à Langenzell en 1688, puis doit partir pour le Piémont, mais en est chassée en 1698 par l'expulsion de tous les protestants français; avec son mari et ses trois enfants, elle remonte à Gochstein (20 km au sud de Heidelberg). En 1709, Marie et son mari sont mentionnés une dernière fois dans les archives d'Auerbach (50 km au sud de Heidelberg). Une autre sœur, Marguerite, s'installe définitivement après la Suisse à Hombressen dans la Hesse-Kassel (à 2 km de Carlsdorf), et épouse Daniel Marné le 5 avril 1726.



Dessus de porte de maison à Carlsdorf
(crédit photo Paul Challiol)

C'est la famille de Jeannet Challiol qui a retrouvé le plus rapidement une certaine stabilité. Le 28 mars 1686, ses membres sont à Hofgeismar (nous avons pu trouver le décompte des diverses rations qui leur sont attribuées). Après un détour par Francfort en 1686, les cinq membres de sa famille sont enregistrés à Hombressen en mai 1687. En 1689, Jeannet s'installe définitivement à Carlsdorf. Ce village a été la première colonie huguenote fondée spécifiquement en 1686 pour les émigrés français, par le Landgrave Carl, d'où son nom. À chaque famille était attribuée une certaine superficie pour installer sa maison ainsi que du matériel pour la

construire (des listes très détaillées ont été conservées). Les plans que nous avons pu consulter ressemblent à ceux de nos lotissements actuels. Il était aussi attribué des terres (terres cultivables, prés, jardins) situées aux abords immédiats du village, et suffisantes pour que leurs cultures nourrissent toute la famille. S'ajoutait à cela, une exemption d'impôts pendant au moins un an. Les propriétaires actuels sont Wilhelmine Marie Challiot et son mari Heinriet Nægeler.

La descendance

Actuellement, au vu de ces recherches, on peut dire que de ces cinq familles, le nom Challiol est encore porté par :

- les familles d'Ernst Challiot et de son fils Mickaël en Allemagne, celui-ci ayant un fils et une fille; ils ont une entreprise de fabrication et de vente de meubles en verre à Mönchengladbach. Et la famille d'Helga Gay-Challiot, descendante de Jeannet.
- Plusieurs familles aux États-Unis, issues de l'immigration de 1861, dont Willis Schalliol, descendant aussi de Jeannet. C'est dans ce pays qu'il y a le plus de descendants des Challiol.
- Plusieurs familles en France, descendantes bien sûr de ceux qui ne sont pas partis :
 - Deux familles à Lyon.
 - Une famille à Marseille.
 - Une famille à Abriès (Le Roux), qui y a habité jusqu'au décès de mon père, Victor, en 1989. Mon frère Raymond Challiol (décédé) a deux filles et un fils et ce dernier a deux filles. Et moi-même, Paul Challiol, j'habite à Gap mais j'ai ma résidence secondaire au Roux dans ma maison familiale, et j'ai un fils et une fille.

Sans oublier bien sûr toutes les femmes qui par mariage ont changé de nom mais qui n'en sont pas moins des Challiol. Voici ce que l'on peut dire de l'exil des familles Challiol d'Abriès et du Roux. Mais ce ne peut pas être un bilan définitif; en généalogie, on se doit de rester modeste car il est toujours possible de découvrir au fil des ans de nouveaux événements, et cela est même souhaitable.

**Récit de Paul Challiol
adapté par Thierry Laigle**

3. Les émigrés sont regroupés en brigades selon leur lieu de provenance pour mieux assurer leur adaptation et la solidarité.

L'EXIL D'ABRAHAM EYMAR D'ARVIEUX-EN-QUEYRAS

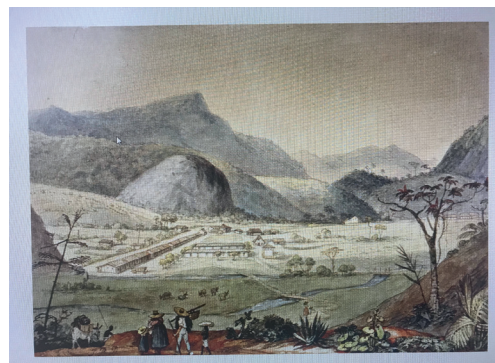
J'ai eu le plaisir de rencontrer dans le Queyras, un des descendants d'Abraham Eymar : Luiz Eduardo Araujo. C'était lors de l'une de ses visites, depuis le Brésil, sur les traces de son ancêtre, parti en exil vers la Suisse à la révocation de l'édit de Nantes en 1685. Par la suite, ses descendants ont émigré au Brésil avec deux mille autres colons suisses pour fonder la Nouvelle-Fribourg, pas loin de Rio de Janeiro, où Luiz est né.

C'est toujours avec beaucoup d'émotion qu'il revient régulièrement dans la vallée d'Arvioux, à la recherche de ses lointains cousins et cousines dont je fais partie, puisque ma grand-mère était une Marie Eymar (Aymar ou Aymard), native de Brunissard-Arvioux. Luiz a à cœur de mettre ses pas dans ceux de son ancêtre, en gravissant les cols qu'il aurait empruntés comme le col de Malaure¹ ou le col Saint-Martin, passages moins surveillés que la grande voie de communication du col Lacroix, gardée par le fort de Mirabouc.

Luiz a trouvé des éléments en Suisse, en Allemagne et dans le val Pellice, mais encore peu dans le Queyras. J'espère pouvoir l'aider à reconstituer le puzzle de son histoire.

Luiz Eduardo Araujo raconte...

« La première fois que j'ai vu la vallée d'Arvioux en Queyras, c'était en juillet 2001. Après avoir passé le col d'Izoard, j'ai arrêté la voiture de location dans un virage de la route qui descendait dans la vallée, où il y avait un belvédère avec une vue spectaculaire. Je n'oublierai jamais ce paysage et cette expérience. Devant mes yeux se trouvait le lieu de naissance de mon ancêtre, Abraham Eymar ! Il dut quitter cette terre vers 1685, lorsque l'édit de Nantes fut révoqué. J'ai remercié Dieu de m'avoir permis d'être là, venant des terres si lointaines du Brésil. »



Colonie de Nouvelle-Fribourg (Brésil)



Vallée d'Arvioux

« La journée se terminait déjà, et bientôt la lumière du soleil qui illuminait la belle vallée d'Arvioux se terminerait. J'ai donc décidé de chercher un abri. Au tout début de la vallée, j'ai trouvé un gîte d'étape et pris le dernier lit du dortoir. Quelle joie j'ai ressentie d'être sur la terre de mes ancêtres ! Le propriétaire du gîte m'a invité à dîner, et j'ai rencontré d'autres personnes qui étaient là au refuge, après une journée fatigante de randonnée sur les sentiers de la région. Je lui ai dit que mes ancêtres étaient du Queyras, et il a annoncé à tout le monde dans la salle que j'étais aussi un Queyrassin. Le lendemain, après le petit déjeuner, il a appelé un historien, M. Bergouignan, qui m'a invité chez lui à Villargaudin. Nous sommes devenus amis, et pendant longtemps nous avons échangé des courriels. M. Bergouignan m'a donné tous les renseignements qu'il a pu trouver sur la famille Eymar. »

1. Le col de Malaure rejoint le val Pellice.

«Lors de cette courte visite dans le Queyras, j'ai beaucoup pensé au départ d'Abraham de sa terre natale. Avait-il laissé ses parents et ses frères à Arvieux, ou était-il parti avec sa famille? J'avais le sentiment que ses parents étaient âgés et ne pouvaient pas supporter le voyage en fuite. Mais peut-être que certains de ses frères et sœurs sont partis ensemble.»

«Mon séjour dans le Queyras était bref, mais j'ai décidé que je ferais au moins une partie d'un des possibles sentiers d'évasion des protestants. J'ai choisi de suivre le sentier du col Saint-Martin², car je me rappelais que dans les documents paroissiaux que j'avais trouvés en Suisse, le pasteur notait que son fils, Louis Gamaliel Eymar, était originaire de la Vallée de Saint-Martin³.»

«Je me suis levé tôt pour faire le sentier et ai emprunté le chemin depuis Le Roux d'Abriès⁴, où j'avais passé la nuit dans une auberge. En chemin, j'ai traversé des endroits magnifiques, pleins de tant de beautés naturelles.»

«Tout le temps, j'ai pensé à Abraham marchant avec moi. J'ai fait la majeure partie du sentier seul, en longeant le torrent Saint-Martin, le long de la vallée du même nom, mais juste avant d'arriver au col Saint-Martin, j'ai trouvé une famille qui marchait dans la même direction, devant moi. Quand je suis arrivé au col, ils étaient déjà là pour se reposer de la promenade. Je me souviens que le vent soufflait très fort et passait à travers les rochers qui séparaient la vallée italienne de Saint-Martin de la France. De là-haut, je pouvais voir la tour d'une petite église dans un village d'Italie⁵. J'avais très envie de continuer sur le sentier et descendre en Italie, mais mes chaussures n'étaient pas adaptées à la descente et je n'avais pas non plus le matériel adéquat. J'ai décidé qu'un jour je reviendrais pour continuer dans cette voie, et peut-être en faire d'autres. Avant de partir, je me suis retourné du côté français, et j'ai pensé à Abraham avec

tristesse. Il a dû regarder en arrière, les larmes aux yeux, avant de quitter son pays natal et probablement ses parents âgés.»

«Après avoir quitté la France, Abraham a certainement traversé l'Italie et divers endroits en Suisse et en Allemagne, ayant à l'occasion reçu une aide financière pour survivre. J'ai trouvé aux archives quelques enregistrements de ces subventions qu'il a reçues en Suisse et en Allemagne. Il est vrai que ces jours étaient très difficiles pour lui.»

«Dans le livre *Dispersés à tous vents* d'Eugen Bellon⁶, j'ai trouvé mention d'un document, daté de 1689⁷, trouvé aux archives cantonales de Zurich qui prouve le retour d'Abraham en Suisse, venant d'Allemagne, en compagnie de trois personnes, peut-être des amis du Queyras.»

«Aymar Abraham, Buès Marie et son fils, Marcelly (peut-être Marcellin) Jean, Meisemilly Jacob, qui sont arrivés à l'automne dernier venant du Palatinat, ont fait halte ici; mais aujourd'hui s'engagent à retourner en Allemagne. Qu'ils veuillent poursuivre au-delà de Schaffouse n'est pas certain.»

«Ils déclarent à la frontière qu'ils rentreront en Allemagne après l'hiver. Mais pas pour Abraham. Il séjourna en effet en Suisse, où il épousa Judith Schmid le 11 avril 1703, à La Tour de Peilz, canton de Vaud. L'acte de mariage indique qu'il était huguenot d'Arvieux en Queyras, et que son père s'appelait Laurent Eymar. J'ai écrit cette information sur mon arbre généalogique avec beaucoup de respect et d'admiration pour mon ancêtre qui a quitté sa patrie pour la liberté de vivre sa religion et pour échapper à toute persécution contre les protestants.»

«En Suisse, j'ai découvert qu'Abraham Eymar et sa femme avaient un fils nommé Louis Gamaliel Eymar, baptisé à La Tour de Peilz le 27 août 1703.»

2. Le col Saint-Martin, ou col d'Abriès, passage très fréquenté par les gens d'Abriès pour aller à Prali, Val Germanasca.

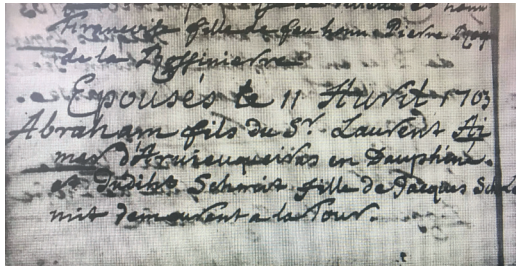
3. «Val Saint-Martin», autre nom désignant le val Germanasca, vallée vaudoise du duché de Savoie.

4. Le Roux d'Abriès: berceau de la famille Challiol, dont vous trouverez le récit d'exil dans cette publication.

5. Il s'agit de Prali, le premier village que l'on trouve en descendant du col d'Abriès ou Saint-Martin.

6. Voir l'article d'introduction à propos de l'ouvrage d'Eugen Bellon *Dispersés à tous vents*.

7. Il s'agit d'une attestation de billet de voyage établi à Zurich le 23 février 1689. Abraham Eymar avait dû s'établir à Langenzell avec d'autres colons au printemps 1687 et fuir à nouveau vers la Suisse, à l'arrivée des troupes françaises dans le Palatinat en 1688. Sur les attestations établies à Zurich concernant les habitants de Langenzell, il y est constamment noté: «Ils sont arrivés l'automne dernier venant du Palatinat et maintenant ils désirent y retourner». Mais Abraham Eymar n'a pas voulu y retourner.



Acte de mariage d'Abraham Aymar et Judith Smith

«Pendant longtemps, j'ai pensé qu'il serait presque impossible de poursuivre les recherches sur Abraham en raison du manque de sources primaires de référence, en particulier les registres paroissiaux du temple protestant d'Arvioux qui ont été brûlés. Cependant, j'ai été assez heureux et surpris en 2019 de trouver, avec l'aide d'Internet, l'acte de baptême d'un autre enfant d'Abraham Eymar et Judith à Torre Pellice, Piémont, Italie, en 1705. Cela indique qu'Abraham est revenu près du Queyras. Je me demande même s'il n'a pas pu revoir ses parents, ayant traversé les montagnes qui séparent le Val Pellice du Queyras. Sur cet acte de baptême, il est indiqué que l'enfant a été présenté par Jaques Tomblan, capitaine du régiment Desportes. Cela me fait penser qu'Abraham faisait partie du même régiment et a invité son capitaine à présenter son fils au baptême. Puis, en recherchant davantage sur le régiment Desportes et sur le capitaine Tomblan, j'ai découvert qu'il était mort à la guerre, pendant le siège de Turin, en 1706.»

«En septembre 2021, j'ai écrit un e-mail aux Archives cantonales vaudoises pour me renseigner sur l'existence de toute information sur un éventuel enrôlement d'Abraham Eymar en 1704 dans un bataillon d'étrangers destiné à combattre dans le Piémont. J'espère recevoir la réponse bientôt. Mais j'ai l'impression que c'est exactement ce qui s'est passé.»

«On ne sait pas si Abraham est mort des suites de cette guerre, mais on sait que son fils Louis Gamaliel est rentré en Suisse avec sa mère veuve, Judith, où il se marie à Vevey le 3 février 1730. Dans les actes de baptême des enfants de Louis Gamaliel Eymar, on indique qu'il était venu de la Vallée de Luserne (Luserna San Giovanni)⁸ ou de la Vallée de Saint-Martin.»

«Dans les archives du temple Valdese à Torre Pellice, j'ai trouvé des baptêmes, des mariages et des décès liés aux frères et sœurs possibles d'Abraham Eymar, car ils mentionnent que leur père s'appelait Laurent Eymar, comme le père d'Abraham. J'ai trouvé des enregistrements de plusieurs Eymar à Torre Pellice! »

« En 1819, Louise Vaudoz, descendante d'Abraham Eymar quatre générations plus tard, émigre au Brésil avec deux mille colons suisses pour fonder la colonie suisse de Nova Friburgo, près de Rio de Janeiro. La malle que Louise a apportée au Brésil existe toujours, et m'a été offerte en cadeau par mes cousins de Nova Friburgo en 2021, plus de deux cents ans après. Ce coffre porte les marques de plusieurs générations de mes ancêtres... »

Ainsi se termine pour l'instant le récit de Luiz, qui reste à compléter avec les résultats de ses recherches actuelles, et il y met tout son cœur. Il est revenu dans le Queyras avec sa famille l'été 2016, quinze ans après sa première visite, et c'est à cette occasion que je l'ai rencontré :

«Nous avons tous dîné ensemble, et mon cœur avait du mal à se contenir, tellement heureux d'être de retour au pays d'Abraham Eymar, mon neuvième grand-père, avec mes amis et ma famille.»

Lors de sa dernière visite, en 2018, j'ai pu lui faire découvrir le hameau du Pasquier, au dessous d'Arvioux, d'où son ancêtre était vraisemblablement originaire, tout comme ma famille Eymar de Brunissard. Ce que Luiz n'a pas encore écrit, c'est que lors de l'émigration des deux mille colons huguenots (dont les descendants d'Abraham Eymar faisaient partie) organisée depuis la Suisse vers le Brésil en 1819, une conversion forcée au catholicisme leur a été imposée, à leur arrivée, pour pouvoir bénéficier des conditions avantageuses de leur installation, ce qu'ils ignoraient au départ. Marqué par cette histoire, Luiz s'est converti à une branche du protestantisme au Brésil. Ainsi, il a voulu rester fidèle à son ancêtre et rendre hommage à celui qui n'avait pas hésité à tout quitter pour vivre sa foi.

Magali Bourgue

8. Lucerna-San Giovanni, dans le Val Pellice, à côté de Torre Pellice.

LE RÉCIT D'EXIL D'ANNE-MARGUERITE PETIT DU NOYER¹



Portrait d'Anne-Marguerite Petit du Noyer
(anonyme, XVIII^e siècle)

Anne-Marguerite Petit, née le 12 juin 1663, décédée en 1719, épouse Guillaume du Noyer (ou Dunoyer) en 1688, avec qui elle aura trois enfants. Leur relation est houleuse, comme en témoignent, entre autres choses, les *Mémoires* de son époux, M. du Noyer, où il brosse un portrait peu flatteur de son épouse. Elle est née dans une famille calviniste de bourgeois nîmois. Orpheline de mère, elle est élevée par sa tante, M^{me} Saporta, à Orange. Celle-ci lui fait donner une éducation soignée. Elle sera d'ailleurs connue au XVIII^e siècle comme femme de lettres et journaliste, mais sa réputation est équivoque, pour de multiples raisons qui dépassent le cadre de notre étude.

Le récit des tribulations, qu'Anne-Marguerite livre dans ses *Mémoires et Lettres galantes* la fait entrer dans le cercle assez fermé des femmes huguenotes qui ont écrit des récits d'exil. Ainsi, l'historienne Colette H. Winn² note qu'environ vingt témoignages de femmes huguenotes ont été identifiés pour cette période et sur ce thème. Pour notre époque, ce serait très peu, mais cela n'a rien d'étonnant à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles où les femmes laissent peu de traces écrites. Les autrices de ces récits ont deux points communs : leur origine géographique (régions de fortes

implantations calvinistes), et leur appartenance à une certaine élite sociale, nobiliaire ou bourgeoise.

La plupart des récits de ces femmes se présentent sous la forme de « relation » (rapport ou témoignage) comptant en moyenne quatre à vingt pages. Anne-Marguerite Petit du Noyer fait exception avec ses *Mémoires* qui comptent trois cents pages ! Les récits d'exil peuvent se lire également dans des correspondances (lettres à la famille, à des amis, à un pasteur qui leur sert de guide).

Le récit proposé ci-dessous concerne une période bien précise : Anne-Marguerite Petit, encore célibataire, y relate son évvasion hors du royaume de France, son itinéraire, les péripéties du voyage, les dangers encourus, à partir de décembre 1685. Pour des raisons pratiques, la narration fait alterner des passages résumés à la troisième personne et des extraits des *Mémoires* rédigés à la première personne par l'autrice et signalés par des guillemets. Persécutées, comme le sont tous les huguenots après la révocation de l'édit de Nantes, sa tante, M^{me} Saporta, et Anne-Marguerite, sa nièce, essaient de fuir à l'étranger. Cherchant le moyen de sortir du royaume, ce qui devenait impossible, tout ce qu'elles purent obtenir fut un passeport pour Paris, où les appelait l'oncle Cotton. Se joignant à quelques personnes qui devaient se rendre en Suisse, elles partirent en passant par Uzès et Bagnols. Arrivé à Lyon, le reste de la bande passa à Genève sans difficulté, ayant des passeports. M^{me} Saporta et sa nièce logèrent chez un tailleur et poursuivirent leur but de fuir à l'étranger :

« Bien des gens s'en mêlaient, mais il ne fallait pas s'y fier ; on n'entendait parler que de meurtres qui se commettaient sous ce prétexte. Tout cela intimidait fort M^{me} Saporta. Notre séjour à Lyon devenait suspect à nos hôtes et nous craignons qu'ils ne nous jouassent quelque mauvais tour, lorsqu'on vint nous avertir qu'il y avait une occasion de passer, la plus sûre du monde. C'était un cabaretier de Seissel, ville frontière de Savoie, qui avait un passeport de M. de Villeroi, archevêque de Lyon, pour s'en aller chez lui

1. Anne-Marguerite du Noyer, *Mémoires de Madame du Noyer*, éd. Mercure de France, Paris, 2005.

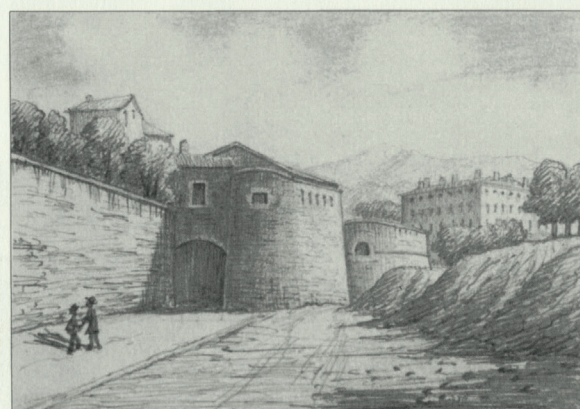
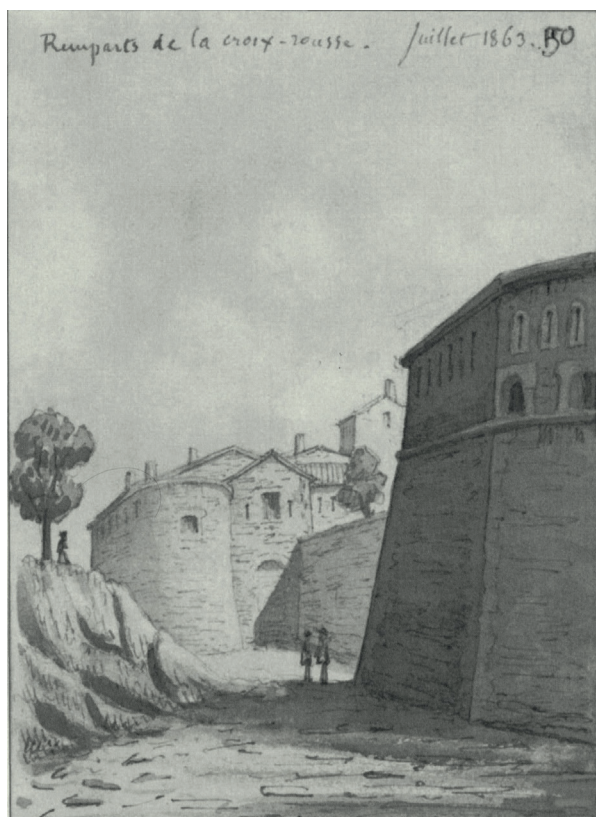
2. Colette H. Winn, « Mon évvasion hors de France : les huguenotes et leurs mémoires d'exil », *L'Esprit créateur*, vol. 60, 2020, pp. 124-135.

avec un petit apprenti cuisinier. Comme il ne pouvait donner que la place de cet apprenti, il ne pouvait mener qu'une seule personne, encore fallait-il qu'elle fût bien jeune pour pouvoir être travestie en garçon. J'étais dans le cas, et d'une taille fort différente de celle que j'ai présentement; ainsi, cela me convenait parfaitement bien. M^{me} Saporta eut toutes les peines du monde à consentir que je profitasse de cette occasion; elle ne pouvait se résoudre à me voir me séparer d'elle. Mais je lui en fis un cas de conscience et l'obligeai enfin à y donner les mains. On convint du prix avec l'homme, on lui donna la moitié de l'argent d'avance et l'autre moitié devait lui être comptée par M. Ham, à Genève, dès que j'y serais arrivée. Outre cela, on m'acheta un cheval que je devais lui donner aussi. En arrivant, il devait me mener dans sa maison à Seissel, qui n'est qu'à six heures de Genève, et me faire passer dans la nuit le Rhône, sur un pont après lequel on est en Savoie. Toutes choses étant ainsi réglées et ce marché ayant été conclu chez un honnête homme qui en avait été l'entremetteur, on fut à la friperie acheter un habit de garçon, chemise, cravate,

souliers, chapeau et tout l'équipage. Mes cheveux étaient déjà coupés jusqu' autour de mes oreilles, et comme ils frisaient naturellement, cela avait assez l'air d'une tête de garçon. M^{me} Saporta fondait en larmes pendant ce déguisement. Dès que je fus achevée d'habiller, je lui demandai sa bénédiction, et la quittai dans une désolation qu'on ne saurait exprimer. Elle ne m'avait jamais perdue de vue depuis la mort de ma mère, et quoiqu'elle espérât me rejoindre bientôt à Genève, car mon conducteur promettait de venir la prendre dès qu'il m'y aurait menée, elle ne pouvait se consoler de me voir partir sans elle.»

Le départ de Lyon

«C'était le premier de janvier 1686, après-midi. On me fit aller à pied jusque dehors la porte qu'on appelle La Croix-Rousse. J'eus beaucoup de peine à m'y rendre, car cet habit de garçon, auquel je n'étais pas accoutumée, me gênait extrêmement. Je trouvai là mon guide sur mon cheval, je le suivis encore



Remparts de la Croix-Rousse par P. Saint-Olive (1863)
(Bib. Municipale de Lyon)

quelque temps à pied, et quand nous fûmes un peu loin de la ville, il me laissa monter et me suivit à son tour. Il me mena coucher à deux lieues de Lyon et m'avertit de lui parler fort respectueusement devant le monde si je ne voulais gâter tout le mystère. Il me nomma Claude, et après m'avoir fait mettre pied à terre, avant d'arriver au gîte, il entra en me commandant d'un ton de maître de mener son cheval à l'écurie. Je le fis et, après l'avoir recommandé à un valet, j'entrai dans la cuisine. L'hôtesse me vit, elle me trouva pâle, et dit que j'avais la voix bien faible. Cela me fit peur, je crus être découverte, mais je me tirai d'affaire en disant que j'avais la fièvre quarte, et, sur ce prétexte, mon prétendu maître me fit approcher du feu et me permit de manger avec lui. Comme je craignais les longs discours, dès que j'eus mangé un morceau, je demandai à m'aller coucher, et une petite servante fort éveillée vint m'accommoder un méchant lit que j'avais demandé seul à cause de ma fièvre. Ce qui m'embarrassait, c'est que je n'osais me déshabiller devant cette petite fille, et qu'elle restait là pour emporter la lumière. Enfin, croyant que pour paraître garçon il fallait être hardi, je m'avisai de lui conter mes raisons tout de mon mieux, et pour donner plus d'efficacité à ce que je lui disais, je tirai un écu de ma poche que je lui offris et qu'elle refusa d'abord. Comme je n'avais pas envie d'être prise au mot, je ne la pressai pas beaucoup. Elle sortit, je quittai vite mes souliers et mon justaucorps et me mis dans le lit avec tout le reste.»

« Un moment après, la petite fille rentra doucement, ce qui me fit beaucoup de peine. Je m'étais embarquée là dans une affaire dont je ne savais par où me tirer. Enfin je ne trouvais rien de mieux que de feindre d'être déjà endormie et de me réveiller en sursaut. Et comme je fis un grand cri dès qu'elle approcha du lit, elle me dit: «*N'ayez pas peur, Monsieur, c'est moi. — Ha! lui dis-je, il n'est plus temps, laissez-moi dormir en repos.*» Cette fille, offensée de mon refus, se plaignit à sa maîtresse des propositions que je lui avais faites et la désabusa par là des soupçons que ma pâleur et le ton de ma voix lui avaient donnés sur mon sexe. Voilà comment je me tirai d'affaire cette première couchée.»

«Le lendemain, nous partîmes avant le jour et par le plus mauvais temps du monde, et fûmes dîner à Saint-Rambert, mon maître observant toujours de me faire descendre avant d'arriver au gîte, et, qui plus est, il me faisait mener le cheval par la bride, après lui. Quoique cette façon d'aller ne fût pas fort de mon goût, il fallait pourtant s'y accoutumer et aller faire boire le cheval. Comme je n'entendais pas du tout ce manège, je le faisais tout de travers, et cet homme, qui était fort brutal, me disait toutes les injures du monde. Au commencement je croyais que c'était pour mieux cacher son jeu, mais je m'aperçus bientôt qu'il y mettait beaucoup de naturel, car il me traitait tout de même quand il n'y avait personne et me menaçait, pour la moindre chose, de me livrer aux gardes!»

«Nous arrivâmes le second jour à Roussillon. En entrant dans la cuisine, je trouvai auprès du feu un marchand de Genève qu'on nommait, si je ne me trompe pas, M. de Saussure; il y avait encore un prêtre et le juge du lieu. Ces deux-là faisaient de mauvaises plaisanteries au Genevois, qui, quoiqu'il eût son passeport, n'osait leur répondre. Le juge conta les personnes qu'on avait arrêtées ce jour-là et la manière dont elles étaient déguisées. Tout cela me faisait trembler. Mais ma frayeur fut encore bien plus grande quand, se tournant de mon côté, ils dirent: «Voilà un petit drôle qui pourrait bien être un huguenot.» Je fus très fâchée de me voir apostropher ainsi, cependant je répondis avec autant de fermeté qu'il me fut possible: «Je vous assure, Monsieur, qu'il est aussi vrai que je suis catholique qu'il est vrai que je suis garçon.» Mon maître confirma ce que je venais de dire et pour ne pas donner le temps à un plus long examen, je demandai promptement à me coucher. Je dis que j'avais la gale, afin d'avoir un lit à moi seule, et je me mis toute chaussée et vêtue dedans.»

«Le lendemain, mon maître me demanda de l'argent pour payer, disant qu'il me le tiendrait en compte à Genève, et il fallut lui donner tout celui que j'avais. Après cela, il me fit monter une montagne fort haute, et, à la faveur de l'habit, il me mena chez les Chartreux qui habitent cette solitude, car on ne trouve point là de cabarets. Après-midi,

nous-entrâmes dans un grand bois, dont les routes étaient si difficiles, qu'il n'y avait pas moyen de passer à cheval. Mais ce fut bien pis quand il s'agit de descendre la montagne, marchant toujours sur la glace, ce qui faisait que je tombais coup sur coup. Mon maître jurait comme un charretier embourbé, parce que cela le retardait; il me disait mille injures et me menaçait à tout moment de me casser la tête. Enfin, lassée de l'entendre jurer et de tomber et de me relever si souvent, comme la descente était fort droite, je restai sur mon séant et me laissai couler de cette manière jusques en bas de la montagne, et après bien des peines et des travaux, nous trouvâmes Seissel. Il était nuit quand nous y entrâmes.»

L'arrivée à Seissel



*Seissel, gravure, 1606, J. de Beins
(crédit photo F. Bardoneschi)*

« Mon maître me mena chez lui et me donna un méchant grabat dans la chambre de sa femme. Il avait promis de me faire passer l'eau cette nuit-là et de me mener à Genève le lendemain matin; mais il voulut se reposer chez lui et m'y fit rester depuis le mardi au soir jusqu'au vendredi à pareille heure. Je passai tout ce temps au lit, de peur d'être reconnue par les gens qui entraient dans cette chambre, et j'avais grand soin de ne tousser, ni de ne donner aucun signe de vie et de tenir mes rideaux bien fermés. Ces gens-là étaient obligés par nos conventions de me nourrir jusqu'à Genève, mais ils me faisaient faire très méchante chère; j'étais presque toute la journée sans manger et je voyais, au travers de mes rideaux, des gens qui mangeaient de bon appétit, sans oser me plaindre. Enfin, lorsque les étrangers étaient sortis et que je

demandais quelque chose, on me donnait tout au plus des choux et des raves très mal accommodés en petite quantité et du pain noir comme la cheminée, le tout assaisonné par des injures et des menaces continuelles. Quand je voulais boire on me donnait l'eau dans la même écuelle où j'avais mangé ma soupe, sans prendre la peine de la rincer. Il fallait passer par là ou par la fenêtre, car dès que je voulais me plaindre, on me disait que ceux qui étaient dans les cachots n'étaient pas si bien que moi, et que si je raisonnais on m'y ferait mettre; ainsi je n'avais pas d'autre parti à prendre que de souffrir.»

« Cela dura jusqu'au vendredi que l'on me fit lever en grande diligence, pour me mener de l'autre côté de la ville, où l'on me fit entrer dans une petite barque pour traverser le Rhône, car il n'y avait pas de sûreté à traverser le pont. Ceux qui menaient la barque étaient ivres et pensèrent la faire tourner, ce qui fut cause que je criai un peu. Mais mon brutal de maître, qui craignait qu'on ne nous entendît du pont, me menaça de me jeter dans le Rhône, et se mit quasi en devoir de le faire. Quand nous fûmes de l'autre côté de l'eau et que je demandai mon cheval, il me dit qu'il l'avait déjà vendu et que je pourrais aller à Genève à pied, puisqu'il n'y avait plus que six lieues. J'eus beau dire que je n'en pouvais plus, tout cela ne servait de rien, et il fallut marcher ou me traîner jusqu'au premier village qui était à une grande lieue de là. J'étais si accablée par le froid, la fatigue, la mauvaise nourriture et par toutes les frayeurs que j'avais eues, que quand nous fûmes à ce village, je n'avais plus la force de faire un pas et je priai mon maître, au nom de Dieu, de louer quelque monture quelle qu'elle pût être. Il me dit d'abord qu'il n'y en avait pas dans ce lieu-là; enfin, après bien des misères, il dit qu'il fallait de l'argent; je lui dis qu'il savait bien que je lui avais donné jusqu'à mon dernier sou, mais il me répondit qu'il m'avait vu une montre et qu'il fallait la lui donner ou aller à pied. Il fallut en passer par là, parce que la raison du plus fort, comme on dit, est toujours la meilleure. Je donnai ma montre, et on me fit entrer dans une méchante chaumière où je me reposai pendant qu'on m'accommodait mon équipage, qui fut un petit

mulet avec un bât et des étriers de cordes. Je montai là-dessus avant le jour et nous fûmes sans débrider jusqu'à Genève, où nous n'arrivâmes qu'à trois heures après-midi, car les heures de ce pays-là sont fort longues et les chemins, qui sont très mauvais, étaient encore gâtés par les neiges. J'étais fort mal à mon aise sur mon bidet, de plus, à jeun, mais je souffrais tout cela dans l'espérance de me voir bientôt en repos, et je puis dire que je n'ai jamais de ma vie ressenti une plus grande joie que celle que j'eus lorsque je découvris le clocher de Genève, cette ville après laquelle je soupirais depuis si longtemps. »

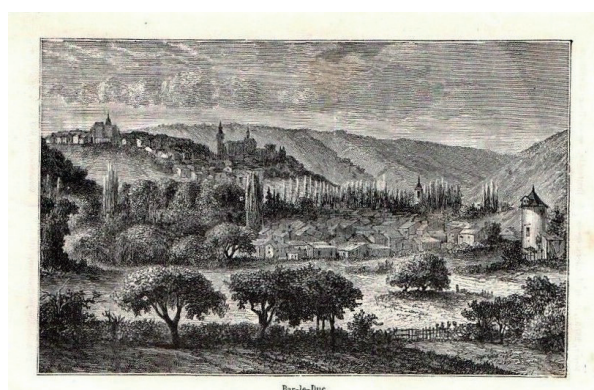
Anne-Marguerite se rendit, ainsi qu'il était convenu, chez M. Minutoli, qui la reçut on ne peut mieux, mais quand il s'agit de régler le cabaretier, M. Ham lui demanda si elle en avait été contente et fut très surpris d'apprendre la manière dont on

l'avait traitée. On voulait le châtier pour toutes ses duretés; elle s'y opposa, parce qu'il lui avait rendu un grand service en la faisant sortir de France. On lui fit seulement rendre la montre. Quant aux injures, il parut fort surpris qu'on les lui reprochât, alléguant qu'elles ne faisaient pas de mal et qu'il en disait tous les jours autant à sa femme. M^{me} du Noyer retrouva dans cette ville une partie de la famille de son père, M. et M^{me} Noguier et leurs enfants. Ils allaient partir pour la Hollande, et comme l'oncle Cotton continuait à appeler sa nièce à Paris, M. Noguier trouva qu'après l'héroïsme avec lequel elle avait fui le changement de religion — et l'on peut dire à la lettre qu'elle avait souffert pour ce qu'elle croyait être la justice — il ne fallait pas l'exposer de nouveau à la tentation, et lui proposa, d'aller avec eux retrouver son oncle Petit, qui était à La Haye.

Josette Mathiot

L'EXIL DE DANIEL CUNY

Voici un récit d'exil présentant un caractère tout à fait original, car il raconte l'exil d'une famille huguenote de Lorraine favorisé par un prêtre catholique! Nous sommes à Bar-le-Duc, au cœur de la Lorraine. Samuel Cuny, natif de Nettancourt, a épousé Esther Julien, qui l'a converti au protestantisme, et ils ont eu cinq enfants.



Livre des métiers, 1694 : *Le cardeur de laine*
Bar-le-Duc (gravure sur bois, XIX^e siècle)

Samuel meurt en décembre 1685 et sa veuve décide alors de s'exiler en Allemagne avec ses enfants pour éviter les persécutions et conserver sa religion. De sa fuite, nous ne savons rien, si ce n'est qu'on la retrouve quelques années plus tard à Berlin, où elle décède vers 1692.

C'est l'histoire de son fils aîné que nous connaissons par ce récit. Nous le devons à un certain docteur Cuny, établi à Dresde, qui le communiqua en 1895 au pasteur Dannreuther de Bar-le-Duc. Le récit parvint dans les mains de Nathanaël Weiss, historien, qui le publia dans le *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*¹.

Le récit est de la main du petit-fils de Daniel Cuny, héros de cette histoire, qui au soir de sa vie, en mars 1804, juge important d'instruire son petit-fils de la cause de leur installation en Allemagne et de leurs origines françaises.

Daniel Cuny, né en 1657, épousa vers 1675 Suzanne Thériot, dont il eut huit enfants. À l'époque qui nous concerne, ils en ont quatre, trois garçons et une fille, et quatre autres naîtront dans le Brandebourg.

Voici le récit de sa fuite :

«Votre trisaïeul, né à Nettencourt près de Bar-le-Duc, a quitté la religion catholique romaine pour embrasser celle de Calvin. Son fils, Daniel Cuny, établi à Bar-le-Duc négociant, professant la même religion, prévoyant qu'il serait persécuté à cause d'elle, ce qui entraînerait la perte de sa liberté et la ruine entière de sa famille, étant trop attaché à sa religion pour en faire l'abjuration, crût qu'il lui serait avantageux de se rendre à Frankfort-sur-le-Mein pour y prendre quelque arrangement afin d'y passer avec sa famille. Pour cet effet, il partit avec un de ses parents nommé Pigner que le même motif animait. Ils se mirent en route, à cheval. Le matin du troisième jour de leur départ, le temps était extrêmement mauvais, ils se résolurent de ne partir que le lendemain; mais ce retard leur fut funeste, puisqu'il fit soupçonner les gens de l'Hôtellerie, que ces deux voyageurs pourraient bien être des religionnaires qui cherchaient à sortir du pays, ce qui était défendu sous peine des galères et confiscation des biens, dont une partie était réversible aux délateurs. Ceci engagea l'hôte à les dénoncer à la Maréchaussée. On les laissa partir tranquillement; mais à peine qu'ils eurent fait une lieue de chemin, la Maréchaussée les arrêta comme des religionnaires et les séparèrent sur le moment pour les interroger. Dans cet interrogatoire ils dirent que leur dessin était d'aller à Frankfort pour y recueillir la succession d'un parent; mais malheureusement, en nommant ce parent décédé, le nom de celui-ci ne se trouva pas être le même dans les deux dépositions, ce qui était suffisant pour les trouver en défaut et, par conséquent, ils furent transportés à Metz et mis dans les prisons du Parlement.

1. Nathanaël Weiss, «La famille Cuny de Bar-le-Duc, comment elle parvint à se réfugier en Allemagne», *Bulletin de la SHPF*, vol 69, n° 3, juil-sept 1920, p. 152-156.

« Le Parlement de Metz se mit en devoir d'instruire le procès des deux prisonniers et il est indubitable qu'ils seraient, comme convaincu d'avoir voulu se réfugier, condamnés aux galères. Dans cette extrémité arrive la mère de votre bisaïeul, Ester Julien, femme d'esprit et de courage, qui demande à comparaître en personne, sans être assistée, par devant le Parlement. Là elle plaide la cause des deux prisonniers, prouve aux juges que leur procédure est illégale, puisque tous deux établis et domiciliés à Bar-le-Duc, que leur procès est du ressort de l'endroit de leur domicile et que ce n'est que celui-ci qui puisse prononcer une sentence légale. Muni d'ailleurs de bonnes recommandations, le Parlement consentit à faire transporter sous bonne escorte les deux prisonniers à Bar-le-Duc pour y être délivrés à la Justice du lieu. Celle-ci, munie des actes du Parlement de Metz, se mit en devoir d'instruire le procès qui, après six mois, prononça la sentence que Daniel Cuny, convaincu d'avoir voulu quitter le royaume, était, suivant (la loi), condamné pour le reste de ses jours aux galères, et comme tel qu'il devait d'abord être muni de l'habit des galériens. Cette dernière chose fut d'abord mise en exécution. »

« Dans cette perplexité la famille désolée mit tout en mouvement pour surseoir la sentence. Le seul moyen d'y parvenir était de gagner l'Intendant de la Province: mais par quelle voie y parvenir? Les Religioneux, trop haïs de toutes les personnes en place, n'avaient aucun espoir d'en être écoutés. Ester Julien, cette mère admirable, trouva un expédient qui y pourvut. Elle alla trouver la maîtresse que l'Intendant entretenait, lui offrant une bonne somme si elle pouvait porter l'Intendant de la Province à surseoir la sentence. Ceci réussit et la sentence fut sursise pour un an à condition que Daniel Cuny irait tous les jours chez le curé de la Paroisse pour s'y faire instruire dans la Religion Romaine et que, si après ce terme, il ne faisait abjuration, que la sentence serait exécutée. »

« Daniel Cuny, rendu à sa famille et à ses affaires, se mit en devoir, conformément au décret, et se rendit chez le curé de sa paroisse pour se faire instruire des dogmes de la Religion Romaine. Mais, après quelques heures d'instruction, cet honnête homme, dont j'aurais désiré qu'on

m'eût transmis le nom, lui dit: « Mon cher ami, je ne ferai de vous qu'un mauvais prosélyte, vous êtes trop bien instruit dans votre Religion, restez-y, mais profitez du temps, faites passer votre famille en pays de liberté et quand vous pourrez suivre, dites-le moi, et combien il vous faudra de temps pour que vous ayez passé les frontières; dès que je vous saurais en sûreté, je vous dénoncerai à la Justice. En attendant, rendez-vous régulièrement tous les jours chez moi, il ne sera plus question de matières de Religion entre nous. Nous nous entretiendrons de choses indifférentes. »

« La tolérance de ce Curé est d'autant plus digne de louange, puisque dans ce temps le fanatisme était monté à son comble, puisque l'ordre du jour – expression inventée pendant la Révolution récente de la Patrie d'où nous sommes originaires – était de persécuter à toute outrance tous ceux de la Religion Protestante, afin de les faire rentrer dans le giron de l'Église hors laquelle point de Salut. »

« Le conseil du digne Curé fut suivi par votre bisaïeul, il prit ses mesures et sans qu'on puisse le remarquer il convertit ses marchandises en espèces. Sous prétexte d'aller voir des parents dans le royaume il fit partir sa mère, sa femme et trois fils pour Frankfort-sur-Mein, ne gardant près de lui que sa fille l'aînée de la famille. Pour pouvoir les suivre et emporter avec lui partie de son bien, il fit faire un petit coffre de fer qui existe encore dans la famille qui fut mis dans l'essieu de la voiture qu'il s'était fait faire. Tout ceci étant prêt, il fut chez le digne curé pour l'avertir de son départ, lui disant combien de jours il lui faudrait pour pouvoir passer les frontières. Quoique les domestiques de la maison fussent tous catholiques, ils étaient attachés à leur maître, mais, pour plus de sûreté, il n'était question que d'aller chercher la famille en visite chez des parents. »

« Le temps nécessaire pour que Daniel Cuny eût passé les frontières étant écoulé, le curé se rendit dans son domicile, et n'y trouvant que les domestiques et les effets qui n'avaient pu se convertir, il déclara cette fuite à la Justice, qui s'y rendit en mettant le scellé sur ce qui se trouvait encore dans la maison. Toute cette maison ainsi que ce qui s'y trouvait et qu'une métairie à quelques lieues de Bar-le-Duc furent confisqués au profit du Roi. L'on ne peut s'empêcher de reconnaître ici les voies



*Gendarmenmarkt, Berlin, avec l'église des Français au fond
gravure sur bois d'Hildibrand, d'après A. Deroy, 1878*

de la Providence; car quel bonheur inouï d'être tombé entre les mains d'un ecclésiastique tolérant, tandis que dans ces temps c'était gagner le ciel en forçant les Protestants à faire l'abjuration.»

Ainsi se termine ce récit mettant en lumière le degré élevé de la formation intellectuelle, et plus précisément théologique, des protestants de l'époque, et la chance qu'eut Daniel Cuny de la voir reconnaître par un prêtre éclairé et tolérant.

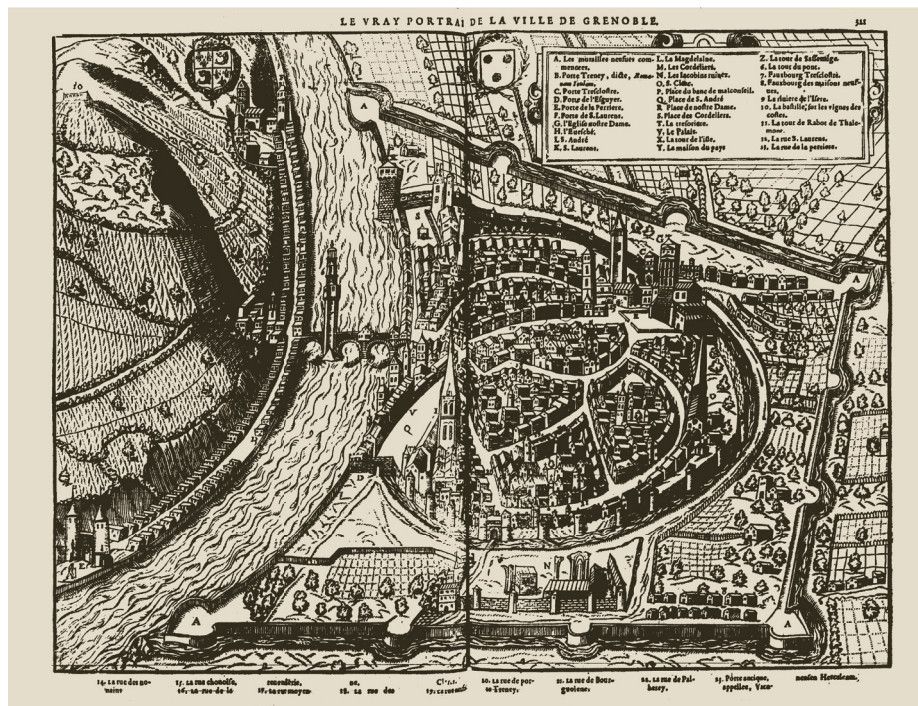
Après leur exil, Daniel et ses frères s'établirent comme négociants à Berlin, Magdebourg

et Königsberg, lieux d'implantation d'une forte colonie huguenote. Ils y prospérèrent puisque l'arrière-petit-fils de Daniel, Jacques-Christophe (1779-1848) fut même anobli en 1840 comme président de la régence d'Aix-la-Chapelle, son fils Louis-Jacob von Cuny devenant conseiller de la cour d'appel à Berlin².

Thierry Laigle

². Eugène Haag, *La France protestante*, vol. 4, Paris, Joël Chérbuliez, 1899.

MÉMOIRES D'ANTOINE LE CLAIR¹



Grenoble
gravure de Sebastian Münster, 1575)

En l'absence de récits des exilés eux-mêmes, voici un témoignage particulièrement intéressant: il s'agit des mémoires du sieur Antoine Le Clair, aide-major de la ville de Grenoble. Pierre Coulet, qui s'est passionné pour l'histoire du Vivarais, nous livre quelques extraits de ces mémoires dans un article de *Diasporas* paru en 2012², que je reprends ici.

Grenoble était une ville-étape importante pour les candidats à l'exil, originaires dans leur grande majorité du Dauphiné, de Provence ou du Languedoc. Antoine Le Clair, secrétaire de trois intendants de l'armée d'Italie de 1653 à 1660, puis, secrétaire du duc de Lesdiguières à Grenoble, devint officier des troupes de milice et aide-major de la ville. Les missions confiées à Le Clair, que ce

soit dans le cadre de l'armée de milice, dans celui de la police urbaine, ou encore dans la mise au pas de spéculateurs divers en période de disette, étaient aussi nombreuses que variées. Il joua notamment un rôle de premier plan lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ses mémoires constituent ainsi un témoignage rare sur la répression religieuse exercée contre les huguenots, celui d'un homme qui s'est fait l'instrument efficace de la politique religieuse de Louis XIV.

Antoine Le Clair s'était constitué un réseau d'informateurs qu'il rémunérait et avait véritablement maillé la région avoisinante. Il n'oublia d'ailleurs pas de demander à ses supérieurs ce qu'il appelait une « gratification » pour alimenter son réseau, se plaignant que sans argent l'on n'obtienne rien ! Il était également renseigné sur ce qui se passait à Genève grâce à des espions et également par des marchands qui voyageaient pour leurs affaires, tel le Sieur Varesne du Val d'Aoste, marchand de toile et de dentelles, qui lui fait ici un compte rendu détaillé de l'arrivée des réfugiés en octobre 1685. Le Clair consigna dans un mémoire

1. Olivier Cogne et François Francillon, *Mémoires du sieur Antoine Le Clair, aide-major de la ville de Grenoble au temps de Louis XIV*, Honoré Champion, 2010.

2. Pierre Coulet, « Un voyage à hauts risques: l'exil clandestin des protestants vers Genève après la révocation de l'édit de Nantes », *Diasporas* n° 20, 2012, p. 10-30.



Vue de Bourg-sur-Oisans
(Victor Cassien, Album du Dauphiné, début du XIX^e siècle)

ce qu'il apprit de ce marchand. Parlant des réfugiés, Varesne, resté six jours à Genève, précise :

« Il en vit arriver des nombres infinis, de tous âges et de tous sexes, les uns en litière, les autres à cheval et les autres à pied, et surtout beaucoup de jeunesse, comme ouvriers et garçons de professions. En sorte que cela ressembloit à une de ces grandes foires franches. »

Il ajoute avoir appris de source sûre que l'électeur de Brandebourg avait fourni deux cent mille écus à une marchande connue, à distribuer aux réfugiés en fonction des ordres donnés par la seigneurie de la ville. Il s'est enquis de leur devenir auprès de l'un de ses amis :

« Il luy dit que les uns alloient dans le Palatinat et dans le Brandebourg où il y avait des grands pays vastes et dépeuplés, lesquels on leur donnoit pour les rétablir. Les autres alloient en Hollande, d'autres en Angleterre, d'autres en Suisse, et d'autres restoient à Genève, et qu'ainsi tout le monde prenoit parti suivant son inclination. »

Ce mémoire, daté du 20 octobre 1685, donc au moment même de la révocation, confirme que l'afflux des réfugiés à Genève était massif. En novembre, le flux de réfugiés est toujours aussi

important. Le Clair apprend par des paysans d'un village de montagne proche de Grenoble que :

« Mercredy dernier, ils virent passer, notwithstanding le mauvais temps qu'il faisoit, trente personnes de compte fait, hommes ou femmes, dans des lieux où les chamois ont peine de grimper, pour de là descendre en Savoie. Qu'ils campèrent la nuit dans ces rochers et portoient du feu et des vivres. Et que le jour auparavant, il passa dans le chemin ordinaire, pour aller aussy en Savoie, des personnes avec cinq ou six chevaux chargés de bagages ».

En février 1686, à la demande de l'intendant, Le Clair fait établir un état des Nouveaux Convertis de Grenoble, en indiquant, lorsqu'elles sont connues, leurs relations avec les « fugitifs ». De la lecture de ce recensement nominatif et du commentaire qui l'accompagne, ressort l'impression d'une communauté soudée, ne se mêlant pas aux catholiques et où le silence est de règle vis-à-vis de l'extérieur. Les étrangers de passage sont repérés et accueillis afin d'être protégés et aidés, notamment pour le choix des guides. Les Nouveaux Convertis de la ville sont également en relation avec des voituriers ou des muletiers qui commercent avec la Savoie et Genève et convoient les effets dont les candidats à l'exil ne peuvent se charger.

À l'évidence, tout un réseau de complicités fonctionne entre Grenoble et Genève, dont Le Clair a connaissance à la fois par ses informateurs et également par le courrier qu'il fait saisir à la douane de Chapareillan³. Le Clair lui-même se déplace souvent, notamment pour faire l'estimation des biens abandonnés par les fugitifs, afin de les placer en régie. En juillet 1687, il rapporte une information intéressante sur l'attitude bienveillante des autorités savoyardes à l'égard des huguenots, alors qu'il est à Besse-en-Oisans :

« J'ay parlé à des savoyards qui ont passé icy que l'on dit estre guides sans pourtant en estre certains, qui m'ont dit que le Sénat de Chambéry permettoit aux habitants du pays de conduire les religionnaires françois à Genève pourveu qu'ils ne leur prennent rien et qu'ils se contentent de ce qu'ils leur promettront. Les Genevois ont chargé ces guides que lorsqu'ils trouveront de pauvres religionnaires qui n'auront pas les moyens de les payer de ne laisser pas pour cela de les conduire et qu'ils leurs payeront un tant par personne, ce qui est fort exactement observé ».

Le Clair profite également de ses sorties sur le terrain pour obtenir des informations sur certaines maisons ou domaines suspects à ses yeux de servir de relais aux fugitifs, tel celui du Sieur Coinde, près de Voreppe⁴ :

« Le s^r Coinde est de Moretel et ne fait sa residence dans ledit domaine que pour favo-

riser la désertion des religionnaires et surtout pour ceux du Languedoc parce que sa maison, qui se trouve éloignée du bourg de Voreppe et du costé de l'Izaire, est tout à fait favorable pour cela. Car en suivant la rivière il est très facile de s'y rendre sans estre aperceus parce que l'on évite les grands chemins. C'est ce qui a continuellement esté pratiqué ces années dernières pendant le temps que les passages estoient gardés, et la nuit, les guides venoient prendre ceux qui y estoient venus le jour pour les passer outre. L'on vit encor ces jours passer cinq ou six personnes qui arrivèrent dans ladite maison et qui y furent reçeus et régallés par les domestiques ou rentier dudit s^r Coinde quoy qu'il n'y fust pas pour lors. Ce qui marque qu'il donne ordre de recevoir ces sortes de gens-là encor qu'il soit absent et qu'ils ont une route pour s'y rendre ».

Nous avons également la confirmation par Le Clair que certains réfugiés, ceux au moins qui avaient possédé des biens importants, revenaient dans le royaume pour leurs affaires, les itinéraires étant ainsi utilisés dans les deux sens :

« Ceux qui vont et qui viennent des pays étrangers ne voyagent que pour venir quérir de l'argent des personnes qu'ils ont laissé chez eux lors de leur départ et pour exiger des debtes et des effets secrets qu'ils ont laissez, ou bien ils en viennent quérir pour ceux qui les envoient par-deçà ».

3. Localité située entre Grenoble et Chambéry, située à la frontière du Dauphiné et de la Savoie.

4. Localité située à environ 15 km au nord de Grenoble.

Adapté par Thierry Laigle

LE RETOUR D'ABRAHAM MAZEL

Nous terminons ces récits d'exil par un nouveau récit de retour en France. Cependant, celui-ci n'a rien à voir avec les récits de retour évoqués dans l'article précédent, dus à l'échec de l'implantation des huguenots provençaux dans les pays du Refuge.

Ce récit est celui du retour d'un héros de la guerre des Camisards, qui décida en 1709 de retourner reprendre le combat aux côtés de ses frères d'armes dans le Vivarais et les Cévennes.

Ardent prédicateur né en 1677 près de Saint-Jean-du-Gard, Abraham Mazel participe à la révolte des camisards dès ses débuts en 1702. Il



François de Langlade de Chayla
(Musée Ignon Fabre, Mende, anonyme, XVII^e siècle)

a alors vingt-cinq ans, et reçoit une « inspiration divine » : il doit libérer les huguenots détenus et torturés par l'abbé du Chayla, inspecteur des Missions des Cévennes, au Pont-de-Montvert. Le 24 juillet 1702, en compagnie de Pierre Séguier, dit « Esprit Séguier », Abraham et ses compagnons libèrent les prisonniers et l'abbé est tué, peu après.

Fait prisonnier en janvier 1705, il échappe de justesse à la mort et est enfermé dans la Tour de Constance. Il s'en évade le 24 juillet 1705 (jour anniversaire du début de la révolte!), puis, se ren-

dant aux autorités, il lui est permis de quitter la France pour la Suisse, où il devient officier dans le régiment camisard. Impliqué dans l'aventure militaire en Savoie des camisards et des partisans savoyards, il quitte la Suisse pour l'Angleterre, à Londres, où il participe au groupe des « prophètes cévenols ».

Il décide alors de rentrer en France, où il tente d'organiser la résistance dans le Vivarais. C'est un échec et, malade et blessé, Abraham se réfugie dans les Cévennes, où il tente encore de relancer la guerre. Finalement, le 14 octobre 1710, il est trahi et tué au Mas de Couteau, près d'Uzès. Sa mort sonne la fin de la Guerre des Camisards.

Le récit qui suit est tiré d'un article de Pierre Coulet¹ :

« L'itinéraire de son retour en France nous est connu par le témoignage d'Antoine Sallier², cardeur de laine et prédicant originaire du Vivarais, résidant à Lausanne. C'est lui qui sert de guide à Abraham Mazel, venant de Genève soulever le Vivarais, au printemps 1709, avec deux autres camisards : Daniel Gui dit Billard et Antoine Dupont. Les quatre hommes partent de Carouge, aux portes de Genève, le 26 mars 1709 à 11 h du soir. Ils vont marcher essentiellement de nuit, se reposant le jour. Selon Sallier, les camisards « étaient fort bien mis », habillés en officiers avec chapeau bordé, canne et montre. On sait par ailleurs que Mazel avait reçu une importante somme d'argent pour cette expédition³. »

« Compte tenu des indications données par Sallier sur les lieux traversés, il est possible de reconstituer l'itinéraire emprunté : « Marlié », « la Combe », « Remili », Chambéry, les Échelles, puis la vallée de l'Isère en direction de la plaine de Valence où ils sont hébergés dans une maison amie près de Beaumont et

1. Pierre Coulet, « Un voyage à hauts risques : l'exil clandestin des protestants vers Genève après la révocation de l'édit de Nantes », *Diasporas* n° 20, 2012, pp.10-30.

2. Rapporté par Sallier à Antoine Court le 16 août 1736, Genève, Bibliothèque publique et universitaire.

3. Mazel avait reçu 30 louis d'or pour cette expédition : Henri Bosc, *La guerre des Cévennes (1702-1710)*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1986.

où ils arrivent le lundi de Pâques, accueillis par un nommé Gensel à la métairie du « Grand Chirac⁴ » sans avoir été inquiétés. « Personne ne leur dit rien dans toute la route ».

« Le point particulièrement difficile reste la traversée du Rhône pour se rendre en Vivarais où Mazel pensait rencontrer un ancien camisard, Jean-Pierre Dortial⁵, sur lequel il comptait pour lever une troupe. Sallier se met en quête d'un passeur, mais le risque et peut-être la personnalité des clandestins à convoier compliquent la chose : « Jean, le batelier, ne voulut point s'engager de les passer de nuit et on n'aurait trouvé personne pour le faire quelque somme qu'on eût offert ». Finalement, Sallier trouve un protestant, dit Labaume, « garde aux granges de Valence », qui après être venu rencontrer Mazel et ses compagnons chez Gensel accepte pour un louis d'or⁶ de leur faire passer le Rhône en face de Soyons et de les conduire dans une maison amie. « Sallier les accompagna jusqu'au bord du Rhône où ils s'embarquèrent à quatre heures du soir. Dès qu'ils furent sur le bateau un gros vent s'éleva qui fit retirer les gardes qui étaient de l'autre côté, en sorte qu'ils laissèrent passer nos trois étrangers sans leur parler. Il est vrai que s'ils se fussent opposés au passage, ils étaient résolus de tirer sur les gardes, Billard et ses compagnons étant armés de sept bons pistolets et bonne épée et chacun sa canne ». Le guide Sallier, qui avait une bonne expérience de la clandestinité, fit probablement le trajet inverse rapidement sans être inquiété, cependant que le passeur Labaume, peut-être grisé par son gain, ne fut pas suffisamment discret et mourut sur la roue⁷. »

« La précision de ce témoignage rapporté à Antoine Court plus de vingt-cinq ans après les faits peut surprendre. La personnalité des trois

compagnons guidés par Sallier n'y est sans doute pas étrangère et l'écho des événements qui ont suivi en Vivarais l'ont probablement marqué. On peut penser également que ce guide a fait le trajet un certain nombre de fois et que les lieux cités étaient des étapes habituelles pour lui. En effet, l'itinéraire suivi est direct et traduit une bonne connaissance de la route. À partir de l'indication fournie sur le jour d'arrivée, le lundi de Pâques, on a une idée précise de la durée du voyage. Les quatre hommes, partis dans la nuit du mardi au mercredi précédent, ont mis moins d'une semaine à pied, de nuit essentiellement, pour couvrir la distance Genève-Valence⁸ ! Ce trait apparaît tout à fait vraisemblable quand on connaît la résistance physique et l'aptitude à la marche des camisards, telle qu'on peut la déduire des récits rapportés pour la guerre des Cévennes. »

Adaptation et compléments de T. Laigle



La maison Mazel à Falguières (30), aujourd'hui « Maison vivante des résistances »

Pour en savoir davantage sur Abraham Mazel :
Abraham Mazel, Élie Marion et Jacques Bonbonnoux, Mémoires sur la guerre des Camisards, préface de Philippe Joutard, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1983.
Jean-Paul Chabrol, *Abraham Mazel (1677-1710), le dernier camisard*, Nîmes, Alcide, 2009.

Sur la guerre des Camisards :

Henri Bosc, *La guerre des Cévennes (1702-1710)*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1986.

Jean Cavalier, *Mémoires sur la guerre des Camisards*, Paris, Payot, 1973.

4. Lieu-dit de la commune de Beaumont-lès-Valence (Drôme) où des vestiges de la métairie sont encore visibles.

5. Jean-Pierre Dortial avait été l'un des chefs de l'épisode camisard en Vivarais de 1704, qui s'était terminé par le massacre de Franchassis, près de Pralles, le 24 février. Réfugié à Genève, il revient périodiquement en France et demande à être admis comme prédicateur au synode du Désert en Vivarais de 1724, sans succès, car trop lié aux assemblées prophétiques ; il est arrêté en 1741, emprisonné à Nîmes puis jugé et condamné à mort, et exécuté le 31 juillet 1742 (AD 34, C 210).

6. Cette somme élevée est un bon indicateur de risque. Sallier précise qu'il s'est adressé à un protestant, donc a priori considéré comme digne de confiance pour cette opération. Labaume ne s'est engagé qu'après être allé rencontrer Mazel et ses compagnons chez Gensel.

7. Pierre Bart, dit Labaume, fut jugé à Privas en novembre 1709 et condamné à être rompu vif sur la place de Vernoux ; AD 07, 25 B 74/97.

8. Soit environ 200 km par cet itinéraire qui aujourd'hui encore reste le plus court par la route.

À LIRE ÉGALEMENT...

- Johannes Melsen, *Aller simple... le récit d'un voyage compliqué*, Éditions Think Twice, avril 2011



image de couverture Pascal Ciret

Il est parfois plus facile de cerner une production littéraire, en déterminant ce qu'elle n'est pas.

Ce récit bilingue (français-allemand) n'est pas un roman historique, ni un récit de voyage, ni un essai religieux, ni un journal! Pourtant, un nombre d'éléments des quatre genres précités, se retrouvent librement assemblés dans ce qui n'est pas non plus une « vraie fiction » mais une « fiction vraie ».

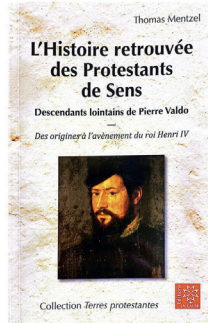
Un récit d'exil de huguenot après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, fondé sur d'authentiques faits historiques, conjugué au concret, au possible et à l'imagé. Un huguenot du Dauphiné, chassé par la répression, raconte le périlleux voyage qui l'emmène, avec quelques compagnons, jusqu'à Genève où ses difficultés sont loin d'être achevées.

Et pour en savoir davantage...

- Gabriel Audisio (sous la direction de), *Religion et Exclusion*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2001, 218 p.
- Pierre Coulet, *Les Protestants entre exil et espoir – Du Vivarais huguenot à Genève*, Le Cheylard, Dolmazon, 2010, 144 p.
- Philippe Hoch, *Huguenots: de la Moselle à Berlin, les chemins de l'exil*, Woippy, La Serpenoise, 2006, 119 p.
- Michelle Magdelaine et Rudolph Von Thadden, *Le Refuge huguenot*, Paris, A. Colin, 1985, 287 p.
- Mathilde Monge et Natalia Muchnik, *L'Europe des diasporas, XVI-XVIII^e siècles*, Paris, PUF, 2019, 550 p.
- Laurent Puech, *Languedoc protestant: itinéraires huguenots, XVI^e au XVIII^e siècles*, Esparon, E&C, 1997, 336 p.
- Charles Weiss, *Les réfugiés huguenots*, deux tomes, Maisons-Lafitte, Ampelos, 2008, 412 et 362 p.
- Myriam Yardeni, *Le Refuge protestant*, Paris, PUF, 1985, 245 p.
- Et aussi la revue *Diasporas, circulations, migrations et histoire*, éditée par l'université de Toulouse, fondée en 2002, et plus précisément les numéros:
 - 18, de 2011 : *Les huguenots*.
 - 20, de 2012 : *Routes*
 - 30, de 2017 : *Mourir ailleurs (xvi-xixe siècles)*.
 - 31, de 2018 : *Fragments d'exil*.
 - 32, de 2018 : *Métiers d'art itinérants*.
 - 36, d'avril 2020 : *Négocier l'accueil; migrants réfugiés et sociétés d'accueil*.

CONSEILS DE LECTURE

Ces livres et revues ont récemment intégré notre bibliothèque.



Livre des métiers, 1694 :
Le cardeur de laine
(gravure sur cuivre,
Jean Luyken)

Ce récit retrace l'histoire des protestants de Sens du XVI^e siècle, à travers leur vie socio-professionnelle et leur foi protestante héritée d'une longue lignée de témoins qui débute, en Europe occidentale, au XII^e siècle, avec le lyonnais Pierre Valdo et ses successeurs.

Histoire souvent tragique, marquée par des procédures judiciaires, lorsque les autorités dominantes n'acceptent pas la critique et la différence. Cette épopée reste pourtant d'une actualité pertinente, chaque fois que des citoyens contestataires dénoncent les abus des pouvoirs politiques et religieux et proposent à la société un retour à une vie plus conforme aux valeurs humanistes et évangéliques. Mais nous, femmes et hommes du XXI^e siècle, sommes-nous prêts à écouter les réponses que l'Histoire nous a léguées ? (éditions la Cause, 2021).

Abonnement

- Vous souhaitez recevoir la Valmasque à domicile? Soutenir notre action? Participer à nos activités?
- Rejoignez l'Association d'Études Vaudoises et Historiques du Luberon, en adhérant, à l'aide du bulletin ci-dessous, ou en ligne sur notre site internet: <https://vaudoisduluberon.com>

Adhésion par chèque ou virement bancaire

- Cotisation de base, **membre adhérent** 30 € ou 40 € tarif couple
- Cotisation de base, **personne morale** 50 €
- Cotisation **membre bienfaiteur** 125 € ou 150 € tarif couple
- Je fais un don supplémentaire de €

L'incrément au-dessus des cotisations de base et les dons donneront lieu à la délivrance d'un reçu fiscal, au titre des dons à un organisme d'intérêt général, article 200, 238 bis, 885-0 Vbis du CGI)

Nom1 : Prénom

Nom2 : Prénom

Adresse

Adresse électronique: Téléphone:

Paiement: Virement⁽¹⁾ Chèque (à l'ordre de l'AEVHL) Espèces

Ce formulaire accompagné du règlement est à envoyer:

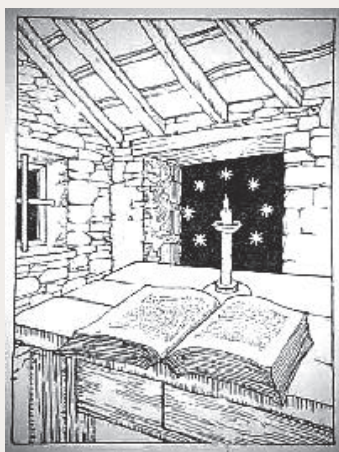
- par voie postale à l'adresse suivante:
Association d'études vaudoises et historiques du Luberon, « La Muse » BP 4, 84360 Mérindol
- ou par mail à questionsvaudoises@gmail.com

⁽¹⁾ Le RIB de l'AEVHL vous sera envoyé sur simple demande par courrier ou mail.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition notifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Conformément à la loi, vous pouvez accéder à tout moment à ces informations en en faisant la demande.

Le à

Signature :



LA VALMASQUE

Périodique édité par l'Association d'études
vaudoises et historiques du Luberon

La Muse

BP N° 4

F-84360 MÉRINDOL

+334 90 72 91 64

questionsvaudoises@gmail.com

<http://www.vaudoisduluberon.com>

[vaudoisduluberon.com](http://www.vaudoisduluberon.com)

Ont participé à ce numéro :

Bernard Appy

Françoise Appy

Magali Bourgue

Paul Chaillol

Jean-Jacques Dias

Thierry Laigle

Josette Mathiot

Françoise Moreil

Un grand merci à Serge Cosseron pour la
relecture et les corrections !

Directeur de la publication : Jean-J. DIAS

Dépôt légal : 2^e trimestre 2022

N° ISSN 0240-8422

ILLUSTRATION DE COUVERTURE : ????

ILLUSTRATIONS : AEVHL & Wikimedia Commons

CONCEPTION ET MISE EN PAGE : Ici & ailleurs

IMPRESSION : Yenoa 13640 La-Roque-d'Anthéron

SOMMAIRE

Éditorial	p. 2
Le départ au Refuge par Françoise Appy	p. 3
L'exil des huguenots de Provence par Thierry Laigle	p. 6
L'exil de la communauté protestante du Luc par Françoise Appy	p. 10
L'exil des protestants de Velaux par Jean-Jacques Dias	p. 14
L'exil de Jacques Pineton de Chambrun par Françoise Moreil	p. 17
L'exil des Réformés de l'Oisans par Magali Bourgue	p. 20
Le journal de Jean Giraud de la Grave par Josette Mathiot	p. 22
Lettres à Lucie par Magali Bourgue	p. 27
Récit d'exil de René de Durand par Magali Bourgue	p. 29
À propos des exilés queyrassins par Raymonde Meyer-Moyne	p. 35
L'exil du Queyras de la famille Chaillol par Paul Chaillol	p. 37
L'exil d'Abraham Eymar par Magali Bourgue	p. 41
Récit d'exil de Mlle Petit du Noyer par Josette Mathiot	p. 44
L'exil de Daniel Cuny par Thierry Laigle	p. 49
Mémoires d'Antoine Le Clair par Thierry Laigle	p. 52
Le retour d'Abraham Mazel par Thierry Laigle	p. 55
Conseils de lecture	p. 58

Édité avec le concours du



et de la ville de

